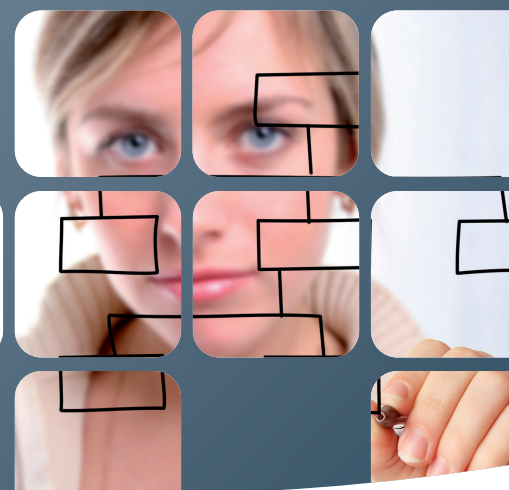




DOCUMENT DE  
RÉFÉRENCE 2008



**SODIFRANCE**  
CONSEIL, TECHNOLOGIES & SERVICES IT

# Document de Référence 2008



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2009 en application des articles 212-13 du Règlement Général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Ce dépôt porte le numéro . Le présent document de référence intègre par référence les documents de référence enregistrés sous le n° D.08-361 (exercice 2007) et D.07-569 (exercice 2006).

**Des exemplaires du document de référence sont disponibles sur demande :**

- au siège social de la société : SODIFRANCE - PA La Bretèche – CS 26804 - 35768 Saint-Grégoire Cedex
- sur le site web : [www.sodifrance.com](http://www.sodifrance.com)
- par e-mail : [investors@sodifrance.com](mailto:investors@sodifrance.com)
- sur le site de l'AMF : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

# SOMMAIRE

pages

## I. LES ACTIVITÉS DE SODIFRANCE

1. Métiers et solutions .....	5
2. Chiffres clés .....	7
3. Bourse et Actionnariat .....	9
4. Contexte et faits marquants en 2008 .....	10
5. Synthèse des comptes consolidés .....	14
6. Marché et perspectives 2009 .....	15

## II. STRUCTURE DU GROUPE

1. Organigramme juridique .....	17
2. Organigramme fonctionnel .....	18
3. Prises de participation et opérations de restructuration .....	18
4. Politique d'investissement du Groupe .....	18
5. Facteurs de risques .....	19
6. Contrats .....	20
7. Politique ressources humaines .....	20
8. Développement durable .....	21

## III. COMPTES CONSOLIDÉS

1. Bilan consolidé au 31 décembre 2008 .....	24
2. Compte de résultat consolidé .....	25
3. Tableau des flux de trésorerie .....	26
4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés .....	26
5. Annexe aux comptes consolidés (sommaire) .....	27

## IV. COMPTES SOCIAUX

1. Bilan au 31 décembre 2008 .....	43
2. Compte de résultat au 31 décembre 2008 .....	44
3. Annexe des comptes sociaux .....	44

## V. RÉOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 25 JUIN 2009

1. Ordre du jour .....	59
2. Projet du texte des résolutions soumises au vote des actionnaires .....	59

## VI. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

1. Carte d'identité .....	65
2. Actionnariat et capital .....	66
3. Répartition du capital et des droits de vote .....	69
4. Marché des titres .....	71

## VII. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

1. Conseil de surveillance et Directoire .....	72
2. Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux (au cours de l'exercice 2008) .....	73
3. Fonctionnement des organes de direction au cours de l'exercice 2008 .....	74
4. Schémas d'intéressement du personnel .....	74
5. Historique des attributions d'options de souscription d'actions .....	74

## VIII. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DE COMPTES

1. Responsable du document de référence .....	75
2. Responsable du contrôle des comptes .....	75
3. Responsables de l'information .....	75
4. Documents financiers délivrés à la presse et aux analystes financiers .....	75

## IX. ATTESTATION

1. Attestation du document de référence .....	76
---	----

## TABLEAU DE CONCORDANCE

# HISTORIQUE

## CRÉATION ET DÉVELOPPEMENT

Créée en 1986 à Rennes par Francis Mazin, SODIFRANCE est une Société de Services et d'Ingénierie Informatique.

Positionnée à sa création sur le métier de l'externalisation pour le secteur bancaire, SODIFRANCE développe rapidement son offre de services informatiques et accroît son implantation nationale.

Ainsi, en 1992, SODIFRANCE crée une nouvelle activité informatique qui prendra une place majeure dans son développement : la transformation automatisée des systèmes d'information. Grâce à d'importants investissements en Recherche et Développement, SODIFRANCE met au point un atelier de génie logiciel basé sur des solutions outillées qui permettent l'évolution des grands systèmes d'information dans une approche automatisée et industrialisée. Cette offre, qui devient un des principaux fers de lance de SODIFRANCE, rencontre un succès croissant auprès des grands comptes.

Dotée d'un périmètre technologique important et d'une présence géographique significative, SODIFRANCE réalise son introduction en Bourse en avril 1999.

La fin 1999 est marquée par la disparition du Président fondateur, Francis Mazin.

En Janvier 2000, Franck Mazin, son fils, déjà administrateur de SODIFRANCE depuis 1993, est nommé Président du Directoire.

## 2001 : RECENTRAGE SUR LES ACTIVITÉS À PLUS FORTE VALEUR AJOUTÉE

Dans un contexte marqué par une crise dans le secteur technologique, SODIFRANCE engage en 2001 une stratégie de recentrage sur ses activités de services informatiques, en particulier son expertise en transformation de systèmes d'information.

Menée de 2001 à 2004, cette stratégie se traduit par l'arrêt des acquisitions et la cession des activités non stratégiques n'entrant plus dans le cœur de métier de SODIFRANCE.

Désormais positionnée sur son cœur de métier, le service informatique à valeur ajoutée, SODIFRANCE se structure autour d'une organisation en Business Unit pour mettre en œuvre un projet de développement ambitieux combinant une offre de services informatiques de proximité et un savoir-faire différenciant en transformation automatisée des systèmes d'information.

Fin 2004, pour conforter son objectif de développement, SODIFRANCE réalise avec succès une augmentation de capital de 4,8 M€.

## 2005 : NOUVELLE DYNAMIQUE DE CROISSANCE

A partir de 2005, SODIFRANCE met en œuvre son projet de développement 2005-2008 et engage une nouvelle ère de croissance basée sur :

### - Evolution de l'organisation

- Transformation de l'organisation opérationnelle en Business Units pour une plus grande efficacité ;

- Accroissement de la dynamique commerciale pour augmenter ses parts de marchés auprès de ses secteurs cibles grands comptes Banque, Assurance, Retraite et Services Publics ;

- Création de Centres de Services Industrialisés pour mutualiser les moyens mis en œuvre ;

- Amélioration du Pilotage des projets, notamment par le lancement en 2007 d'une démarche de certification CMMI (Capability Maturity Model Integration).

### - Développement des offres

- SODIFRANCE poursuit ses investissements en R&D pour développer le périmètre de ses offres de transformation automatisée. Ainsi, SODIFRANCE complète la couverture technologique de ses offres de rétro-documentation et de migrations, et lance une nouvelle offre de transformation d'architecture baptisée FAST (Future Architecture System Transformation). Les process permettant d'augmenter l'automatisation des projets sont également renforcés. Ainsi SODIFRANCE devient le N°1 français sur le marché du « LEGACY MODERNIZATION »

- En complément, SODIFRANCE enrichit ses offres de services informatiques. Cela se traduit notamment par l'extension de ses compétences technologiques, qui combinent compétences grands systèmes (mainframe) et nouvelles technologies (J2EE, .NET ...) grâce à d'importants investissements en formation, et par de nouvelles offres autour du développement applicatif et de l'intégration de solutions (Décisionnel, Portails, etc).

En 2007, SODIFRANCE acquiert ONEXT, société spécialisée dans la réalisation de portails web (internet, intranet, extranet) basés sur des technologies de gestion de contenu CMS. Cette acquisition permet à SODIFRANCE de compléter son offre sur des technologies web et open source en forte croissance.

### - Renforcement sur Paris et auprès de la clientèle Banque-Assurance

Souhaitant renforcer sa présence sur Paris et auprès de sa cible de clientèle, SODIFRANCE acquiert en 2007 API-GROUP, Société de services exclusivement basée à Paris et fortement ancrée dans le secteur Banque Assurance. La complémentarité des deux sociétés donne lieu à la naissance d'un pôle significatif à Paris, dans le domaine du service informatique Banque-Finance. SODIFRANCE prend une nouvelle dimension nationale et intègre le TOP 10 des fournisseurs informatiques du secteur de l'Assurance (source : Pierre Audoin Consultants).

Le succès de la stratégie engagée en 2005 est validé par sa dynamique de croissance avec une progression chaque année de son chiffre d'affaires.

Pour 2008, dans un contexte marqué par la crise économique mondiale, le secteur informatique commence à enregistrer sur la fin de l'année, un ralentissement significatif de l'activité.

SODIFRANCE réalise un chiffre d'affaires de 67,7 M€, en croissance de +18,8% (et +2,8% en croissance organique). Le taux de Résultat Opérationnel Courant s'établit à 5,23% du chiffre d'affaires et un résultat net de 1,6 M€.

# I. LES ACTIVITÉS DE SODIFRANCE

## 1.1. MÉTIERS ET SOLUTIONS

### LA PERTINENCE D'UN POSITIONNEMENT DE SSII SPÉCIALISÉE

Depuis sa création en 1986, SODIFRANCE accompagne ses clients dans la conception, la maîtrise et l'évolution de leurs systèmes d'information. Aujourd'hui, avec 839 collaborateurs, SODIFRANCE est présent sur 10 implantations en France, en Belgique et en Tunisie et a réalisé en 2008, un chiffre d'affaires de 67,7 M€, en croissance de 18,8%.

SODIFRANCE apporte à ses clients l'avantage d'un double positionnement :

- une offre de services informatiques de proximité via son implantation, qui se décline au travers des métiers de l'intégration de systèmes, la délégation d'expertise, l'outsourcing et les services d'infrastructures d'une part,
- des offres de solutions spécialisées pour automatiser la transformation des systèmes d'information, d'autre part.

Ce positionnement permet de fournir une réponse à forte valeur ajoutée et adaptée aux besoins de ses clients en recherche croissante d'agilité et d'ouverture de leur système d'information tout en visant en permanence rationalisation, baisse des coûts et des délais.

Les grands projets de transformation sont tirés par des besoins vitaux pour la vie économique des entreprises : multiplication des exigences réglementaires, fusions, acquisitions et restructurations, rationalisation liée au besoin de baisse des coûts du système d'information, stratégie de conquête ou de fidélisation de clientèle...

L'avance technologique de SODIFRANCE dans le domaine de l'automatisation lui permet de réaliser les grands projets de transformation de ses clients en proximité de leurs implantations, indispensable compte tenu de la nature stratégique de ces projets.

SODIFRANCE est reconnue pour son expertise technologique et appréciée pour ses valeurs d'entreprises basées, entre autre, sur le respect des engagements et l'innovation au service de la performance des systèmes d'information de ses clients.

L'équilibre entre son offre de services informatiques et sa spécialisation technologique constitue un élément fondamental du business model de SODIFRANCE.

Toutefois, la crise économique qui a démarré en 2008 a impacté le secteur informatique, notamment en reportant ou annulant le démarrage de grands projets de transformation.

Pour SODIFRANCE, l'année 2008 s'est donc clôturée avec des résultats positifs mais inférieurs aux prévisions. Le chiffre d'affaires Groupe s'établit à 67 670 K€, soit une croissance de 18,8% par rapport à 2007, cependant inférieur à l'objectif de 70 M€. La croissance organique est de 2,8%. Le Résultat Opérationnel Courant ressort à 5,23% du chiffre d'affaires.

L'année 2009 s'amorce dans un environnement économique très dégradé. Pour le secteur technologique, cela se traduit par une baisse des investissements informatiques, une forte tension sur les prix, une concurrence accrue des pays offshore... conjugués à des cycles de décision de plus en plus longs de la part des entreprises.

Dans ce contexte, SODIFRANCE poursuit, avec une prudence de rigueur, sa stratégie et bénéficie de plusieurs atouts pour traverser cette crise :

- un positionnement technologique très pointu qui irrigue l'ensemble des activités du groupe et contribue à l'évolution des compétences
- une culture projet qui se traduit par une rigueur de gestion et un respect des engagements, très appréciés des clients
- une forte compétence dans les technologies mainframe, très répandues au sein des grands comptes
- une taille d'entreprise qui permet une forte réactivité et une capacité d'adaptation face à l'évolution des marchés et la demande des entreprises
- une ambition forte, inscrite dans la culture de l'entreprise et qui s'appuie sur une organisation favorisant l'initiative et la créativité.

### UNE CLIENTÈLE DE GRANDS COMPTES

SODIFRANCE entretient avec ses clients des relations de proximité et de confiance qui se traduisent par une importante fidélisation de sa clientèle chaque année. Ainsi dans les 10 premiers clients du Groupe en 2008, figurent 7 clients présents dans ce TOP 10 2007.

## NOS RÉFÉRENCES

### ASSURANCE & RETRAITE :

AG2R, AGF, ALCIRE, ARAMICE, AXA, CABINET BESSE SA, CIMUT, CNIÉG (EX-IEG PENSIONS), CNP, CREDIT MUTUEL, FORTIS, GENERALI, GIE GERAP, GMF, GROUPAMA, GROUPE HARMONIE, GROUPE MORNAY, INDEPENDENT INSURANCE, INTER MUTUELLE ASSISTANCE GIE, KILN PLC, MAAF, MACIF, MAIF, MALAKOFF MÉDÉRIC, MGEN, MMA, MNAM, NATIONALE SUISSE, REUNICA...

### BANQUE & FINANCE :

BANQUE DE FRANCE, BANQUES POPULAIRES, BNP, CAISSE D'EPARGNE, CETELEM, CREDIT AGRICOLE, CREDIT IMMOBILIER, CREDIT LOGEMENT, CREDIT MUTUEL, DIAC, GE MONEY BANK - GE CAPITAL BANK, HSBC, INFORMATIQUE CDC, ING, NATIXIS, PARTECIS, PERSONAL FINANCE TECHNOLOGY, PORTZAMPARC, SOCIETE GENERALE...

### INDUSTRIE

ANNE FONTAINE, ARMOR INOX, AUTOLIV, BONGRAIN, GROUPE CECAB, JOHNSON CONTROLS INDUSTRIES, LACTALIS, LEGRIS SA, PSA, RENAULT, ROVAL S.A., SANOFI, THALES, TRICOTS ST JAMES, UTB UNION TECHNIQUE DU BATIMENT, VINCI ENERGIES, YVES ROCHER...

### ADMINISTRATIONS PUBLIQUES & SERVICES PUBLICS

ASSEDIC DE BRETAGNE, CANTON DE GENEVE, CELAR, CIMD, CNASEA, CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE, DCNS, DGA ECS, EDF, EDUCATION NATIONALE, ENIM, LA POSTE, LES DOUANES, MAIRIES, MINISTERE DE LA DEFENSE (DCTEI), OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA SANTE, RECTORAT DE RENNES, RECTORAT-ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND, SDIS DES COTES D ARMOR....

### SECTEUR TERTIAIRE ET TELECOM

ADECCO, ADP-GSI France, AIR France, AMADEUS HOSPITALITY, APEX, ASTEK SA, AUDENCIA NANTES, BRIT AIR MORLAIX, BRITANNY FERIERS, CAMIF, CANAL +, CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE, CEA/DAM ILE DE France, CEDRE, CEGEDIM, CELESIO, CENTRE LECLERC, CETREL S.C., ERAM SA, EUROPCAR, FAFIH, FRANCE TELECOM, GETRONICS, GILEM, GROUPE ATLANTIC, IFPP, IFREMER, MAISONS DU MONDE, MANPOWER, MIPIH, OBS, SAGESS, SUN MICROSYSTEMS FRANCE SAS, TERMINAUX DE NORMANDIE...



## NOS OFFRES

La stratégie de SODIFRANCE repose sur la mise en œuvre d'offres de services informatiques au meilleur niveau et sans cesse enrichies d'une part, et sur des offres de solutions spécialisées, témoignant d'un savoir-faire très pointu sur leur domaine d'autre part.

### ■ CONSEIL

SODIFRANCE accompagne ses clients dans leurs réflexions et choix technologiques au service de la performance de leur système d'information. Son pôle Conseil a pour vocation de définir et proposer les solutions les plus adaptées aux besoins et à la stratégie de ses clients, dans un objectif permanent d'amélioration des processus, du pilotage et des résultats. Son expertise s'appuie sur la forte culture technologique du groupe, son expérience projets, ses travaux de recherche et développement en particulier dans le génie logiciel et sa veille permanente. Ses principaux axes couvrent le pilotage de projets, la conception logicielle, la conception technique et l'industrialisation.

### ■ TECHNOLOGIES & SOLUTIONS

SODIFRANCE intervient en délégation d'expertise et en intégration de systèmes et de solutions

**Délégation d'expertise :** SODIFRANCE réalise de nombreux projets de maintenance, d'évolution ou de développement d'applications apportant à ses clients de solides compétences technologiques garanties par un investissement élevé en formation de ses collaborateurs et une expérience éprouvée.

SODIFRANCE intervient tant sur les nouvelles technologies (JAVA, .NET ...) que sur les technologies mainframe (COBOL ...). Cette double compétence, avec une expertise reconnue pour les environnements mainframe, est un atout de SODIFRANCE qui s'adresse en particulier aux grandes entreprises.

### Solutions de développement

Dans un environnement technologique complexe et exigeant, de nombreuses entreprises cherchent à rationaliser ou industrialiser leurs développements. SODIFRANCE met en œuvre les meilleures pratiques et solutions de développement d'applications pour ses clients.

Dans le domaine du MDA (Model Driven Architecture), SODIFRANCE s'appuie sur l'offre de sa filiale logicielle Mia-Software, N°1 européen du MDA, dont l'offre Mia-Studio permet d'industrialiser les développements pour une plus grande agilité, une meilleure qualité et une baisse du TCO du système d'information.

### Gestion de contenus et portails

L'arrivée massive du web comme support de communication et outil de travail collaboratif se traduit par un besoin accru pour des solutions ouvertes, évolutives et faciles à maintenir. Onext, filiale de SODIFRANCE, conçoit et met en œuvre des sites, portails et des applications Web à partir de logiciels de gestion de contenu (CMS), de portail et de travail collaboratif Open Source (TYPO3, ALFRESCO, LIFERAY, ZIMBRA, DRUPAL...).

### Business Intelligence

Le décisionnel est un élément indispensable au pilotage de l'entreprise. Disposer d'une information rapide, juste et pertinente permettant de mesurer les risques et de prendre les décisions appropriées est un enjeu croissant pour les

entreprises. Depuis de nombreuses années, SODIFRANCE met en œuvre, via ses consultants BI, une expertise technique et fonctionnelle autour de l'offre SAP-Business Objects. Ce savoir-faire s'appuie sur un partenariat étroit avec l'éditeur tant en intégration de la solution, qu'en formation.

### Solutions Ressources Humaines

Il s'agit de compétences expérimentées autour de l'offre HR Access et qui permettent à nos clients d'adapter leur solution aux évolutions sociales et réglementaires et de les maintenir dans les meilleures conditions opérationnelles.

### ■ LEGACY MODERNIZATION

Les Solutions de transformation des systèmes d'information développées par SODIFRANCE constituent un savoir-faire unique en Europe et capitalisent une expertise technologique issue de 15 années de travaux de son centre de recherche et développement. Cette expertise se traduit par des offres de solutions pour automatiser la transformation ou le développement des systèmes d'information. Cette approche permet, entre autre, la migration vers des systèmes plus pérennes, le changement de technologies obsolètes, l'ouverture des systèmes d'information, l'évolution vers des architectures plus modernes et répondant mieux aux besoins des entreprises en termes de coût et d'agilité, en particulier les SOA (Architectures orientées Services).

Grâce à son avance technologique et à la réussite de ses projets, SODIFRANCE connaît un succès croissant dans ce domaine. De nombreux grands comptes font appel à l'offre de SODIFRANCE pour réaliser et sécuriser l'évolution de leur système d'information. Combinée à son organisation en Centres de Services et à des processus industrialisés, cette offre automatisée est une réponse particulièrement attractive face aux enjeux des DSI.

### ■ INFRASTRUCTURE SERVICES

Les activités de gestion des infrastructures connaissent un développement régulier lié au besoin permanent des entreprises de disposer d'infrastructures opérationnelles et performantes au service de leurs activités. SODIFRANCE propose une offre complète – audit, virtualisation,

sécurité, supervision et infogérance – mise en œuvre par des experts certifiés et basée sur les standards ITIL. Ces offres s'appuient sur des partenariats à la pointe de la technologie auprès des grands éditeurs et constructeurs du marché (MICROSOFT, CITRIX, ORACLE, VMWARE, SUN...)

### ■ PRESTATIONS ET ENGAGEMENTS

Selon les sujets et en fonction des souhaits de ses clients, SODIFRANCE propose un dispositif de réalisation adapté :

- Délégation d'expertise de proximité en Assistance Technique
- Projets au forfait (23% du chiffre d'affaires 2008) ;
- Tierce Maintenance Applicative
- Centres de Services en nearshore (Orléans, Niort, Rennes, Nantes, Brest, Toulouse, Le Mans)
- Offshore à travers son implantation en Tunisie.

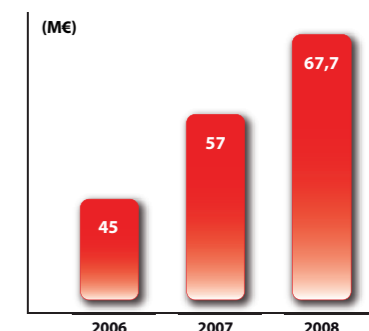
Pour professionnaliser la réalisation de ses prestations et projets, SODIFRANCE est en cours de certification CMMI niveau 2.

## 1.2. CHIFFRES CLES

### EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

En M€	2008		△	2007		△	2006	
	CA total	% CA total		CA total	% CA total		CA total	% CA total
CA FRANCE	63,1	93,2		52,9	92,8		41,7	92,6
CA EUROPE	4,6	6,8		4,1	7,2		3,3	7,4
<b>CA TOTAL</b>	<b>67,7</b>	<b>100%</b>	<b>18,8%</b>	<b>57,0</b>	<b>100%</b>	<b>26,4%</b>	<b>45,0</b>	<b>100%</b>

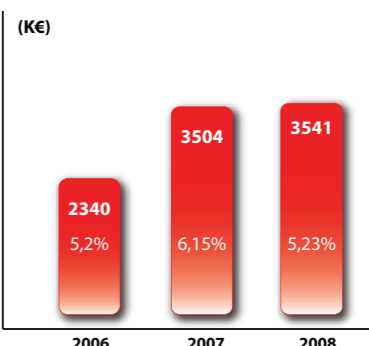
### Evolution du chiffre d'affaires



### EVOLUTION DES RÉSULTATS

En K€	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires consolidé	67 670	56 952	45 045
Résultat opérationnel courant	3 541	3 504	2 340
Taux de résultat opérationnel	<b>5,23%</b>	<b>6,15%</b>	<b>5,2%</b>
Résultat net part du groupe	1 598	2 017	914
Capitaux propres	13 711	12 428	10 560
Trésorerie	3 452	4 278	4 034
Effectifs moyens	846	825	576

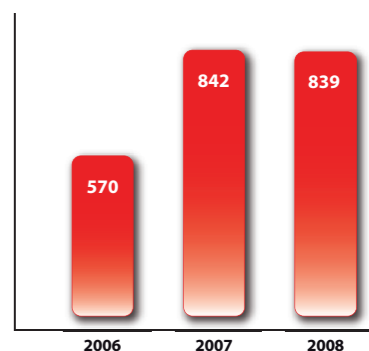
### Evolution du résultat opérationnel courant



### EVOLUTION DES EFFECTIFS

	2008	2007	2006
Paris - IDF Centre	302	315	80
Régions	513	506	474
Belgique	24	21	16
<b>TOTAL</b>	<b>839</b>	<b>842</b>	<b>570</b>

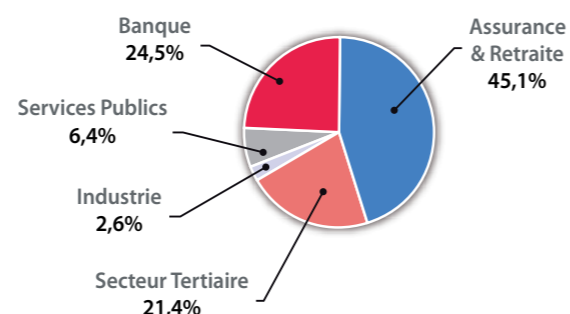
### Evolution des effectifs au 31/12



### RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR CLIENTS

Secteur	2008		2007		2006	
	CA	% CA	CA	% CA	CA	% CA
En M€						
Assurance & Retraite	30,5	45,1%	24,6	43,2%	20,1	44,6%
Banque	16,6	24,5%	14,5	25,3%	9,4	21%
Services Publics	4,3	6,4%	5,4	9,5%	7,1	15,9%
Secteur Tertiaire	14,6	21,4%	11,3	19,8%	7,2	15,9%
Industrie	1,7	2,6%	1,2	2,2%	1,2	2,6%
<b>TOTAL</b>	<b>67,7</b>	<b>100%</b>	<b>57</b>	<b>100%</b>	<b>45</b>	<b>100%</b>

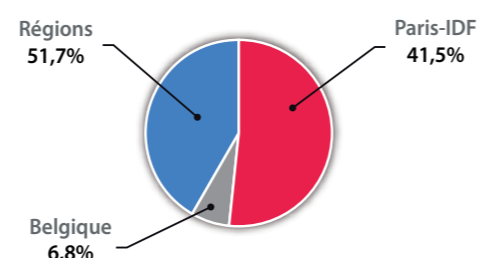
Répartition du CA 2008 par secteur économique



### RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR RÉGION

Secteur	2008		2007		2006	
	CA	% CA	CA	% CA	CA	% CA
En M€						
Paris-IDF-Centre	28,1	41,5%	21,5	37,8%	14,8	32,9%
Régions	35	51,7%	31,4	55%	26,9	59,8%
Belgique	4,6	6,8%	4,1	7,2%	3,3	7,3%
<b>TOTAL</b>	<b>67,7</b>	<b>100%</b>	<b>57</b>	<b>100%</b>	<b>45</b>	<b>100%</b>

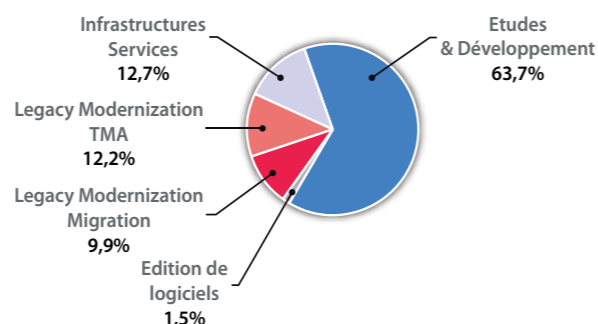
Répartition du CA 2008 par secteur géographique



### RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MÉTIER

En K€	2008		2007		2006	
	CA	% CA	CA	% CA	CA	% CA
Etudes et développements	43 110	63,7%	34 490	60,6%	22 678	50,3%
Infrastructures Services	8 562	12,7%	7 824	13,7%	6 828	15,2%
Legacy modernization TMA	8 283	12,2%	8 217	14,4%	6 536	14,5%
Legacy modernization Migration	6 726	9,9%	5 536	9,7%	8 071	17,9%
Edition de logiciels	989	1,5%	885	1,6%	932	2,1%
<b>TOTAL</b>	<b>67 670</b>	<b>100%</b>	<b>56 952</b>	<b>100%</b>	<b>45 045</b>	<b>100%</b>

Répartition du CA 2008 par métier



### 1.3. BOURSE ET ACTIONNARIAT

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Marché de cotation	EURONEXT Paris (C)
Code ISIN	FR0000072563
Code mnémonique	SOA
Classification FTSEE	972
Capital Social	5 000 000 Euros
Nombre de titres	3 207 426
Date d'introduction	16 Avril 1999
Cours d'introduction	13,2 Euros

SOA  
LISTED  
NYSE  
EURONEXT

Les actions de la société SODIFRANCE ne font pas l'objet de cotation sur une autre place. Elles se négocient à l'unité. SODIFRANCE est la seule société cotée du Groupe.

#### EVOLUTION DU COURS

Du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008

Mois	Cours moyen (€)	Cours le plus haut (€)	Cours le plus bas (€)	Volume moyen
janv-08	5,44	6,40	4,10	3 044
févr-08	5,50	6,05	5,24	1 810
mars-08	5,15	5,48	4,67	1 245
avril-08	4,88	4,94	4,75	2 023
mai-08	4,97	5,59	4,40	5 499
juin-08	4,33	5,00	3,65	4 364
juil-08	3,81	4,29	3,46	2 875
août-08	4,44	4,70	3,97	1 507
sept-08	4,04	4,40	3,41	1 672
oct-08	2,98	3,68	2,50	4 158
nov-08	2,64	3,30	2,09	2 580
déc-08	2,98	3,91	1,84	6 093

Source : Euronext

#### INFORMATIONS ACTIONNAIRES

L'information actionnaires est disponible auprès de SODIFRANCE :

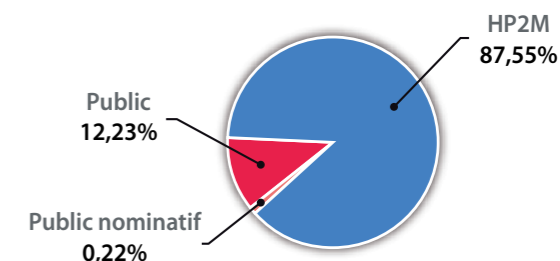
- Siège social : 02 99 23 46 00
- Site internet : [www.sodifrance.com](http://www.sodifrance.com)
- E-mail : [investors@sodifrance.com](mailto:investors@sodifrance.com)

L'information financière est également disponible sur :

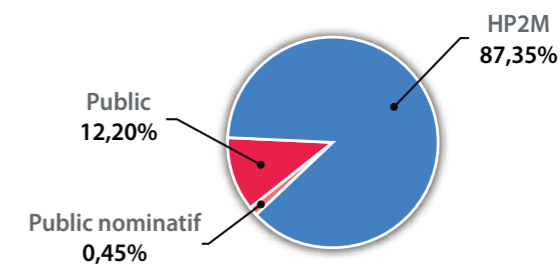
- [www.actifnews.com](http://www.actifnews.com)
- <http://www.euronext.com>

### STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT AU 31/03/2009

	HP2M	Public nominatif	Public	Total
% du capital	87,55%	0,22%	12,23%	100%
nombre d'actions	2 807 969	7 191	392 266	3 207 426



### REPARTITION DES DROITS DE VOTE AU 31/03/2009



#### CALENDRIER FINANCIER

Résultats annuels 2008 : Mercredi 25 mars 2009  
 Chiffre d'affaires 1<sup>er</sup> trimestre 2009 : Jeudi 14 mai 2009  
 Chiffre d'affaires 1<sup>er</sup> semestre 2009 : Mercredi 5 août 2009  
 Résultats 1<sup>er</sup> semestre 2009 : Jeudi 24 septembre 2009  
 Chiffre d'affaires 3<sup>ème</sup> trimestre 2009 : Jeudi 12 novembre 2009  
 Publication après clôture de bourse

#### INFORMATION REGLEMENTEE

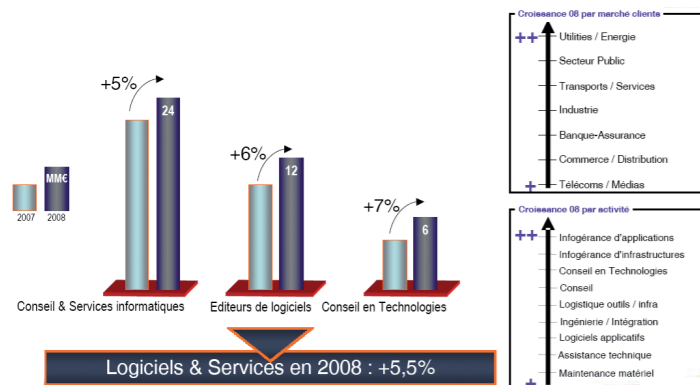
Dans le cadre de la transposition de la Directive Transparence dans le règlement général de l'AMF, SODIFRANCE utilise pour la diffusion de son information réglementée les services d'un diffuseur professionnel qui satisfait aux critères de diffusion fixés par le règlement général et qui figure sur une liste publiée par l'AMF.

## 1.4. CONTEXTE ET FAITS MARQUANTS EN 2008

### SITUATION GENERALE DU SECTEUR DES SSII EN 2008

En 2008, le marché des logiciels et services a enregistré une 4ème année consécutive de forte croissance, à + 5,5% par rapport à 2007, pour dépasser 42 milliards d'Euros. Cela place ce marché au 2ème rang national derrière l'industrie pharmaceutique, mais devant le BTP, l'aéronautique, l'aérospatiale et la défense.

D'après Syntec Informatique, le marché, qui a doublé en 10 ans et quintuplé en 20 ans, est devenu stratégique pour l'économie française, par sa contribution au PIB, à la compétitivité des entreprises et des administrations ainsi qu'à l'emploi qualifié. En 2008, ce secteur compte 21 300 entreprises et emploie 370 000 personnes.



Parmi les secteurs, les services aux collectivités et l'énergie, ainsi que le service public ont pris le relais de l'industrie et du secteur financier, en tant que marchés les plus porteurs. Tous les métiers ont été en croissance en 2008 mais avec quelques nuances ; l'assistance technique et l'intégration se sont maintenues à des niveaux élevés, mais ce sont les activités d'infogérance et de conseil qui ont surtout tiré la croissance.

Malgré une bonne performance globale, la crise économique a commencé à se faire sentir au 4ème trimestre. Toutefois, le secteur a pu bénéficier de la dynamique d'activité embarquée dans le courant de l'année.

### EVOLUTION DE SODIFRANCE

En 2008, SODIFRANCE a réalisé un chiffre d'affaires de 67 670 K€, soit une croissance de 18,8% par rapport à 2007 cependant inférieur à l'objectif de 70 M€. La croissance organique est de 2,8%.

Le résultat opérationnel courant ressort à 3 541 K€ soit 5,23% du chiffre d'affaires. Le résultat opérationnel est de 2 533 K€ enregistrant une baisse de 19,5%.

Sur l'année, le résultat opérationnel est impacté par plusieurs phénomènes : le décalage dans la mise en phase industrielle de quelques grands projets, une baisse d'activité au 4ème trimestre 2008 liée à la dégradation du contexte économique depuis novembre et des coûts de restructuration.

Le résultat net du Groupe est de 1 598 K€ soit une baisse de 21% par rapport à l'exercice 2007. Au cours de l'exercice, SODIFRANCE a continué à confirmer son positionnement dans le secteur Banque-Assurance-Retraite qui représente plus de 69% du chiffre d'affaires (68% en 2007). Ainsi, SODIFRANCE se classe à la 11ème position des fournisseurs IT en France dans le secteur Assurance.

### Classement des acteurs présents sur le marché logiciel et services IT dans le secteur de l'assurance\*

Leading Suppliers of Core SITS to the Insurance in France Revenue in €million					
Rank	Company	Nationality	2006	2007	Growth 2006/07
1	IBM	US	125	135	8%
2	Accenture	US	95	105	11%
3	Capgemini (yc Sogeti)	FR	89	99	11%
4	Cegedim	FR	70	73	4%
5	CSC	US	63	72	14%
6	Logica	UK	62	71	15%
7	Atos Origin	FR	57	57	0%
8	Sopra Group	FR	42	47	11%
9	T Systems	DE	34	36	5%
10	GFI Informatique	FR	27	35	30%
11	Sodifrance	FR	23	28	22%

\*Source : Pierre Audouin Consultants

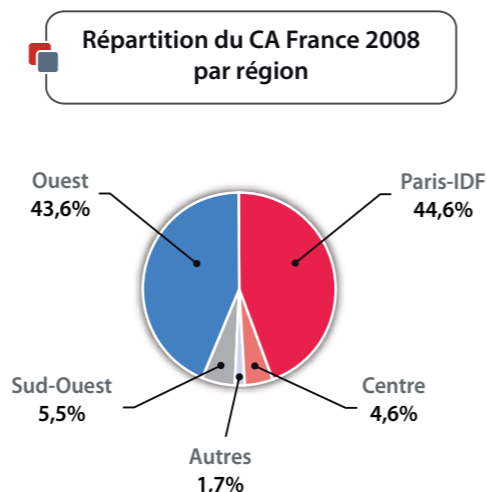
Le secteur tertiaire s'établit quant à lui à 21,4% du chiffre d'affaires, tandis que le secteur Services Publics représente 6,4% et le secteur Industrie reste faible à 2,6%.

La ventilation du chiffre d'affaires total par zone géographique a également évolué en 2008.

Sur le chiffre d'affaires total, les régions constituent 51,7%, Paris-Ile de France, 44,6% et le Benelux, 6,8%.

La ventilation du chiffre d'affaires pour la France confirme la tendance amorcée en 2007 : la région Paris-Ile de France représente désormais 44,6% du chiffre d'affaires et, pour la première fois dans l'histoire du Groupe, passe devant la région Ouest, berceau historique de SODIFRANCE, qui s'établit à 43,6%.

Avec un fort taux de fidélisation de ses clients, les 10 premiers clients représentent 51,7% du chiffre d'affaires, les 20 premiers 67,3% et les 50 premiers clients constituent 87% du chiffre d'affaires total.



### FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

En 2008, SODIFRANCE a consolidé son organisation et ses offres pour poursuivre son développement conformément à ses objectifs.

#### Renforcement de l'organisation et du pilotage administratif, opérationnel et financier

##### Nomination à la Direction Administrative et Financière

F. Rivière de Précourt a rejoint SODIFRANCE en tant que Directeur Administratif & Financier du Groupe SODIFRANCE le 8 septembre 2008 ; il devient également Membre du Directoire.

Diplômé de Sciences Po Paris, d'un DEA Finances et Fiscalité et d'une Maîtrise en Droit, Frédéric Rivière de Précourt dispose d'une expérience professionnelle de 28 ans. Il a notamment exercé des responsabilités durant 16 ans chez Capgemini où il occupait dernièrement le poste de Directeur Général Adjoint Finances & Support aux opérations dans l'Ouest.

Au sein du Groupe, il a notamment pour objectifs de contribuer à renforcer le pilotage de l'entreprise, les processus de gestion des projets et la mise en place de procédures internes.

##### Développement du pôle Banque-Finance

Le Comité de Direction du Groupe s'étoffe également avec l'arrivée de Pascal Franchomme au poste de Directeur de la Business Unit Banque Finance Régions.

Agé de 45 ans, Pascal Franchomme a travaillé 18 années pour la société UNILOG, au sein de laquelle il occupait dernièrement le poste de Directeur Général Adjoint Région Ouest. Il est diplômé d'un DEA. L'arrivée de Pascal Franchomme a pour objectif d'accroître le développement du Groupe sur les grands comptes et d'industrialiser ses offres de TMA pour répondre à la demande croissante de ses clients.

#### Enrichissement des offres et signature de partenariats technologiques

En 2008, SODIFRANCE a poursuivi le développement de ses offres phares, notamment :

##### Extension de l'offre de Transformation Automatisée d'architecture

Spécialiste de la transformation automatisée, son offre dédiée à la transformation d'architecture, baptisée FAST (Future Architecture System Transformation) apporte une solution efficace et compétitive pour automatiser l'évolution des applications client-serveur vers les nouvelles technologies et ainsi raccourcir les temps de livraison de ces projets.

De nombreuses entreprises sont en effet équipées de technologies anciennes qui leur posent aujourd'hui un certain nombre de problèmes :

- Freins à l'évolution du système d'information pour l'ouvrir vers l'extérieur de l'entreprise et donc aux partenaires, fournisseurs et clients, notamment dans le cadre de stratégies SOA, multi-canal, etc ;

- Coûts de maintenance et de support associés élevés ;
- Raréfaction de ces technologies et des ingénieurs informatiques formés à ces technologies ;
- Facteur de blocage des investissements informatiques : problèmes d'infrastructure et/ou de systèmes d'exploitation.

Les entreprises se tournent donc vers de nouvelles architectures qui apportent de nombreux avantages : des applications de meilleure qualité, une baisse des coûts de maintenance (20 à 30%) grâce au MDA, une sécurisation du système d'information, une plus grande interopérabilité, un environnement standardisé et une architecture orientée services (SOA).

En 2008, SODIFRANCE a ainsi étendu la couverture technologique de son offre FAST au traitement des patrimoines suivants :

- NSDK et Natstar vers Web 2.0
- UNIFACE vers UML
- PROGRESS vers Java/J2EE et .NET

##### Signature d'un partenariat stratégique avec ILOG pour l'offre Legacy Modernization

SODIFRANCE et ILOG (leader mondial des systèmes de gestion des règles métier) ont conclu un partenariat business et technologique autour de l'extraction, de la cartographie et du réemploi des règles métier présentes à l'intérieur du patrimoine COBOL des entreprises.

Aujourd'hui, une grande partie des applications stratégiques des grandes entreprises sont écrites en COBOL. Ces applications, qui contiennent la logique métier des processus clés de l'entreprise, ont été, au fil des années, modifiées et complétées à de nombreuses reprises. Leur maintenance est ainsi devenue de plus en plus difficile et coûteuse. A ceci s'ajoute une raréfaction des compétences COBOL : seuls quelques spécialistes sont désormais en mesure d'assurer la maintenance de ces applications. En conséquence, les politiques métiers rédigées en COBOL et stockées dans les systèmes mainframe de l'entreprise sont difficiles à vérifier et à modifier, ralentissant les temps de réponse opérationnels.

Le partenariat technologique SODIFRANCE-ILOG est destiné à aider les entreprises à simplifier leurs projets de modernisation de leurs patrimoines applicatifs, notamment pour évoluer plus facilement vers des architectures orientées services (SOA). La solution commune repose sur le Système de Gestion de Règles Métier (BRMS) d'ILOG. Elle permet aux entreprises utilisatrices d'extraire, de cartographier et de réutiliser les règles métiers inscrites dans le code logiciel COBOL, afin d'améliorer la flexibilité et les temps de réponse opérationnels.

##### Evolution de l'offre Gestion de Contenu de la filiale ONEXT et partenariat avec Exalead

ONEXT conçoit des sites, portails et des applications Web à partir de logiciels de gestion de contenu (CMS), de portail et de travail collaboratif Open Source : TYPO3,



ALFRESCO, LIFERAY, ZIMBRA, DRUPAL... ONEXT est le plus grand pôle de compétences spécialisé en CMS Open Source dans l'Ouest de la France et certainement le premier pour la France entière en TYPO3 (avec plus de 110 réalisations). TYPO 3 permet la création et la gestion d'applications et de sites Web (Internet/ Intranet/Extranet) très complets.

Co-fondateur de la Communauté Française de TYPO3, ONEXT a présenté en 2008 en France, la nouvelle version 4.2 de cet ECMS (Enterprise Content Management System).

TYPO3 fonctionne sur plus de 122 000 serveurs dans le monde. L'application a été traduite en 46 langues et est activement développée par une communauté de plus de 150 développeurs et plus de 30 000 utilisateurs actifs dans 60 pays.

Par ailleurs, en 2008, pour enrichir son offre, un partenariat a été signé avec Exalead dans le cadre des projets de création de portails collaboratifs, de migration et de gestion documentaire.

Exalead est un éditeur de logiciels français qui commercialise des solutions d'accès à l'information unifiées alliant la simplicité des applications grand public et l'intelligence des applications d'entreprise.

En effet, les systèmes d'informations des entreprises et administrations sont devenus, au fil de leur histoire, hétérogènes et complexes. Il est par conséquent difficile pour les responsables informatiques de concevoir à l'échelle de l'entreprise, une véritable stratégie de gestion de l'information. Par ce partenariat, SODIFRANCE entend répondre aux besoins croissants des organisations en matière de management de l'information, quelles que soient les sources, que les données soient structurées ou non.

#### - Poursuite de la stratégie MDA

Mia-Software, précurseur et leader du marché français du MDA (architecture de développement par les modèles), a connu une année 2008 très riche en Recherche & Développement. Depuis la création en 1998 de la première version de Mia-Studio, l'offre de Mia-Software n'a cessé de s'enrichir pour apporter des solutions concrètes et opérationnelles aux enjeux du développement logiciel. Aujourd'hui, de plus en plus de sociétés utilisent ces solutions dans la Banque, l'Assurance, l'Administration, la Distribution ou encore l'Aéronautique. L'année 2008 a été marquée par des développements de nouvelles versions des offres (Mia-Studio et Mia-Insight), en particulier le renforcement de l'intégration de Mia-Studio sur la plateforme Eclipse, standard international. Le partenariat avec Prima Solutions dans le domaine de l'assurance a également permis de commencer à percer à l'international.

#### ■ Démarrage d'une activité Offshore

En 2008, le phénomène de l'offshore a continué sa progression sous l'effet conjugué d'une pression sur les prix et d'une raréfaction des compétences disponibles. Il correspond à une tendance lourde et une

demande croissante des grands comptes en recherche d'économies, poussant ainsi les SSII à réaliser une partie de leurs prestations en offshore. Il est devenu une composante incontournable de l'offre des SSII qui souhaitent travailler avec ces grands comptes.

Pour répondre à ce besoin, SODIFRANCE a créé le 1<sup>er</sup> novembre 2008 une filiale en Tunisie « SOFT-MAINT TUNISIE », Sarl au capital de 10.000 DT, avec pour objectif la mise en place d'un centre de production offshore. Cette société est détenue à 90% par SODIFRANCE et à 10% par M. M'hamed Dalla qui occupe la fonction de Directeur de Production offshore.

#### ■ Poursuite de la stratégie de Centres de Services de proximité

Pour conjuguer industrialisation et proximité de ses clients, SODIFRANCE a démarré la mise en œuvre dès 2005 de Centres de Services. Ces Centres se caractérisent par des compétences métiers et/ou technologiques qui permettent de mutualiser les projets clients et ainsi, de leur offrir des dispositifs professionnels, dotés de compétences étendues et de technologies à l'état de l'art, à des coûts attractifs. Ainsi, après Orléans, Niort, Rennes, Nantes, Brest et Toulouse, SODIFRANCE a installé en 2008 un centre de services au Mans (72).

#### ■ Certification qualité CMMI niveau 2

Le « Capability Maturity Model Integration » (CMMI) est un guide de bonnes pratiques dont la mise en œuvre permet une meilleure maîtrise des projets à engagement forfaitaire.

Le référentiel et les processus définis par la cellule qualité de SODIFRANCE ont été déployés sur les projets au cours de cette année 2008.

#### **FAITS MARQUANTS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

##### **Constitution de HP2M, holding de SODIFRANCE – Projet d'Offre Publique d'Achat sur les titres SODIFRANCE**

Les actionnaires historiques de SODIFRANCE, à savoir le Concert Mazin et Monsieur Lennon, ont annoncé la réalisation, le 16 janvier 2009, des opérations d'apport, au prix de 4 € par action, de l'ensemble des actions SODIFRANCE qu'ils détenaient au profit de HP2M, société détenue conjointement par le Concert Mazin, Monsieur Lennon, UEO, Sodero Gestion, Grand Sud Ouest Capital et Synergie Finance. A l'issue de ces opérations, HP2M détenait 36% du capital et 35,98% des droits de vote théoriques de SODIFRANCE.

Conformément à la réglementation applicable, HP2M a déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers un projet d'offre publique d'achat visant la totalité des actions SODIFRANCE non encore détenues par HP2M, au prix de 4 € par action.

Par cette opération, les actionnaires historiques ont souhaité pérenniser le développement à long terme du Groupe en renforçant la stabilité de son capital.

Le Conseil de Surveillance de SODIFRANCE s'est réuni le 19 janvier 2009, afin de rendre son avis motivé sur le projet

d'offre publique d'achat, après avoir examiné le rapport du cabinet ARC, expert indépendant missionné dans le cadre de cette offre publique d'achat. Le Conseil de Surveillance a recommandé aux actionnaires de SODIFRANCE d'apporter leurs actions à l'offre publique d'achat de HP2M.

Le Conseil de Surveillance a autorisé, conformément aux dispositions de l'article L 225-68 du Code de commerce l'apport à l'Offre Publique d'Achat de la totalité des titres détenus en autocontrôle.

##### **Offre Publique d'Achat sur les titres SODIFRANCE du 6 février 2009 au 12 mars 2009**

Le 3 février 2009, SODIFRANCE et HP2M ont obtenu le Visa de l'Autorité des Marchés Financiers portant sur l'Offre Publique d'Achat des actions SODIFRANCE par la société HP2M au prix de 4 € par action.

La note d'information publiée par HP2M et la note en réponse de SODIFRANCE ont reçu respectivement les visas n° 09-023 et n° 09-024 de l'Autorité des Marchés Financiers, en date du 3 février 2009.

Le 12 février 2009, HP2M a annoncé avoir franchi le seuil de détention des 2/3 du capital social de SODIFRANCE.

Au 26 mars 2009, HP2M détenait 87,55% du capital de SODIFRANCE et 87,35% des droits de vote. L'Autorité des Marchés Financiers a fait connaître le détail du résultat de l'Offre Publique d'Achat de HP2M à savoir :

- 430 085 actions SODIFRANCE ont été apportées à l'Offre,
- 1 223 237 actions SODIFRANCE ont été achetées sur le marché au prix unitaire de 4 €.

Le 8 avril 2009, conformément aux dispositions légales, SODIFRANCE et HP2M ont annoncé, la réouverture jusqu'au 30 avril inclus, de l'Offre Publique d'Achat (OPA) amicale de HP2M visant les actions SODIFRANCE.



## 1.5. SYNTHÈSE DES COMPTES CONSOLIDÉS

### TRAITEMENTS COMPTABLES

En application du règlement européen CE n° 1606/2002, adopté le 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe SODIFRANCE sont établis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 conformément au référentiel comptable IAS/IFRS.

Les comptes du Groupe publiés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2007 avaient été arrêtés suivant les principes et méthodes définis par le même référentiel

### COMPTE DE RÉSULTATS SIMPLIFIÉ

En K€	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires	67 670	56 952	45 045
Résultat opérationnel courant	3 541	3 504	2 340
En % du CA	5,2%	6,15%	5,2%
Résultat opérationnel	2 533	3 148	1 733
Résultat financier	(632)	(363)	(135)
IS	(303)	(768)	(684)
Résultat Net Part du Groupe	1 598	2 017	914
BNPA	0,54	0,66	0,30

### PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS

En K€	31/12/08	31/12/07	31/12/06
Gearing*	39%	44%	-30 %
Dette MLT (y compris crédit-bail)	8 756	9 741	770
Trésorerie	3 452	4 276	4 035
En-cours Factor**	485	2 029	2 847

\* Endettement net / Capitaux propres

\*\* Incluant API GROUP au 31/12/07

### TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En K€	31/12/08	31/12/07	31/12/06
CAF	3 535	3 584	2 359
Δ de BFR	(1 663)	(1 771)	(1 139)
Cash flow	1 872	1 813	1 220
Investissement	(1 288)	(9 809)	(1 470)
Financement	(1 385)	8 239	(122)
Trésorerie Clôture	3 452	4 276	4 034
Δ Trésorerie nette	(825)	242	(371)

## STRUCTURE BILANTIÈLE

### Bilan actif

En K€	31/12/08	31/12/07	31/12/06
Actif Non Courant	20 208	20 419	10 292
Créances	19 487	15 676	11 015
Disponibilités*	3 604	4 392	4 173
Autres actifs	4 932	5 651	4 195
<b>TOTAL</b>	<b>48 231</b>	<b>46 139</b>	<b>29 676</b>

\*Normes IFRS : les titres acquis en autocontrôle sont déduits des capitaux propres et des disponibilités pour un montant global de 927 K€.

### Bilan passif

En K€	31/12/08	31/12/07	31/12/06
Capitaux propres (pdg)*	13 711	12 428	10 560
Emprunts portant intérêt	6 596	7 809	328
Provisions	1 180	741	563
Subventions	195	394	394
Fournisseurs	4 370	3 759	2 710
Autres passifs	22 179	21 009	15 120
<b>TOTAL</b>	<b>48 231</b>	<b>46 139</b>	<b>29 676</b>

\* En 2008 le Groupe SODIFRANCE a racheté 61 678 actions dans le cadre de son programme de rachat d'actions. Les titres détenus en autocontrôle ont été comptabilisés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

## 1.6. MARCHÉ ET PERSPECTIVES 2009

### LE MARCHÉ DES LOGICIELS ET SERVICES

Dans un contexte de crise économique, les prévisions d'activité pour 2009 concernant le secteur informatique oscillent entre un scénario plutôt optimiste, autour d'une croissance zéro, et un scénario plus pessimiste avec une décroissance de l'ordre de -2%.

Ainsi, le Syntec Informatique table sur une « croissance zéro » pour l'ensemble du secteur en France en 2009. Cette stabilité globale ne sera pas sans des différences d'un secteur à l'autre. Ainsi, le domaine du conseil devrait être plus touché avec un repli de -4 à -5%. Les activités d'assistance technique devraient connaître une régression de l'ordre de -3% et les activités d'intégration et les projets une croissance zéro. Enfin, à l'opposé, l'édition de logiciel et l'infogérance d'infrastructures informatiques devraient continuer de croître à un rythme estimé à 5%.

Pour le Gartner Group, cabinet international, le scénario 2009 serait plus pessimiste : Gartner Group anticipe en effet un recul de 1,7% pour les services informatiques au plan mondial.

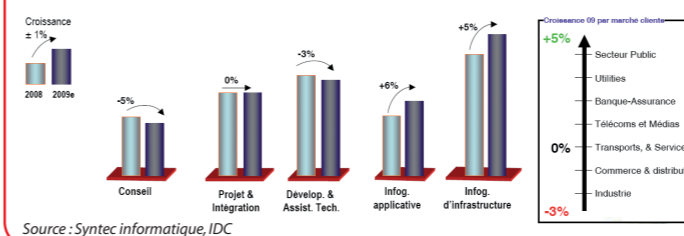
Par typologie de clients, les secteurs sont également diversement touchés. Selon le cabinet Pierre Audoin Consultants (PAC), l'Administration, l'énergie et les services d'utilité publique devraient tirer la croissance en 2009. Au contraire, l'industrie et le commerce devraient être en net recul. Les autres secteurs comme la banque, l'assurance, les services et le transport devraient connaître une croissance de l'ordre de 0 à +2% en 2009.

La baisse d'activité globale se traduira par un recours moindre aux prestations et par le report, voire l'annulation, de projets informatiques. Dans ce contexte, plusieurs conséquences sont déjà constatées ou prévisibles :

#### Une baisse du taux d'activité des ingénieurs

La baisse d'activité pèsera très significativement sur les taux d'inter-contrat, c'est-à-dire la proportion d'ingénieurs en attente de mission, donc non facturés mais toujours salariés. Cette situation fragilisera les résultats des entreprises du secteur.

### Evolution des activités de Conseil et Services Informatiques



Source : Syntec informatique, IDC

#### Une forte pression sur les prix

Un des symptômes les plus visibles du ralentissement est le bouleversement du rapport de force en matière de négociation des prix, avec une pression très forte sur les tarifs alors que dans le même temps les salaires sont stables.

#### Un recours accru à l'offshore

Corollaire aux problèmes de prix, l'offshore est une réponse

adoptée de plus en plus par les grandes et moyennes SSI pour continuer de proposer, en particulier aux grands comptes, une tarification attractive. Une tendance confirmée par le cabinet PAC qui estime que la croissance moyenne de l'offshore en Inde pourrait dépasser 50% sur la période 2009-2010.

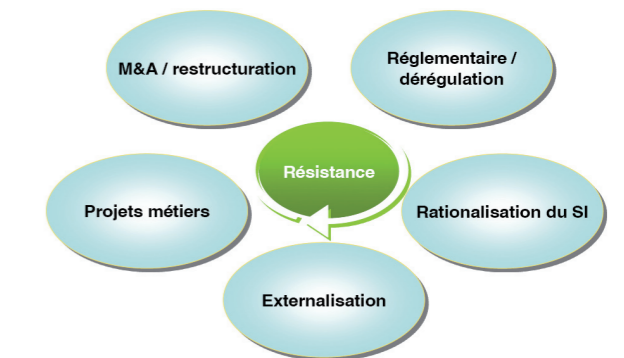
#### Une baisse des recrutements

Après un recrutement encore très dynamique en 2008, le secteur amorce 2009 avec des recrutements en forte baisse, en raison d'une activité moins porteuse, d'une visibilité moindre et d'un turn-over en baisse. L'objectif devient la préservation des effectifs et/ou des recrutements de profils très ciblés.

Toutefois, dans ce paysage plutôt sombre, le secteur informatique s'appuie sur plusieurs facteurs de résistance, d'après Syntec Informatique :

- La tendance structurelle à l'externalisation de la fonction informatique se trouve accélérée par la nécessité pour les entreprises d'optimiser la dépense et de se concentrer sur leur compétitivité.
- Les exigences réglementaires, nettement renforcées en matière environnementale et financière, soutiennent la demande, l'informatique étant devenue l'élément clé de la conformité.

#### Facteurs de résistance du secteur Logiciels & Services



Source : Syntec informatique

- L'activité liée aux fusions, acquisitions et restructurations jouera un important rôle contra-cyclique, ainsi que les projets de rationalisation du système d'information, et plus généralement les outils de gestion et de contrôle des coûts
- Enfin, l'innovation reste un moteur de croissance grâce à la multiplication des projets métiers à haute valeur ajoutée technologique.

#### STRATÉGIE ET OBJECTIFS DE SODIFRANCE

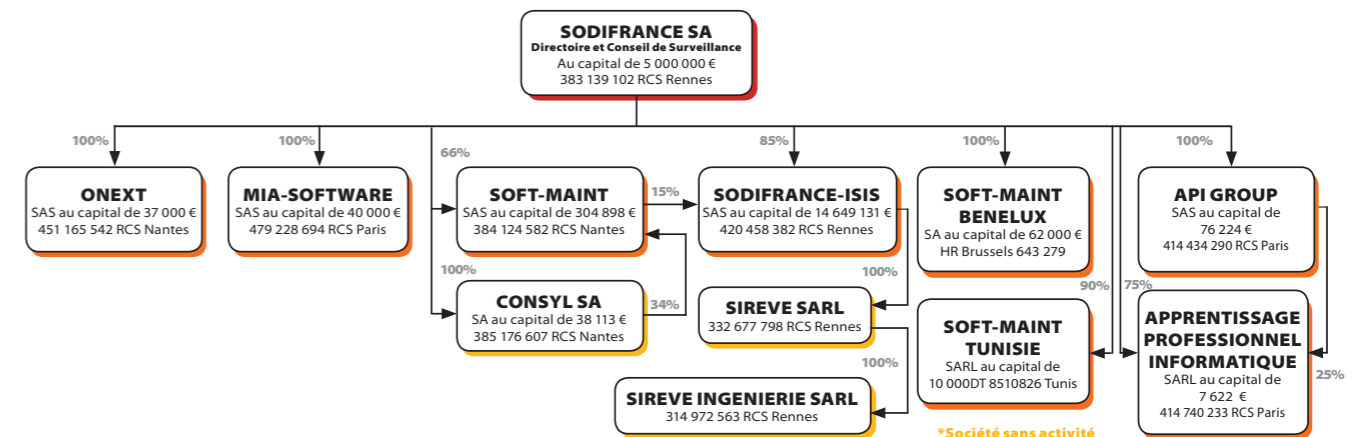
Pour 2009, dans un contexte économique instable et se traduisant par un manque de visibilité, SODIFRANCE n'est pas en mesure d'établir des prévisions.

SODIFRANCE bénéficie d'un business model relativement résistant et de plusieurs atouts pour traverser la crise :

- Un positionnement de spécialiste innovant conjugué à des offres de service de proximité
- Une bonne répartition de l'activité entre les régions, en particulier l'Ouest et Paris
- Une forte fidélisation de clientèle avec une présence

## II. STRUCTURE DU GROUPE

### 2.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2008



Les activités des sociétés du Groupe sont les suivantes :

- **SODIFRANCE SA**, société mère, héberge la direction générale du Groupe et les services centraux du siège, DRH, DAF, DMC, DSI
- **SODIFRANCE-ISIS SAS** rassemble les activités d'ingénierie, d'intégration de systèmes et de formation
- **SOFT-MAINT SAS** est spécialisée dans l'ingénierie de migration outillée
- **SOFT-MAINT BENELUX SA** commercialise sur le Benelux des prestations d'ingénierie, de TMA et de migration outillée
- **SOFT-MAINT TUNISIE** est un centre de production, sous-traitant des autres filiales opérationnelles du Groupe Sodifrance
- **API GROUP SAS** intervient principalement en régie et TMA autour de compétences Mainframe
- **MIA-SOFTWARE SAS** édite, conçoit et commercialise des logiciels informatiques et assure des activités de formation
- **ONEXT CONTENT SYSTEM SAS** est spécialiste des nouvelles technologies Internet/Intranet
- **APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL INFORMATIQUE SARL** exerce une activité de formation
- **CONSYL SA** est une filiale sans activité opérationnelle à ce jour

- **SIREVE SARL et SIREVE INGENIERIE SARL** ont donné leur fonds de commerce en location-gérance à la Société SODIFRANCE-ISIS et n'ont plus d'activité opérationnelle à ce jour.

La société-mère regroupe les services fonctionnels et les infrastructures tels que les locaux et les réseaux informatiques. A ce titre, elle facture des frais de siège à ses filiales sur la base d'un pourcentage de chiffre d'affaires réalisé. Pour l'année 2008 ce pourcentage a été fixé à 5%. Les loyers et charges sont refacturés aux filiales en fonction des surfaces occupées. Il existe une convention de trésorerie entre la société-mère et ses filiales. La totalité de la trésorerie est concernée par cette convention, par ailleurs décrite dans le rapport spécial des commissaires aux comptes. Dans le cadre de l'exploitation, les filiales sont amenées à se refacturer un certain nombre de charges. Il s'agit principalement d'achats informatiques, (la société SODIFRANCE-ISIS réalise ces achats et les refacture aux autres sociétés du Groupe) et de prestations de services, les collaborateurs d'une entité pouvant intervenir pour une autre société du Groupe. Ces refacturations sont effectuées à des conditions normales.

#### Facturations 2008 entre SODIFRANCE SA et les sociétés du Groupe HT

2008 (en €)	SOFTMAINT	SODIFRANCE-ISIS	SFT BENELUX	MIA-SOFTWARE	ONEXT	API Group	AUTRES	TOTAL
<b>Clients</b>	1 727 566	2 867 532	346 163	154 274	134 788	1 423 325	83 967	6 737 615
<b>Fournisseurs</b>	200 543	594 091	13 941	36 558	10 936	517 169	14 503	1 387 741

historique chez ses principaux clients et sur ses secteurs cibles

- Un bon mix de prestations entre délégation d'expertise, projets au forfait et outsourcing
- Des compétences reconnues, en nouvelles technologies et en mainframe, ce dernier étant fortement implanté chez les grands comptes et particulièrement concerné par les projets de modernisation des systèmes d'information
- Une souplesse d'adaptation grâce à sa taille et à son organisation
- Une structure financière saine et solide.

Pour continuer à se différencier, SODIFRANCE poursuit sa stratégie autour des axes de développement ou d'amélioration suivants :

#### Sur le plan des offres :

- **Poursuite de la stratégie de spécialisation autour de l'automatisation**

SODIFRANCE dispose d'un savoir-faire unique dans la capacité à maîtriser et faire évoluer les patrimoines applicatifs des grands comptes. Il repose sur un effort accru de R&D depuis 15 ans qui confère à son offre une avance technologique importante. Cette offre couvre la documentation de SI, l'urbanisation, la transformation d'architecture, les migrations et la rénovation logicielle.

- **Création d'un pôle Conseil et services en nouvelles technologies**

Ce pôle consolide un savoir-faire important du groupe issu de ses travaux de R&D (génie logiciel, MDA...) et de ses projets réalisés en nouvelles technologies. Par la création du pôle Conseil, SODIFRANCE souhaite accompagner ses clients en amont dans leurs choix technologiques stratégiques ; SODIFRANCE se renforcera notamment sur les offres de Business Intelligence, gestion de contenus et portails, solutions de développement.

- **Développement des compétences métiers pour le secteur finance**

Avec près de 70% de son chiffre d'affaires dans le secteur Finance, SODIFRANCE a démarré en 2008 la constitution d'un pôle de compétences pour les métiers de la banque, de l'assurance et de la retraite. Face à l'enjeu de la connaissance des métiers clients pour les années à venir, SODIFRANCE va renforcer significativement cet axe de développement en 2009.

- **Valorisation des offres d'infogérance d'infrastructures et d'applications**

SODIFRANCE bénéficie d'une belle offre d'infogérance bien implantée auprès d'entreprises régionales grâce aux différentes implantations de SODIFRANCE. Face à une demande croissante des entreprises d'externaliser ce qui ne correspond pas à leur cœur de métier et peut leur permettre de réaliser des économies, SODIFRANCE apporte une alternative coût/proximité et capacité d'engagement d'une infogérance partielle à une infogérance totale.

#### Sur le plan de l'organisation et de la qualité :

- **Renforcement du pilotage et de l'industrialisation des projets**

Depuis de nombreuses années, SODIFRANCE réalise

une partie importante de son chiffre d'affaires sur des projets au forfait. Pour améliorer son savoir-faire dans ce domaine, SODIFRANCE a créé une structure transversale, SODIFRANCE Delivery Center (SDC). Outre l'industrialisation des process au travers d'experts, d'outils et de méthodes – notamment CMMI -, le SDC a pour objectif d'être une vitrine du Groupe en matière de réalisation de projets, équipé de solutions et méthodes parmi les meilleures du marché.

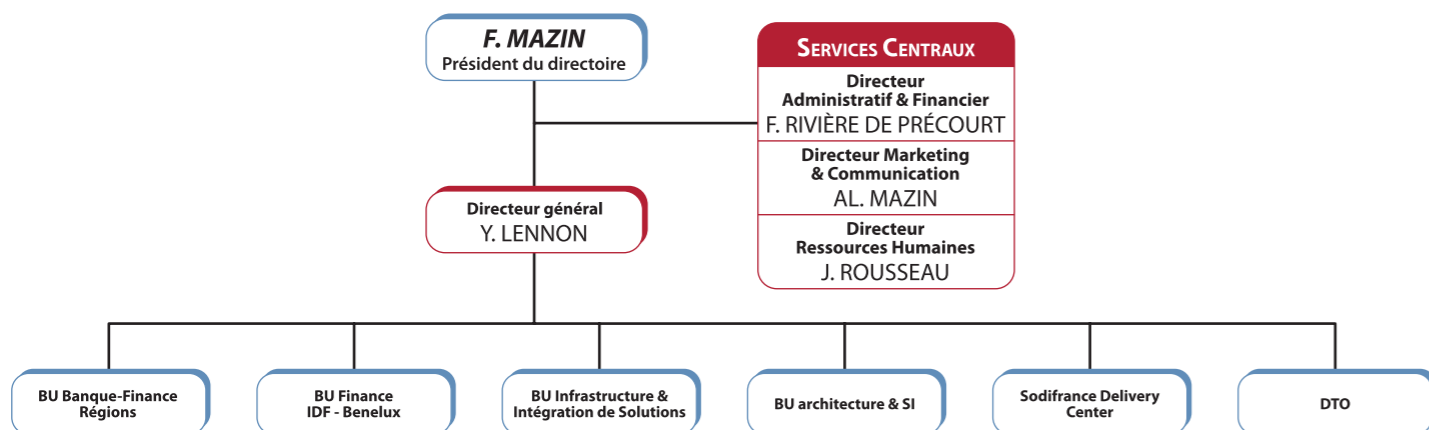
- **Intégration de l'offshore dans les projets**

Dotée depuis fin 2008 d'un centre de production offshore en Tunisie, SODIFRANCE peut désormais répondre à la demande de ses clients et leur proposer une composante offshore selon leurs besoins et la nature des prestations.

- **Certification CMMI niveau 2**

Désormais au cœur des processus du Groupe, le CMMI est un facteur de progrès et de satisfaction client. SODIFRANCE sera évaluée CMMI niveau de maturité 2 en juin 2009.

## 2.2. ORGANIGRAMME FONCTIONNEL



## 2.3. PRISES DE PARTICIPATION ET OPERATIONS DE RESTRUCTURATIONS

### PRISES DE PARTICIPATION DIRECTES ET INDIRECTES

La société SODIFRANCE a créé le 1<sup>er</sup> novembre 2008 une sarl en Tunisie « Soft-Maint Tunisie » dont elle détient 90% du capital.

Cette filiale a été constituée en vue de la mise en place d'un centre de production offshore.

### OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION

Il n'y a pas eu d'opérations de restructuration au cours de l'exercice 2008.

## 2.4. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU GROUPE

### FRAIS DE RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

Depuis 15 ans, SODIFRANCE investit en R&D pour automatiser la transformation des systèmes d'information. Notre centre de recherche et développement invente et construit nos offres avec une expertise reconnue sur le Génie Logiciel Avancé : ré-ingénierie des systèmes, méta-modélisation, refactoring de code.

Environ 20/25 personnes y travaillent en partenariat avec les laboratoires de recherche industriels et avec l'enseignement supérieur (École des Mines, Université de Nantes, INRIA...).

### PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

Les principaux investissements du Groupe en biens corporels concernent du matériel et des logiciels informatiques, des infrastructures téléphoniques, du mobilier de bureau et des agencements nécessaires à l'activité.

### La répartition des investissements se décompose comme suit :

2008 (K€)	Services Centraux	Soft Maint	Sodi-france ISIS	Apri Group	Autres	Total
Immobilisations	299	692	38	3	41	1 073
Dont frais R&D		692				
Investissement crédit bail	170				47	217
<b>Total investissement</b>	<b>469</b>	<b>692</b>	<b>38</b>	<b>3</b>	<b>88</b>	<b>1 290</b>

### L'ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS

K€	2008	2007	2006
Immobilisations	1 032	958	1 048
dont frais R&D	692	762	690
Investissement crédit bail et locations financières	218	64	
<b>Total investissement</b>	<b>1 250</b>	<b>1 022</b>	<b>1 048</b>

### LOCATIONS PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE

Le Groupe ne détient aucune propriété immobilière.

### ASSURANCES AU 31 DÉCEMBRE 2008

#### Niveau de risque :

Fin 2008, il n'existe pas de risque potentiel significatif qui ne serait pas couvert par la compagnie d'assurances.

Les aménagements nécessaires ont été effectués sur les sites sensibles afin de diminuer les risques de sinistre majeur pouvant entraîner des pertes d'exploitation et/ou des pertes d'informations.

### Description des assurances souscrites :

• Responsabilité Professionnelle Groupe - Garantie : 15 M€ (montant annuel global) - Franchise : 100 K€  
Cette assurance couvre la responsabilité civile exploitation, produit et professionnelle. Elle inclut une protection défense recours devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives ainsi qu'une défense des intérêts civils devant les juridictions répressives.

• Contrat Multirisque Dommage - Garanties :

Protection contre les dégâts liés aux incendies, les bris de machines ou de matériels informatiques, les dégradations de locaux. C'est une garantie valeur à neuf.

- Incendie et risques assimilés : Valeur à neuf – limite contractuelle d'indemnité : 15 M€
- Bris de machines et de biens informatiques : Garantie matériels : 762 K€
- Perte et frais y compris dommages immatériels : 2 M€
- Autres dommages et pertes : 3 M€

• Contrat Responsabilité des Dirigeants – Garantie : 3 M€

• Couverture des Dirigeants contre les risques de mise en cause de leur responsabilité personnelle.

• Contrat flotte véhicules SODIFRANCE – Garantie : 152 K€

• Contrat Auto mission SODIFRANCE – Garantie : 381 K€

Coût général des assurances pour le Groupe SODIFRANCE pour l'année 2008 : 154 K€.

### BREVETS ET MARQUES

#### Le Groupe est titulaire des sites internet suivants :

- www.sodifrance.fr et www.sodifrance.com : il s'agit de sites institutionnels de présentation de l'entreprise en français et en anglais

- www.model-in-action.fr et www.mia-software.com : ces sites sont dédiés à la promotion de notre logiciel Model-in-Action

- www.onext.fr : ce site est destiné à la promotion des offres internet de la filiale ONEXT

- www.institut.sodifrance.fr : ce site est destiné à la promotion de l'activité Formation du Groupe SODIFRANCE.

Le Groupe SODIFRANCE n'est dépendant d'aucun propriétaire de brevet ou d'éditeurs de progiciels. De même, le Groupe n'est dépendant d'aucun sous-traitant ou fournisseur d'approvisionnement. Aucun contrat industriel, commercial ou financier n'est susceptible d'altérer l'indépendance du Groupe. Ces sites web ont fait l'objet d'un dépôt communautaire en bonne et due forme par un prestataire spécialisé afin d'en assurer la propriété et de prévenir tout risque de litige.

## 2.5. FACTEURS DE RISQUES

La nature et la diversité du portefeuille clients permettent d'écarter tout risque majeur lié aux impayés qui pourraient mettre en péril l'exploitation du Groupe. Le risque réside essentiellement dans la notion d'engagements de résultat lié aux projets complexes. La maîtrise de ces projets est réalisée par un suivi régulier et un module de gestion de projet tel que décrit au paragraphe 2-6 relatif aux contrats.

Il est à remarquer une forte fidélisation de nos clients : des dix premiers clients de 2008, six comptaient déjà dans les dix premiers clients de 2004. Les 50 premiers clients représentent 87% du chiffre d'affaires, les vingt premiers clients représentent 67,3% du chiffre d'affaires et les dix premiers clients représentent 51,7% du chiffre d'affaires en 2008.

### RISQUES LIÉS A L'ACTIVITE

Le taux moyen inter-contrat reprenant la définition de Syntec Informatique s'établit à 5% sur l'année 2008. Pour 2007, ce taux était de 4,8%

Selon Syntec Informatique, le taux d'inter-contrat se détermine en divisant le nombre de jours disponibles entre deux missions pour les collaborateurs de l'effectif de production par leur nombre de jours potentiels totaux (jours ouvrés moins les congés, rtt, pont).

### RISQUES JURIDIQUES

La procédure d'expertise judiciaire visant à engager la responsabilité civile de SODIFRANCE, initiée depuis plusieurs années, est arrivée à son terme et ce litige est désormais clos sans impact sur le résultat.

Par ailleurs, la procédure contentieuse introduite en 2006 à l'encontre de SODIFRANCE se poursuit.

Dans cette affaire, SODIFRANCE bénéficie d'une couverture dans le cadre de son contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle.

Enfin, une procédure a été introduite à l'encontre de SODIFRANCE relativement à une différence d'évaluation de l'earn out d'une société acquise en 2007.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre procédure judiciaire ou d'arbitrage qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe. Il n'y a pas eu de changement de la situation financière ou commerciale du groupe depuis la fin du dernier exercice pour lequel les états financiers vérifiés ont été publiés.

### RISQUES INDUSTRIEL ET ENVIRONNEMENTAL

Les activités du Groupe SODIFRANCE sont par nature peu polluantes puisqu'elles sont essentiellement axées sur le conseil et les prestations intellectuelles en matière informatique.

Toutefois, le Groupe dans son ensemble veille au respect de l'environnement et plus généralement mène une politique active de développement durable aussi bien dans ses pratiques internes que dans le cadre de ses missions auprès de ses clients.

### RISQUES FINANCIERS :

#### Risque de taux :

L'endettement moyen terme est de 8,02 M€ au 31 décembre 2008. Dans le cadre de la trésorerie, le Groupe fait appel à un factor pour financer ses besoins court terme sur une partie de ses activités.



**Tableau des emprunts** (avec 100% d'emprunts à taux révisable)

Au 31/12/2008 en K€	CRD	à 1an	1 an à 5 ans	au-delà
Emprunts à taux fixe				
Emprunts à taux révisable	8 555	1 764	5 444	1 346
<b>Total</b>	<b>8 555</b>	<b>1 764</b>	<b>5 444</b>	<b>1 346</b>

#### Risque de change (2008)

Les opérations conclues en devises sont très rares et l'activité de SOFT-MAINT Tunisie étant en phase de démarrage, le risque de change est non significatif.

#### Risque sur action :

Il n'y a pas de risque significatif sur les OPCVM car il s'agit de SICAV monétaires. La Société détient par ailleurs des actions propres en autocontrôle et des titres dans le cadre d'un contrat de liquidités.

En K€	Portefeuille d'ac- tions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres (net)	Contrat de liquidité net
Position à l'actif	669		97
Hors bilan		911	

#### Risque de liquidité :

La Société dispose d'un contrat d'affacturage qui couvre ses besoins à court terme. Les possibilités d'accroître ce recours au factor tendent à limiter le risque de liquidité.

#### Risque de garantie : nantissement

Les titres API GROUP, SODIFRANCE-ISIS et SOFT-MAINT inscrits à l'actif de SODIFRANCE font l'objet d'un nantissement en garantie des emprunts souscrits pour l'acquisition de la société API GROUP en 2007.

Les titres ONEXT CONTENT SYSTEM inscrits à l'actif de SODIFRANCE font l'objet d'un nantissement en garantie de l'emprunt souscrit pour l'acquisition de la société en 2007.

#### Engagements hors bilan :

En K€	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Cautions de contre-garantie sur marchés			
Nantissements hypothèques et sûretés réelles	392	400	367
Avals, cautions et garanties données	0	76	283
Nantissement de titres	7 591	8 400	
<b>Total</b>	<b>7 983</b>	<b>8 876</b>	<b>650</b>

## 2.6. CONTRATS

Des contrats types sont disponibles et définissent les règles appliquées au niveau du Groupe. Ils sont définis et actualisés régulièrement avec le service juridique de SODIFRANCE pour répondre au mieux aux attentes des clients tout en conservant un cadre juridique équilibré pour chacune des parties. Il existe plusieurs types de contrats. Ils sont adaptés aux spécificités liées à l'activité concernée : contrat au forfait, contrat en assistance technique, contrat infogérance/externalisation, contrat de vente et de maintenance logiciels.

Pour les projets, la durée des contrats varie de 1 mois à 3 ans avec un nombre de collaborateurs très variable suivant le contrat. Les contrats sont suivis mensuellement tant en ce qui concerne le déroulement du projet que le plan financier. Ce suivi régulier permet d'éviter des dépassements importants qui ne seraient pas couverts. En cas d'évolution du périmètre, des avenants contractuels sont signés. Un modèle de gestion de projet a été mis en place, il permet de suivre au plus près les projets.

Il existe également des contrats types pour la sous-traitance, ce qui au même titre que l'ensemble des divers justificatifs demandés (notamment articles D. 8222.5\_1 et D8222.5\_2 du Code du Travail) limite les risques liés au recours à des ressources externes.

## 2.7. POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

La gestion opérationnelle des ressources humaines est à la fois décentralisée, au niveau des entités, permettant ainsi une relation individualisée et réactive entre le collaborateur et son management. Elle est également centralisée au niveau de la holding, assurant ainsi l'harmonisation tant des pratiques managériales que des outils ou processus utilisés au quotidien. Au cours de l'exercice 2008, SODIFRANCE a poursuivi sa politique de croissance en privilégiant le développement de ses ressources internes.

### EFFECTIFS

L'effectif global du Groupe au 31 décembre 2008 est de 839 collaborateurs dont :

- 227 femmes (182 cadres et 45 Etam)
- 612 hommes (559 cadres et 53 Etam)
- 99,16% de l'effectif est en contrat à durée indéterminée.

180 départs ont été enregistrés en 2008 correspondant à :

- 30 licenciements
- 119 départs volontaires (démission ou fin de période essai à l'initiative du salarié)
- 4 fins de contrats à durée déterminée
- 25 fins de période essai à l'initiative de l'employeur
- 1 pour rupture conventionnelle et 1 départ en retraite.

Le recours aux heures supplémentaires est limité ; il en est de même pour l'emploi de personnel intérimaire.

### RECRUTEMENTS AU COURS DE L'EXERCICE 2008

175 embauches dont :

- 167 collaborateurs en CDI
- 8 collaborateurs en CDD

La poursuite du programme de cooptation en 2008 a permis l'embauche de 9 collaborateurs.

Depuis 2006, SODIFRANCE accorde une place croissante aux stages école. Ainsi, nous avons accueilli 34 stagiaires en 2008. A l'issue de leur stage, d'une durée de 3 à 6 mois concluant leur première année de cursus universitaire ou d'école d'ingénieur, 17 d'entre eux ont été embauchés.

Dans le cadre du parcours RH, plusieurs groupes de travail ont été créés pour mettre en œuvre ou améliorer les processus sur l'intégration, le développement et la fidélisation des collaborateurs

Des journées d'intégration des nouveaux collaborateurs sont organisées régulièrement sur les sites de Paris et Nantes. Chaque nouveau collaborateur est invité à participer à cette journée d'intégration, baptisée SODI-DAY où lui sont présentés l'organisation, les offres, les processus, les outils ...

### FORMATION

En 2008, SODIFRANCE a poursuivi ses efforts en matière de formation de ses collaborateurs. Ainsi, 301 collaborateurs ont été formés au cours de l'exercice. Au total, 36 % de l'effectif a bénéficié d'actions de formation en 2008.

Le budget formation représente 3,25 % de la masse salariale pour l'exercice 2008.

Afin d'accompagner l'évolution de nos métiers, le Groupe a poursuivi en 2008 sa démarche de professionnalisation. En partenariat avec le FAFIEC, 29 collaborateurs ont ainsi bénéficié d'actions de formation dans le cadre d'une période de professionnalisation, pour une durée variant de 100 heures à 300 heures réparties sur 18 mois.

### POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est totalement individualisée, tant au niveau des rémunérations fixes que des rémunérations variables.

Le montant total des rémunérations brutes, déclarées sur DADS pour l'exercice 2008, s'élève à 30 737 316 €.

Les charges patronales versées aux organismes sociaux ont représenté 14 809 380 €.

Il n'existe pas de régime complémentaire de retraite spécifique pour les mandataires sociaux.

### PLAN D'EPARGNE GROUPE

Les collaborateurs (hors SOFT-MAINT BENELUX et API GROUP) ont la possibilité d'adhérer à un Plan d'Epargne Groupe.

Sur l'année 2008, 119 collaborateurs ont effectué des versements au Plan d'Epargne Groupe pour un montant de 120 703 €, l'abondement représentant 51 240 €.

Au 31 décembre 2008, dernier jour de l'exercice, 0,88 % du capital de la société étaient détenus par les salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe.

### LES ŒUVRES SOCIALES

Le total des sommes versées au titre des œuvres sociales auprès du Comité d'Entreprise de l'UES SODIFRANCE s'élève à 177 733 €.

## ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Les collaborateurs de SODIFRANCE bénéficient de la Réduction du Temps de Travail.

La durée du travail est de 151,67 h en moyenne par mois. La grande majorité des collaborateurs à temps plein du Groupe bénéficie de 10 jours de réduction du temps de travail.

Au 31 décembre 2008, 51 salariés bénéficient d'un temps partiel (soit 6,08 % de l'effectif total) pour lesquels l'horaire mensuel s'échelonne de 30,33 h à 136,50 h avec une majorité d'horaires à 4/5e.

Le taux d'absentéisme pour le Groupe est de 1,88 % (hors congés maternité, paternité, enfants malades, événements familiaux).

## RELATIONS PROFESSIONNELLES ET BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

Un accord d'extension de l'UES SODIFRANCE pour la société API GROUP a été signé en juillet 2008.

## CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE

Il existe un CHSCT sur les sites de Rennes, Nantes, Paris et Niort (mise en place en novembre 2008).

Les membres de ces CHSCT sont élus pour 2 ans.

Un document unique d'analyse des risques est établi sur chaque site et revu chaque année avec les membres de chaque CHSCT

## L'EMPLOI ET L'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPES

Au 31 décembre 2008, SODIFRANCE compte 14 collaborateurs entrant dans la catégorie des travailleurs handicapés tels que définis au regard de l'obligation d'emploi.

Dans les établissements où l'obligation d'embauche de travailleurs handicapés n'est pas respectée, SODIFRANCE verse une contribution auprès de l'AGEFIPH. Pour l'année 2008, cette contribution s'élève à 64 018 €.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de Diversité du Groupe, SODIFRANCE souhaite affirmer ses valeurs d'entreprise citoyenne notamment en favorisant l'intégration, la formation et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. A ce titre, SODIFRANCE a participé à la 12ème Semaine pour l'emploi des personnes handicapées.

## L'IMPORTANCE DE LA SOUS-TRAITANCE

Sur l'année 2008, le nombre de jours de sous-traitance s'élève en 2008 à 16 942 jours soit un Equivalent Temps Plein de 66,7.

## 2.8. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les activités du Groupe SODIFRANCE sont par nature peu polluantes puisqu'elles sont essentiellement axées sur le conseil et les prestations intellectuelles en matière informatique.

Toutefois, le Groupe dans son ensemble veille au respect de l'environnement et plus généralement mène une politique active de développement durable aussi bien dans ses

pratiques internes que dans le cadre de ses missions auprès de ses clients.

Le développement durable s'inscrit chez SODIFRANCE autour de deux axes forts :

#### **LA GESTION DES DÉCHETS**

Le Groupe SODIFRANCE pratique le recyclage de ses déchets, dans la quasi-totalité de ses sites.

Cette politique de recyclage active se traduit par :

- Le recyclage de ses papiers, notamment par le recours à des associations spécialisées dans le recyclage des papiers et cartons divers, destinés notamment à la production de papier recyclé,
- Le recyclage de ses toners et cartouches d'imprimantes, là encore par des associations ou entreprises spécialisées,
- Le recyclage de ses matériels informatiques par la mise en place de bennes spécifiquement installées à cet effet et retraités par des sociétés spécialisées dans le recyclage des D3E.

#### **LES GREEN IT**

Le Groupe SODIFRANCE s'efforce de mettre en pratique les initiatives définissant le Green IT, et notamment :

- La consolidation et la virtualisation des serveurs
- La consolidation du stockage
- Les mesures globales de réduction de la consommation électrique
- La centralisation des systèmes d'impression
- La téléconférence

L'ensemble de ces pratiques a comme principaux effets de réduire l'empreinte carbone du Groupe SODIFRANCE notamment en :

- Limitant les matériels utilisés et en améliorant l'utilisation de l'espace
- Limitant la consommation de papier
- Limitant ou optimisant les déplacements professionnels.

#### **ENGAGEMENT SOCIÉTAL**

##### **La Fondation de France**

En 2005, le Groupe SODIFRANCE a décidé de s'associer à la Fondation de France pour participer à son action humanitaire.

Créée en 1969, la Fondation de France, reconnue d'utilité publique ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

Elle lutte contre toutes les formes de souffrance et d'isolement dans les domaines des solidarités nationales et internationales, de la santé, de la recherche médicale et scientifique, de la protection de l'environnement et de l'accès à la culture.

Elle privilégie la proximité à travers des associations locales qui aident les personnes en respectant leur dignité et leurs conditions de vie.

En 2009, le Groupe SODIFRANCE entend poursuivre son action auprès de la Fondation de France.

##### **Les journées vertes**

En 2007, SODIFRANCE avait lancé une enquête interne pour connaître la sensibilité et les préférences des collaborateurs en terme d'actions dans le domaine du développement durable. Cette enquête avait fait ressortir un intérêt accru pour les actions liées à la protection de la faune et de la flore.

En 2008 SODIFRANCE a choisi d'organiser en septembre 2008 des «Journées Vertes» pour ses collaborateurs et leur famille. Ces journées étaient orientées sur la faune et la flore. Elles ont été organisées sur des Parcs appartenant à la Fondation de France et à l'Office national des forêts.

Cette initiative sera reconduite sur 2009.

## **ELEMENTS FINANCIERS 2008**

### III. COMPTES CONSOLIDES

#### 3.1. BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

	MONTANTS NETS 31.12.2008 (K€)	MONTANTS NETS 31.12.2007 (K€)	MONTANTS NETS 31.12.2006 (K€)
<b>ACTIF</b>			
Capital souscrit non appelé			
<b>Ecarts d'acquisition</b>	<b>16 729</b>	<b>16 729</b>	<b>5 608</b>
Logiciels	1 230	1 358	1 293
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 230</b>	<b>1 358</b>	<b>1 293</b>
Terrains	0	0	0
Constructions	0	0	0
Installations techniques, matériels	64	92	100
Autres immobilisations corporelles	665	457	539
Immobilisations en-cours	0	0	0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>728</b>	<b>549</b>	<b>639</b>
<b>Autres Immobilisations financières</b>	<b>546</b>	<b>548</b>	<b>427</b>
<b>Actifs d'impôts différés</b>	<b>934</b>	<b>1 234</b>	<b>2 326</b>
<b>ACTIF NON COURANT</b>	<b>20 208</b>	<b>20 419</b>	<b>10 292</b>
Stocks Matières Premières	0	0	0
Stocks de marchandises	20	42	62
Clients et comptes rattachés	19 487	15 676	11 015
Autres créances et comptes de régularisation	4 912	5 609	4 133
Valeurs mobilières	767	3 079	3 796
Disponibilités	2 837	1 313	377
<b>ACTIF COURANT</b>	<b>28 023</b>	<b>25 721</b>	<b>19 384</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>48 231</b>	<b>46 139</b>	<b>29 676</b>

	MONTANTS 31.12.2008 (K€)	MONTANTS 31.12.2007 (K€)	MONTANTS 31.12.2006 (K€)
<b>PASSIF</b>			
<b>Capital</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>4 935</b>
<b>Primes</b>	<b>9 830</b>	<b>9 830</b>	<b>9 830</b>
<b>Réserves consolidées</b>	<b>-2 717</b>	<b>-4 419</b>	<b>-5 119</b>
<b>Autres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 598</b>	<b>2 017</b>	<b>914</b>
<b>CAPITAUX PROPRES PART GROUPE</b>	<b>13 711</b>	<b>12 428</b>	<b>10 560</b>
Résultat des minoritaires	0	0	0
Réserves des minoritaires	0	0	0
<b>INTÉRÊTS MINORITAIRES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Emprunts portant intérêt	6 596	7 809	328
Provisions	1 180	741	563
Subventions	195	394	394
Passifs d'impôts différés	0	0	0
Engagements de retraite	0	0	0
<b>PASSIF NON COURANT</b>	<b>7 970</b>	<b>8 944</b>	<b>1 285</b>
Fournisseurs	4 370	3 759	2 710
Emprunts court terme	2 401	2 048	623
Autres dettes et comptes de régularisation	19 778	18 961	14 497
<b>PASSIF COURANT</b>	<b>26 549</b>	<b>24 768</b>	<b>17 831</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>48 231</b>	<b>46 139</b>	<b>29 676</b>

#### 3.2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

	MONTANTS 31.12.2008 (K€)	MONTANTS 31.12.2007 (K€)	MONTANTS 31.12.2006 (K€)
Ventes de marchandises	1 225	1 620	1 684
- France	1 225	1 620	1 684
- Etranger			
Ventes de services	66 446	55 332	43 361
- France	61 981	51 322	40 143
- Etranger	4 465	4 010	3 219
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>67 670</b>	<b>56 952</b>	<b>45 045</b>
Autres produits de l'activité	297	145	28
Achats consommés	- 1 015	- 1 451	- 1 322
Charges de personnel	- 46 199	- 36 662	- 28 114
Autres charges externes	- 13 987	- 11 964	- 10 629
Impôts et taxes	- 2 257	- 1 875	- 1 451
Dotation aux amortissements	- 1 171	- 1 293	- 1 169
Dotation / reprises aux provisions	- 528	0	9
Autres produits et charges d'exploitation	731	- 348	- 56
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>3 541</b>	<b>3 504</b>	<b>2 340</b>
Autres produits et charges opérationnels	- 1 008	- 356	- 607
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>2 533</b>	<b>3 148</b>	<b>1 733</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	17	63	107
Coût de l'endettement financier brut	- 649	- 426	- 242
<b>COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>- 632</b>	<b>- 363</b>	<b>- 135</b>
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>			
<b>IMPOTS</b>	<b>- 303</b>	<b>- 768</b>	<b>- 684</b>
<b>RESULTAT NET AVANT RÉSULTATS DES ACTIVITES ARRÊTÉS OU EN COURS DE CESSION</b>	<b>1 598</b>	<b>2 017</b>	<b>914</b>
<b>RESULTAT NET DES ACTIVITES ARRÊTÉS OU EN COURS DE CESSION</b>			
INTERETS MINORITAIRES	0	0	0
<b>RESULTAT NET (Part du Groupe)</b>	<b>1 598</b>	<b>2 017</b>	<b>914</b>
<b>RESULTAT PAR ACTION (en Euro)</b>	<b>0,54</b>	<b>0,66</b>	<b>0,30</b>



### 3.3. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
<b>RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES</b>	1 598	2 017	914
Dotation amortissements et provisions sur immobilisations	1 171	1 134	1 169
Reprise amortissements sur immobilisations		0	0
Dotation provisions risques et charges	846	220	63
Reprise provisions risques et charges	-407	-454	-341
Variation de fiscalité différée	300	660	555
+/-Value cession immobilisation	28	7	-1
<b>MARGE BRUTE AUTOFINANCEMENT</b>	<b>3 535</b>	<b>3 584</b>	<b>2 359</b>
Variation BFR	-1 663	-1 771	-1 139
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ</b>	<b>1 872</b>	<b>1 813</b>	<b>1 220</b>
Investissements	-1 290	-1 022	-1 049
Variation de périmètre	0	-8 784	0
Cession d'immobilisations	0	2	1
Variation des immobilisations financières	2	-5	-2
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS</b>	<b>-1 288</b>	<b>-9 809</b>	<b>-1 050</b>
Souscription titre en autocontrôle	-290	-150	-420
Souscription emprunts	989	9 082	394
Remboursement emprunts	-2 084	-694	-516
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX FINANCEMENTS</b>	<b>-1 385</b>	<b>8 239</b>	<b>-541</b>
Autres variations	-25		
<b>VARIATION TRESORERIE</b>	<b>-825</b>	<b>242</b>	<b>-371</b>
TRÉSORERIE OUVERTURE	4 277	4 035	4 407
TRÉSORERIE CLÔTURE	3 452	4 277	4 035
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>-825</b>	<b>242</b>	<b>-371</b>

### 3.4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)

	Capital	Réserves liées au capital	Autres réserves	Résultat groupe	Total Cx propres groupe	Résultat hors groupe	Réserves hors groupe	Total hors groupe
<b>31/12/2006</b>	<b>4 934</b>	<b>9 830</b>	<b>-5 119</b>	<b>914</b>	<b>10 560</b>			
Affectation de résultat			915	-914	1	0	0	
Résultat de l'exercice				2 017	2 017			
Reclassement	65		-65		0			
Acquisition titres en autocontrôle			-150		-150			
<b>31/12/2007</b>	<b>5 000</b>	<b>9 830</b>	<b>-4 419</b>	<b>2 017</b>	<b>12 428</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Affectation de résultat			2 017	-2 017	0	0	0	
Résultat de l'exercice				1 598	1 598			
Régularisation autocontrôle			-25		-25			
Acquisition titres en autocontrôle			-289	0	-289			
<b>31/12/2008</b>	<b>5 000</b>	<b>9 830</b>	<b>-2 717</b>	<b>1 598</b>	<b>13 711</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

### SOMMAIRE

<b>3.5. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS</b>	28
<b>1. INFORMATIONS GÉNÉRALES</b>	28
<b>2. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE</b>	28
2.1 Événements significatifs de l'exercice	28
2.2 Événements postérieurs à la clôture	28
<b>3. PRINCIPES COMPTABLES ET RÈGLES DE CONSOLIDATION</b>	28
3.1 Référentiel comptable appliqué et présentation des états financiers	28
3.2 Date de clôture	28
3.3 Base de préparation des états financiers consolidés	28
3.4 Estimations et hypothèses	29
3.5 Périmètre et méthodes de consolidation	29
3.6 Transactions éliminées dans les états financiers consolidés	29
3.7 Amortissements dérogatoires	29
3.8 Ventilation des actifs et des passifs courants et non courants (IAS 1)	29
3.9 Ecart d'acquisition (IFRS 3- IAS 36)	29
3.10 Immobilisations incorporelles (IAS 38)	29
3.11 Immobilisations corporelles (IAS 16)	30
3.12 Locations financières (IAS 17)	30
3.13 Autres actifs non courants (IAS 1)	30
3.14 Suivi de la valeur des actifs non courant (IAS 36)	30
3.15 Impôts différés (IAS 12)	30
3.16 Stocks (IAS 2)	31
3.17 Créances clients et autres créances	31
3.18 Trésorerie et équivalents de trésorerie (IAS 7)	31
3.19 Capital	31
3.20 Titres d'autocontrôle (IAS 32)	31
3.21 Emprunts et dettes financières (non courants et courants)	31
3.22 Provisions (non courantes et courantes) (IAS 37)	31
3.23 Avantages donnés au personnel (IAS 19)	31
3.24 Passifs courants et non courants	32
3.25 Chiffre d'affaires	32
3.26 Résultat opérationnel courant	32
3.27 Coût de l'endettement financier	32
3.28 Participation et intéressement	32
3.29 Impôt sur le résultat (IAS 12)	32
3.30 Intérêts minoritaires (IAS 27)	32
3.31 Résultat par action (IAS 33)	32
3.32 Normes non appliqués par anticipation	33
<b>4. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION</b>	33
4.1 Entreprises intégrées globalement (en k€)	33
4.2 Evolution du périmètre de consolidation	34
4.3 Impact des variations de périmètre	34
4.4 Exclusions du périmètre de consolidation	34
<b>5. NOTES SUR LE BILAN</b>	34
5.1 Ecarts d'acquisition	34
5.2 Immobilisations corporelles et incorporelles	35
5.3 Immobilisations financières	35
5.4 Détail des actifs courants	36
5.5 Actifs d'Impôts différés	36
5.6 Capitaux propres	37
5.7 Emprunts et dettes financières	38
5.8 Exposition aux risques de marché	38
5.9 Provisions risques et charges	39
5.10 Détail des autres dettes opérationnelles	39
<b>6. EXPLICATION DES VARIATIONS DE CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT</b>	39
<b>7. AUTRES INFORMATIONS</b>	40

### 3.5. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

#### 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le métier du groupe SODIFRANCE est celui de services et d'ingénierie informatiques – SSII – avec un positionnement sur :

- Des offres complètes de services informatiques, de la mise en place des infrastructures au développement d'applications et la tierce maintenance,
- Des offres de solutions spécialisées pour automatiser le développement et l'évolution des systèmes d'information.

SODIFRANCE est une société domiciliée en France. Ses actions sont cotées sur le marché Eurolist d'Euronext.

En date du 18 mars 2009, le Directoire a arrêté les comptes consolidés du Groupe SODIFRANCE (ci-après dénommée la société) pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

#### 2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

##### 2.1. Evénements significatifs de l'exercice

###### Crédit Impôt recherche

Le Groupe sur l'exercice 2008 a bénéficié d'un Crédit Impôt Recherche de 1004 k€. Le calcul Crédit d'impôt Recherche a été effectué en partenariat avec une société spécialisée.

##### 2.2. Evénements postérieurs à la clôture

###### Constitution de HP2M, holding de SODIFRANCE – Projet d'Offre Publique d'Achat sur les titres SODIFRANCE

Les actionnaires historiques de SODIFRANCE, à savoir le Concert Mazin et Monsieur Lennon, ont annoncé la réalisation, le 16 janvier 2009, des opérations d'apport, au prix de 4€ par action, de l'ensemble des actions SODIFRANCE qu'ils détenaient au profit de HP2M, société détenue conjointement par le Concert Mazin, Monsieur Lennon, UEO, Sodero Gestion, Grand Sud Ouest Capital et Synergie Finance. A l'issue de ces opérations, HP2M détient 36% du capital et 35.98% des droits de vote théoriques de SODIFRANCE.

Conformément à la réglementation applicable, HP2M a déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers un projet d'offre publique d'achat visant la totalité des actions SODIFRANCE non encore détenues par HP2M, au prix de 4 euros par action.

Le Conseil de Surveillance de SODIFRANCE s'est réuni le 19 janvier 2009, afin de rendre son avis motivé sur le projet d'offre publique d'achat, après avoir examiné le rapport du cabinet ARC, expert indépendant missionné dans le cadre de cette offre publique d'achat. Le Conseil de Surveillance a recommandé aux actionnaires de SODIFRANCE d'apporter leurs actions à l'offre publique d'achat de HP2M.

Le Conseil de Surveillance a autorisé, conformément aux dispositions de l'article L 225-68 du Code de commerce l'apport à l'Offre Publique d'Achat de la totalité des titres détenus en autocontrôle.

###### Offre Publique d'Achat sur les titres SODIFRANCE du 6 février 2009 au 12 mars 2009

Le 3 février 2009, SODIFRANCE et HP2M ont obtenu le Visa

de l'Autorité des Marchés Financiers portant sur l'Offre Publique d'Achat des actions SODIFRANCE par la société HP2M au prix de 4 Euros par action.

La note d'information publiée par HP2M et la note en réponse de SODIFRANCE ont reçu respectivement les visas n° 09-023 et n° 09-024 de l'Autorité des Marchés Financiers, en date du 3 février 2009.

Le 12 février 2009, HP2M a annoncé avoir franchi le seuil de détention des 2/3 du capital social de SODIFRANCE.

L'Autorité des Marchés Financiers a fait connaître le détail du résultat de l'Offre Publique d'Achat de HP2M à savoir :

- 430 085 actions SODIFRANCE ont été apportées à l'Offre,
- 1 223 237 actions SODIFRANCE ont été achetées sur le marché au prix unitaire de 4 €.

Au 26 mars 2009, HP2M détient 87,55% du capital de SODIFRANCE et 87,35% des droits de vote.

#### 3. PRINCIPES COMPTABLES ET RÈGLES DE CONSOLIDATION

##### 3.1. Référentiel comptable appliqué et présentation des états financiers

En application du règlement européen CE N°1606/2002, adopté le 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe SODIFRANCE sont établis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 conformément au référentiel comptable IAS/IFRS tel qu'approuvé par l'Union européenne à la date de préparation de ces états.

Les comptes du groupe publiés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2007 avaient été arrêtés conformément au même référentiel IAS/IFRS.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ainsi que les informations comparatives 2007 ont été préparés sur la base des règles d'évaluation et de présentation du référentiel IFRS en application des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2008.

##### 3.2. Date de clôture

Les comptes des sociétés du périmètre couvrent tous une période de 12 mois sur l'exercice 2008.

ONEXT CONTENT SYSTEM SAS acquise le 13 avril 2007, a été intégrée en consolidation sur la période du 01/04/2007 au 31/12/2007, et sur 12 mois en 2008.

API GROUP SAS et APPRENTISSAGE INFORMATIQUE PROFESSIONNEL SARL, acquises le 12 juillet 2007 ont été intégrées en consolidation sur la période du 01/07/2007 au 31/12/2007, et sur 12 mois en 2008.

##### 3.3. Base de préparation des états financiers consolidés

Certaines normes et interprétations adoptées par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 n'ont pas donné lieu à une application anticipée. Cela concerne essentiellement les normes IAS 1 « Présentation des états financiers » et les normes IFRS 8 « Secteurs opérationnels ».

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et des passifs issus de regroupement d'entreprises qui sont enregistrés à leur juste valeur.

#### 3.4. Estimations et hypothèses

Pour préparer les informations financières conformément aux principes comptables généralement admis, la direction du groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et, d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Des changements de faits et circonstances économiques et financières peuvent amener le groupe à revoir ses estimations. L'impact de ces changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les principaux éléments qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses d'évolution future et pour lesquels il existe un risque significatif de modification matérielle de leur valeur telle qu'enregistrée au bilan à la date de clôture concernent :

- la valorisation des écarts d'acquisition et écarts d'évaluation,
- les impôts différés.

#### 3.5. Périmètre et méthodes de consolidation

##### Périmètre

Les sociétés dans lesquelles le groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe n'exerce au 31 décembre 2008, directement ou indirectement, aucun contrôle conjoint ni aucune influence notable.

##### Méthodes de consolidation

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le groupe a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les sociétés du groupe qui sont consolidées sont répertoriées dans la note 4.1.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme dans les comptes des entités du Groupe compris dans les états financiers consolidés.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Le groupe SODIFRANCE ne contrôle directement ou indirectement aucune entité ad'hoc.

#### 3.6. Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les produits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

#### 3.7. Amortissements dérogatoires

L'incidence sur les comptes des écritures passées pour la seule application de la législation fiscale est éliminée. A ce titre, sont notamment reprises sur les réserves et le résultat, les provisions pour amortissements dérogatoires pour leur montant net d'impôt.

#### 3.8. Ventilation des actifs et des passifs courants et non courant (IAS 1)

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du groupe, hors impôts différés, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du groupe, hors passifs d'impôts différés ou dans les douze mois suivant la date de clôture constituent des éléments courants. Tous les autres passifs sont non courants.

#### 3.9. Ecart d'acquisition (IFRS 3 -IAS 36)

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Ultérieurement, les écarts d'acquisition sont évalués à leurs coûts, diminués des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur. Ces actifs ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation de valeur annuel.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat en résultat opérationnel dans les « Autres produits et charges opérationnels ».

#### 3.10. Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition, diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur cumulés.

Conformément à la norme IAS 38, seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages futurs existent, sont comptabilisés en immobilisations.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée. Les durées d'utilité sont les suivantes :

- Frais de développement ..... 3 ans
- Logiciels ..... 1 – 8 ans

Le groupe porte à l'actif les frais de développement de logiciel créés pour un usage interne ou commercial qui



respectent les critères IAS en immobilisations incorporelles dans les comptes sociaux. Les frais immobilisés sont les frais externes (études, honoraires, ...) et internes (main d'œuvre directement liée au projet).

Sur l'exercice, 692 k€ ont été portés en immobilisations incorporelles. Les frais de développement représentent un total net à l'actif de 891 k€.

### 3.11. Immobilisations Corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique, y compris les frais d'acquisition et déduction faite des escomptes de règlement.

L'approche par composant n'a pas été utilisée eu égard à la nature des actifs immobilisés.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et le cas échéant ajustées à chaque clôture. La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

	Durée	Mode
Aménagements des locaux	10 ans	linéaire
Agencements	3 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	5 ans	linéaire
Matériel de bureau	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier de bureau	5 à 10 ans	linéaire

### 3.12. Locations financières (IAS 17)

Les équipements acquis en crédit bail ou financés en location financière sont immobilisés et amortis selon les règles du Groupe, si leur valeur d'acquisition de l'immobilisation ou du groupe d'immobilisations de même nature est supérieure à 30 k€. Chaque redevance est partagée en remboursement de dette financière et une charge financière, ceci sur la base d'un taux d'intérêt constant. La charge financière est comptabilisée au compte de résultat pendant la durée du contrat.

Les immobilisations incorporelles financées par crédit bail ou location financière inscrites à l'actif du bilan et amortis sur les durées en vigueur au sein du Groupe représentent 775 k€ brut et sont amorties pour 607 k€.

Aucune construction ni aucun aménagement de construction ne fait l'objet d'un contrat de location financière.

Les autres immobilisations corporelles financées par crédit bail ou location financière inscrites à l'actif du bilan et amorties sur les durées en vigueur au sein du Groupe représentent un montant brut de 604 k€ et sont amorties pour 380 k€.

La dette correspondant au principal à rembourser figure au passif du bilan.

### 3.13. Autres actifs non courants (IAS 1)

Ils comprennent les prêts, cautionnements et autres créances ayant une échéance supérieure à un an, avec des paiements fixes ou déterminables. Ils sont reconnus à leur juste valeur à leur initiation et comptabilisés au coût amorti.

### 3.14. Suivi de la valeur des actifs non courant (IAS 36)

Un test de dépréciation de la valeur des immobilisations est effectué en cas d'événements ou de circonstances, internes ou externes, indiquant qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

S'agissant des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles, le test de dépréciation est réalisé chaque année.

Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles, un test de valeur est effectué chaque année au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT). Compte tenu des interactions fortes entre les différents métiers du Groupe, et donc de l'impossibilité d'affecter les écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie, la valeur d'utilité a été calculée sur l'ensemble des sociétés du Groupe. Le Groupe dans son ensemble constitue la seule Unité Génératrice de Trésorerie identifiable à laquelle peuvent être affectés les écarts d'acquisition.

La méthode retenue pour ces tests de valeur est homogène avec celle pratiquée par le groupe pour les valorisations de sociétés lors d'acquisition ou de prise de participation. La valeur comptable des actifs est comparée à la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs.

Les flux de trésorerie sont issus de résultats prévisionnels à 5 ans, élaborés par la direction du groupe. Le taux d'actualisation retenu correspond au coût du capital.

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'immobilisation ou de l'écart d'acquisition à sa valeur recouvrable.

Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles non amortissables ne sont jamais reprises en résultat.

### 3.15. Impôts différés (IAS 12)

Les impôts différés sont calculés société par société, selon la méthode du report variable dans sa conception étendue, pour toutes les différences temporaires apparaissant entre la valeur comptable des actifs et leur valeur fiscale.

Les pertes fiscales reportables font l'objet d'une comptabilisation d'un impôt différé à l'actif du bilan s'il existe une probabilité de leur utilisation dans les années à venir. Le taux d'impôt retenu est de 33.33%.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif.

La convention d'intégration fiscale conclue entre SODIFRANCE SA, SODIFRANCE ISIS SAS, SOFT-MAINT SAS, MIA SOFTWARE SAS, API GROUP SAS, APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL INFORMATIQUE SARL, ONEXT CONTENT SYSTEM SAS et CONSYL SA prévoit que l'économie d'impôt

résultant pour le groupe intégré des déficits des filiales est comptabilisée comme une simple économie de trésorerie dans un compte au crédit. Ce compte de dette est cumulé avec l'ensemble de l'impôt différé actif.

L'économie d'IS constatée dans les comptes sociaux de la société mère intégrante en compte de dette représente en fait l'économie d'IS générée compte tenu des bénéfices de certaines filiales qui ont pu être imputés sur les déficits d'autres filiales.

L'économie d'impôt société calculée sur le solde des déficits reportables du Groupe intégré qui n'auraient pas pu être imputés sur des bénéfices malgré le mécanisme de l'intégration fiscale est comptabilisée en consolidation par la société mère en Impôts différés Actifs.

Depuis le 31/12/2007, cet impôt différé actif présente un solde diminué du compte de dettes diverses représentant l'économie d'impôt constatée chez la société mère du fait de l'intégration.

Cette économie de trésorerie représente :

- au 31 décembre 2006 : 432 k€
- au 31 décembre 2007 : 1 097 k€
- au 31 décembre 2008 : 1 427 k€

### 3.16. Stocks (IAS 2)

Le stock est essentiellement constitué de petits matériels informatiques. La valorisation des stocks de marchandises se fait selon le principe des coûts historiques en retenant la méthode du FIFO. Si la valeur totale calculée est supérieure à celle de la valeur recouvrable, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

### 3.17. Créances clients et autres créances

Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur juste valeur puis ultérieurement évaluées à leur coût sous déduction des pertes de valeur, le cas échéant. Le montant de la dépréciation est comptabilisé au compte de résultat. Elle est constituée dès lors qu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du groupe à recouvrer tout ou partie de sa créance.

Les créances clients cédées dans le cadre du contrat d'affacturage représentent un montant total de 4 027 k€ au 31/12/2008 contre 3 990 k€ au 31/12/2007.

Ces créances cédées étaient comptabilisées à l'actif en déduction du poste client au 31/12/2007. A compter du 01/01/2008, le Groupe SODIFRANCE ayant changé de contrat d'affacturage, les créances cédées ne sont plus déduites de poste client mais positionnées en dettes financières après déduction des réserves de financement et retenues de garantie. En effet, il est estimé que le nouveau contrat ne transfère pas le risque de non recouvrement des créances sur la société d'affacturage.

Ces créances et dettes ne sont donc pas susceptibles d'être consolidées.

A traitement équivalent sur 2007, les modifications des postes du bilan sont les suivantes :

	2007 avant retraitement	Retraitement	2007 après retraitement
Clients	15 676	3 990	19 666
Autres créances	5 609	-1 965	3 644
Autres emprunts	2 048	2 025	4 073

Les créances clients cédées dans le cadre du contrat d'affacturage représentent un total de financement à court terme, déduction faite des retenues de garantie et autres réserves de 485 k€ au 31/12/2008 contre 2 025 k€ au 31/12/2007.

Aucun effet ne faisait l'objet d'escompte au 31/12/2008.

### 3.18. Trésorerie et équivalents de trésorerie (IAS 7)

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les disponibilités bancaires et placements immédiatement disponibles.

Les découverts bancaires sont inclus dans les emprunts parmi les dettes à court terme au passif du bilan.

Les placements financiers (valeurs mobilières) sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat financier.

Le Groupe n'a pas appliqué de mesures de couvertures de taux de change ou de taux d'intérêt.

### 3.19. Capital

Les charges externes directement liées à une émission d'actions nouvelles sont comptabilisées en moins de la prime d'émission, nettes de taxes.

### 3.20. Titres d'autocontrôle (IAS 32)

En application de la norme IAS 32, les titres détenus en autocontrôle ont été comptabilisés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Ces titres représentent un total de 1 320 k€ brut et avaient fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 394 k€ au 31 décembre 2008.

Les éventuels résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

### 3.21. Emprunts et dettes financières (non courants et courants)

Les emprunts sont comptabilisés à leur juste valeur.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

### 3.22. Provisions (non courantes et courantes) (IAS 37)

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation à l'égard d'un tiers provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. La provision est maintenue tant que l'échéance et le montant de la sortie de ressources ne sont pas fixés avec précision.

### 3.23. Avantages donnés au personnel (IAS 19)

Le montant de l'engagement relatif aux indemnités de fin de carrière est calculé sur la base du salaire prévisionnel de fin de carrières en retenant la somme des droits individuels acquis au jour du départ à 65 ans et tient compte des paramètres suivants :

- départ en retraite : 65 ans ;
- table de mortalité prescrite par le code des assurances : T0002
- taux annuel de capitalisation inflation comprise : entre 4 % et 5 % ;



- taux d'évolution des salaires inflation comprise : 2.5 % ;
- inflation : 2 % ;
- taux de charges sociales : 45 % ;
- frais sur cotisation : 2% ;
- application d'un taux de turn-over dégressif en fonction de l'âge.

Il a été demandé à plusieurs actuaires de déterminer l'engagement de retraite. Compte tenu de la difficulté à évaluer de façon appropriée le turnover en fonction des catégories d'âge, les évaluations sont estimées entre 314 k€ et 620 k€.

Le groupe a souscrit un contrat d'assurance pour prendre en charge une partie des engagements en faveur des salariés.

Le montant du Fonds de garantie CNP s'établit à 447 k€ au 31/12/2008.

Il a été considéré que le montant actuel du Fonds couvre pour tout ou partie la charge d'indemnité de départ en retraite. De fait, l'écart entre l'actif de couverture et le passif maximal reste non significatif.

### 3.24. Passifs courants et non courants

Les passifs courants comprennent notamment :

- les dettes financières pour la fraction inférieure à un an ;
- les dettes fournisseurs, les dettes fiscales et sociales, les dettes sur immobilisations, les autres dettes et les produits constatés d'avance. Lorsque ces dettes ont une échéance supérieure à un an, elles sont classées en autres passifs non courants.

Les passifs non courants comprennent notamment :

- les provisions non courantes : elles correspondent aux provisions qui ne sont pas liées au cycle normal d'exploitation.

### 3.25. Chiffre d'affaires

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété est transférée.

Les ventes sont évaluées à leur juste valeur, c'est-à-dire nettes des taxes sur les ventes, des remises, rabais, escomptes et après élimination des ventes intra groupe. Les dépenses de services après vente sont également déduites du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires sur prestations au forfait est constaté au fur et à mesure de la réalisation de la prestation, selon la méthode à l'avancement.

Les prestations de maintenance de logiciel facturées en avance sont comptabilisées prorata temporis en chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires correspondant à la période de prestation qui s'étend au-delà de la période de clôture est comptabilisé en produits constatés d'avance.

### 3.26. Résultat opérationnel courant

Le groupe utilise le résultat opérationnel courant comme un des indicateurs de performance. Cet agrégat correspond au résultat net avant prise en compte :

- des autres produits et charges opérationnels qui comprennent principalement des provisions couvrant d'éventuels événements inhabituels, anormaux et peu

fréquents visés dans le cadre conceptuel des IFRS ;

- des éléments de produits et charges financiers ;
- de l'impôt sur le résultat (exigible et différé).

### 3.27. Coût de l'endettement financier

Le coût de l'endettement financier comprend :

- les produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie,
- le résultat de cessions des équivalents de trésorerie,
- les charges d'intérêts sur opérations de financement.

### 3.28. Participation et intéressement

En application des préconisations en matière de présentation des comptes consolidés, la participation des salariés est intégrée dans le poste « charges de personnel » du compte de résultat. Compte tenu des résultats sur l'exercice la participation comptabilisée sur 2008 pour le Groupe s'élève à 36 k€.

### 3.29. Impôt sur le résultat (IAS 12)

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

#### L'impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

#### L'impôt différé

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Un rapprochement de la charge d'impôt théorique avec la charge d'impôt consolidée est présenté en point 5.5.

### 3.30. Intérêts minoritaires (IAS 27)

Les intérêts minoritaires figurent au bilan consolidé sur une ligne spécifique. Ils comprennent leur quote-part dans l'actif net et le résultat net consolidés.

Le compte de résultat enregistre leur quote-part dans le résultat net consolidé. Les intérêts minoritaires débiteurs sont attribués à la part du groupe, sauf si les actionnaires minoritaires ont l'engagement et la capacité à couvrir leur quote-part de pertes.

### 3.31. Résultat par action (IAS 33)

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net par action dilué est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice non ajusté de l'impact de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

Le calcul du résultat net par action ne tient pas compte des options de souscription existantes au 31 décembre 2008, soit 32 500 compte tenu des prix de souscription par rapport au cours de l'action. Le nombre d'actions retenu pour le calcul est donc de 2 975 617, soit le montant total des actions composant le capital social soit 3 207 426, hors les actions détenues en autocontrôle soit 231 809.

### 3.32. Normes non appliquées par anticipation

Les normes, amendements et interprétations applicables en 2008 sans impact significatif sur les opérations du groupe sont :

IFRIC 11, IFRS2 - Transactions intragroupes, règlements fondés sur des actions et qui sont réglées en trésorerie ;

IFRIC 12 - Contrat de concessions et services ;

IFRIC 13 - Programmes de fidélisation client ;

IFRIC 14 - Plafonnement de l'actif.

Les normes, amendements et interprétations à des normes existantes non encore entrées en vigueur et qui n'ont pas été appliquées en anticipation par le Groupe sont :

IAS 1, révisée - Présentation des états financiers ; le Groupe appliquera la norme à compter du 1er janvier 2009 ; l'application anticipée de cette norme en 2008 n'aurait pas eu d'impact significatif sur la présentation des comptes consolidés.

IAS 36, amendement - dépréciation d'actif ; le Groupe appliquera l'amendement et fournira le cas échéant les annexes complémentaires pour les tests de dépréciation à compter du 1er janvier 2009.

IFRS 3, révisée - Regroupement d'entreprise ; le Groupe appliquera la norme révisée prospectivement pour tous les regroupements d'entreprises effectués à partir du 1er janvier 2010.

## 4. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

SODIFRANCE SA est la société mère consolidante.

Les comptes annuels des sociétés dans lesquelles la SA SODIFRANCE exerce un contrôle exclusif sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Toutes les sociétés du groupe sont intégrées globalement.

### 4.1. Entreprises intégrées globalement (en K€)

Données sociales :

Entreprises consolidées par intégration globale	Siège social	Pays	N° SIREN	Fraction de capital détenu	Total actif	Dettes	Chiffre d'affaires	Résultat
SODIFRANCE	ST GREGOIRE (35)	France	383.139.102	Mère	39 841	18 922	6 358	791
SOFT-MAINT	NANTES (44)	France	384.124.582	100%	14 584	10 510	16 001	105
SODIFRANCE ISIS	ST GREGOIRE (35)	France	420.458.382	100%	29 711	12 338	38 429	438
SIREVE	ST GREGOIRE (35)	France	332.677.798	100%	934	333	0	6
SIREVE INGENIERIE	ST GREGOIRE (35)	France	314.972.563	100%	457	360	0	-17
SOFTMAINT BX	BRUXELLES	Belgique	472.270.729	100%	1 383	1 057	4 473	83
MIA SOFTWARE	PARIS	France	479.228.694	100%	1 632	675	1 504	454
API GROUP	PARIS	France	414.434.290	100%	6 247	5 516	18 542	134
APP.PROFESS.INFO	PARIS	France	414.740.233	100%	231	99	178	64
ONEXT CONTENT SYS.	NANTES (44)	France	451.165.542	100%	670	649	1 127	-120
CONSYL	NANTES (44)	France	385.176.607	100%	81	2	0	-1

IFRS 8 - Informations sectorielles ; le Groupe étudie la mise en œuvre et les incidences d'une approche managériale de l'information sur les secteurs d'activité. Il apparaît compte tenu des études en cours que l'application anticipée de cette norme n'aurait pas modifié de façon significative la présentation de l'information sectorielle.

Interprétations à des normes existantes qui ne sont pas encore entrées en vigueur et qui ne sont pas significatives par rapport aux opérations du groupe :

- IAS 1, amendement - Présentation des états financiers ;
- IAS 23, amendement - Coûts d'emprunt ;
- IAS 27, révisée - Etats financiers consolidés et individuels ;
- IAS 38, amendement - Participation dans des entreprises associées ;
- IAS 31, amendement - Participation dans des co-entreprises ;
- IAS 32, amendement - Instruments financiers : présentation ;
- IAS 38, amendement - Immobilisations incorporelles ;
- IAS 39, amendement - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ;
- IFRS 2, amendement - Paiements fondés sur des actions ;
- IFRS 5, amendement - Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ;
- IFRIC 16 - Instruments financiers, couverture d'un instrument net en devise

#### 4.2. Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre n'a pas évolué sur l'exercice.

#### 4.3. Impact des variations de périmètres :

Dans le but de disposer d'une information comparative homogène, le tableau suivant détaille les impacts des variations de périmètres des sociétés ayant intégré le Groupe au cours de l'exercice 2007 :

En K€	Chiffre d'affaires	Résultat net
<b>Données consolidées</b>	<b>56 952</b>	<b>2 017</b>
<b>Données contributives à la consolidation 2007 :</b>		
API GROUP	8 947	647
APPRENTISSAGE PROF. INFO.	0	8
ONEXT CONTENT SYSTEM	659	- 14
<b>Données sur 12 mois (01/01 au 31/12/2007) des sociétés entrantes (hors groupe)</b>		
API GROUP	17 085	53
APPRENTISSAGE PRO. INFO	0	54
ONEXT CONTENT SYSTEM sur 14 mois (01/11/06 au 31/12/07)	843	-8
<b>Données consolidées avec intégration des sociétés entrantes sur 12 mois (01/01 au 31/12/2007)</b>	<b>65 274</b>	<b>1 475</b>

#### 4.4. Exclusions du périmètre de consolidation

SCI SIRIMMO - Cette filiale détenue à 100 % par SODIFRANCE ISIS a été acquise en juillet 1999. Il s'agit d'un élément peu significatif, cette société n'a donc pas été consolidée. Les autres titres correspondent à des sociétés sans activité et ne présentent donc pas un caractère significatif.

SOFT-MAINT TUNISIE - Cette société créée en novembre 2008 n'a pas été consolidée compte tenu de l'impact négligeable que son intégration au périmètre aurait eu sur les comptes du Groupe.

### 5. NOTES SUR LE BILAN

#### 5.1. Ecart d'acquisition

Les valeurs au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

En K€	Brut	Amortissement	Valeur Nette
SARL SIREVE	957	431	526
SAS SOFT-MAINT	81	81	0
SAS SOFT-MAINT (QUALITEC)	1 554	678	876
SAS SOFT-MAINT (IMAGINE)	2 824	961	1 863
SAS SOFT-MAINT (TRANSFORM)	721	210	511
SAS SODIFRANCE ISIS	2 791	2 278	513
SAS SODIFRANCE ISIS (INSTITUT)	59	11	48
SAS SODIFRANCE ISL	183	93	90
SA CONSYL	1 863	684	1 179
SAS API GROUP	10 797	0	10 797
SAS ONEXT CONTENT SYSTEM	364	0	364
<b>TOTAL</b>	<b>22 196</b>	<b>5 427</b>	<b>16 769</b>

Un test de dépréciation de la valeur des immobilisations est effectué en cas d'évènements ou de circonstances, internes ou externes, indiquant qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

S'agissant des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles, le test de dépréciation est réalisé chaque année.

Les principales modalités de calcul du test de dépréciation sont les suivantes :

- Plan à moyen terme élaborés par la Direction sur un horizon de 5 ans
- Actualisation des flux prévisionnels ressortant de ces plans à un taux représentatif du coût moyen pondéré du capital
- Détermination de la valeur terminale par capitalisation à l'infini du dernier flux de l'horizon de prévision explicite au taux

représentant la différence entre le WACC et le taux de croissance à long terme jugé approprié pour l'activité. Cette valeur est ensuite actualisée au WACC du groupe.

- L'évolution positive du résultat d'exploitation retraité sur l'horizon de prévision retenu tend vers un taux normatif compris entre 6% et 7,5% du chiffre d'affaires.
- Le taux de WACC retenu est de 11,5% après impôt, pour prendre en compte la prime de risque intrinsèque au Groupe.
- Le taux de croissance prévu à long terme est de 2% sur la base d'une estimation prudente de la croissance attendue et de l'inflation.

La valeur d'entreprise obtenue par la méthode décrite ci-dessus ne remet pas en cause la valeur des écarts d'acquisition.

Les amortissements correspondent aux amortissements comptabilisés antérieurement à l'application des normes IFRS.

L'étude de l'affectation des écarts d'acquisition résultant de l'intégration au périmètre de API GROUP et ONEXT CONTENT SYSTEM ne justifie aucun reclassement de ces écarts calculés à l'origine.

#### 5.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

##### Variation des Valeurs brutes

En K€	31.12.2007	Autres variations	Reclass.	+	-	31.12.2008
Frais d'établissement	0					0
Frais recherche et développement	4 760			692		5 452
Concessions, brevets	1 928			72		2 000
Total immobilisations incorporelles	6 688	0	0	764	0	7 452
Terrains	0					0
Constructions	0					0
Installations techniques	587			13	170	430
Autres immobilisations corporelles	2 112	3		473	127	2 461
Immobilisations en cours	0					0
Total immobilisations corporelles	2 699	3	0	486	298	2 890
<b>Total</b>	<b>9 387</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>1 250</b>	<b>298</b>	<b>10 342</b>

##### Variation des Amortissements

En K€	31.12.2007	Autres variations	Reclass.	+	-	31.12.2008
Frais d'établissement	0					0
Frais recherche et développement	3 841			719		4 561
Concessions, brevets	1 488			173		1 661
Total immobilisations incorporelles	5 329	0	0	892	0	6 222
Terrains	0					0
Constructions	0					0
Installations techniques	495		108	36	170	469
Autres immobilisations corporelles	1 654	3	-108	242	100	1 692
Immobilisations en cours	0					0
Total immobilisations corporelles	2 149	3	0	279	270	2 162
<b>Total</b>	<b>7 479</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>1 171</b>	<b>270</b>	<b>8 384</b>

#### 5.3. Immobilisations financières

Les Titres de participation non consolidés sont :

En K€	Brut	Net
SCI SIRIMMO	30	30
SARL IGN	66	0
SOFT-MAINT TUNISIE	6	6
Autres	53	20
<b>Total</b>	<b>155</b>	<b>56</b>

Les autres immobilisations financières sont essentiellement constitués de dépôts de garantie et cautions pour un montant global de 490 k€.

#### 5.4. Détail des actifs courants

En K€	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Stocks	20	42	62
Clients et comptes rattachés	19 705	15 961	11 282
Avances et acomptes versés	73	65	40
Débiteurs divers	4 444	4 795	3 557
Charges constatées d'avance	489	835	597
Valeurs mobilières et trésorerie	3 646	4 393	4 174
<b>Total</b>	<b>28 378</b>	<b>26 092</b>	<b>19 712</b>
Provisions clients	-291	-350	-307
Provisions sur autres créances	-21	-21	-21
Provisions / valeurs mobilières	-42	0	-0
<b>Total net</b>	<b>28 023</b>	<b>25 721</b>	<b>19 384</b>

#### 5.5. Actifs d'Impôts différés

	31.12.2007	Produits/charges	Variation de périmètre	31.12.2008
Impôt différé actif	1 234	-300		934
<b>Total</b>	<b>1 234</b>	<b>-300</b>	<b>0</b>	<b>934</b>

La charge d'impôts s'analyse de la façon suivante :

	2008	2007	2006
Impôts courants	-3	-65	-129
Impôts différés	-300	-703	-555
<b>Total</b>	<b>-303</b>	<b>-768</b>	<b>-684</b>

La charge d'impôts différés nets de l'exercice 2008 résulte essentiellement de l'utilisation par imputation sur les bénéfices fiscaux 2008 de déficits reportables préalablement reconnus au bilan pour 300 k€.

La preuve d'impôt se présente comme suit :

<b>Résultat avant impôt (K€)</b>	<b>1 901</b>
Résultats des sociétés exclues du retraitement	-42
Impact des charges non déductibles	53
Impact des produits non imposables	- 1 003
Résultat soumis à l'impôt	909
Taux de l'impôt	33,33%
<b>Charges d'impôt sur résultat de l'exercice</b>	<b>303</b>
Perte d'impôts forfaitaires annuels antérieurs	0
<b>Total Impôt Société 2008</b>	<b>303</b>

Les produits non imposables sont essentiellement constitués du crédit impôt recherche.

#### 5.6. Capitaux propres

L'évolution des capitaux propres se présente comme suit :

En K€	Capital	Réserves liées au capital	Autres réserves	Résultat groupe	Total Cx propres groupe	Résultat hors groupe	Réserves hors groupe	Total hors groupe
<b>31/12/2006</b>	<b>4 934</b>	<b>9 830</b>	<b>- 5 519</b>	<b>914</b>	<b>10 560</b>			
Affectation de résultat			915	-915		-1		-1
Résultat de l'exercice				2 017	2 017			
Reclassement	65		-65					
Changements de méthodes			-150		-150			
<b>31/12/2007</b>	<b>4 999</b>	<b>9 830</b>	<b>-4 419</b>	<b>2 016</b>	<b>12 428</b>	<b>-1</b>		<b>-1</b>
Affectation de résultat			2 017	-2 017		0	0	
Résultat de l'exercice				1 598	1 598			
Régularisation autocontrôle			-25		-25			
Acquisition titres en autocontrôle			-289		-289			
<b>31/12/2008</b>	<b>4 999</b>	<b>9 830</b>	<b>-2 716</b>	<b>1 597</b>	<b>13 711</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>

Le détail des capitaux propres se présente comme suit :

En K€	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Capital social société mère	5 000	5 000	4 935
Primes d'émission, de fusion, d'apport de la société mère	9 506	9 506	9 506
Réserve légale	398	393	370
Réserves réglementées société mère			
Autres réserves consolidées	-2 791	-4 489	-5 165
Résultat part du groupe	1 598	2 017	914
<b>Capitaux propres part groupe</b>	<b>13 711</b>	<b>12 428</b>	<b>10 560</b>
Capitaux propres part minoritaires	0	0	0
<b>Total capitaux propres</b>	<b>13 712</b>	<b>12 428</b>	<b>10 560</b>

Le capital est composé de 3 207 426 actions d'une valeur nominale de 1.56 euros.

Le nombre d'actions détenu en autocontrôle est de 231 809.

#### Attribution d'actions gratuites

Sur délégation de l'Assemblée générale du 24 juin 2005, les Directoires des 27 juillet 2006 et 27 juin 2007 ont attribué à des cadres dirigeants un total de 18.000 actions gratuites SODIFRANCE, conditionnées à la réalisation des chiffres d'affaires et du résultat opérationnel tels qu'arrêtés dans les budgets 2007 et 2008.

A la date du 16 janvier 2009, les bénéficiaires ont établi des renoncations individuelles aux attributions gratuites d'actions.

Il n'y a pas d'autres plans d'attribution gratuite d'actions en vigueur.

Aucune charge n'a été comptabilisée au titre de ces plans d'actions gratuites compte tenu de son caractère non significatif à la date de valorisation.



## 5.7. Emprunts et dettes financières

Echéances des dettes financières :

En K€	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	TOTAUX
Emprunts / des établis. de crédit	1 567	5 109	1 346	8 022
Dettes sur retraitement de crédit bail	76	141		217
Autres dettes financières et subventions	122	195		316
<b>Total emprunt</b>	<b>1 764</b>	<b>5 444</b>	<b>1 346</b>	<b>8 555</b>
Affacturation	485			485
Concours bancaires	151			151
<b>TOTAUX</b>	<b>2 401</b>	<b>5 444</b>	<b>1 346</b>	<b>9 191</b>
<b>Rappel au 31 décembre 2007 :</b>				
Dettes financières	1 967	5 555	2 613	10 135
Concours bancaires	115			115
<b>TOTAUX</b>	<b>2 082</b>	<b>5 555</b>	<b>2 613</b>	<b>10 250</b>

Détail des principaux emprunts :

En K€	Date de souscription	Devise	Durée	Taux	Montant nominal	Montant au 31.12.2008	Covenants	Garanties
Emprunt acquisition API Group (pool bancaire - Crédit Agricole, BCME, BPO, Fortis, Palatine)	16/07/2007	Euro	7 ans	Variable Euribor 12 mois +1,20%	8 000	7 257	voir (a)	Gages titres SODI.ISIS, API GROUP, SOFT-MAINT
Banque Palatine	05/06/2007	Euro	4 ans	Variable Codevi +0,75%	400	258		Nantissement Fonds de commerce
Banque CIO	15/07/2007	Euro	4 ans	Variable Euribor 3 mois	400	334		Gages titres ONEXT CONTENT SYSTEM

### (a) Précision sur les covenants :

La marge applicable est ajustée le cas échéant en fonction du niveau du ratio d'endettement financier défini comme étant le rapport entre les dettes financières nettes consolidées et le résultat consolidé.

Si le ratio est compris entre 2.25 et 2.50, la marge applicable est fixée à 1.50 %

Si le ratio est compris entre 0.75 et 2.25, la marge applicable est fixée 1.20 %

Si le ratio est inférieur à 0.75, la marge applicable est fixée à 0.90 %

Compte tenu du ratio d'endettement financier, la marge appliquée sur l'exercice 2008 est 1.20 %.

Le groupe est en cours de négociation d'un contrat de couverture partielle notamment sur l'emprunt principal représentant un capital restant de 7,2 M€, dont le taux d'intérêt est indexé sur l'euribor 12 mois qui pourrait s'appliquer sur l'exercice 2009. Aucun contrat de couverture n'est applicable sur l'exercice 2008.

## 5.8. Exposition aux risques de marché

### Risque de taux d'intérêt :

L'endettement moyen et long terme est de 8.6 M€ au 31.12.2008, dont 8.0 M€ sont à taux variables.

Compte tenu de leurs montants les risques de variation de taux sur les autres emprunts ne sont pas significatifs.

### Risque de change :

Les opérations conclues en devises sont quasiment inexistantes. Il n'existe ni dette, ni créance libellées en devise hors zone euro au 31/12/2008.

### Risque de liquidité :

Le recours à l'affacturation sur les deux filiales les plus importantes du Groupe permet de disposer d'un montant de liquidité immédiatement disponible et limite de ce fait de façon importante le risque de liquidités.

## 5.9. Provisions risques et charges

Variations :

En K€	31.12.2007	Variation périmètre	+	-	31.12.2008
Litiges clients	560		402	252	710
Contentieux salariés	57		432	125	364
Autres risques	123		12	30	106
<b>Total</b>	<b>741</b>	<b>0</b>	<b>846</b>	<b>407</b>	<b>1 180</b>

Les reprises sur provisions non utilisées ne sont pas significatives

## 5.10. Détail des autres dettes opérationnelles

En K€	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Dettes sociales	10 499	9 409	6 426
Dettes fiscales	5 414	5 412	4 113
Dettes diverses	2 415	2 294	1 595
Produits constatés d'avance	1 450	1 846	2 364
<b>Total</b>	<b>19 778</b>	<b>18 961</b>	<b>14 498</b>

## 6. EXPLICATION DES VARIATIONS DE CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

### Chiffre d'affaires par zone géographique

En K€	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
France	63 205	52 942	41 826
Export CEE	4 465	4 010	3 219
<b>Total</b>	<b>67 670</b>	<b>56 952</b>	<b>45 045</b>

### Informations sectorielles par métier

En K€	Etudes et développements	Infra-structures	Legacy modernization TMA	Legacy modernization Migration	Edition de logiciels	Total
<b>2008</b>						
Chiffre d'affaires	43 110	8 562	8 283	6 726	989	67 670
Résultat opérationnel courant	1 880	-17	579	922	177	3 541
<b>2007</b>						
Chiffre d'affaires	34 490	7 824	8 217	5 536	885	56 952
Résultat opérationnel courant	1 519	505	405	990	85	3 504
<b>2006</b>						
Chiffre d'affaires	22 678	6 828	6 536	8 071	932	45 045
Résultat opérationnel courant	932	-250	26	1 371	262	2 340

### Autres produits et charges d'exploitation

En K€	2008	2007	2006
Crédit impôt recherche	1 004	0	0
Redevance de marques	-37	-37	-32
Créances irrécouvrables	-168	-314	0
Autres	-68	2	-24
<b>Total</b>	<b>731</b>	<b>-348</b>	<b>-56</b>

Le crédit d'impôt recherche porte essentiellement sur des frais de recherche qui ne peuvent pas être immobilisés au regard du référentiel IFRS. En conséquence, le crédit impôt recherche est comptabilisé en totalité en produits de l'exercice.

### 7. AUTRES INFORMATIONS

#### Rémunération des mandataires et jetons de présence

Les principaux dirigeants sont les membres du Directoire et le Président du Conseil de Surveillance.

Les rémunérations attribuées aux membres du Directoire se sont élevées à 594 777 euros pour l'année, dont 7 608 euros au titre des avantages en nature.

En Euros	Fixe	Avantage en nature	Fixe + Avantage en nature	Regul diverses	Rémunération membre directoire	Rémunération variable	Total
F. Mazin	150 000	2 796	152 796	0	0	48 467	201 263
Y. Lennon	144 826	3 132	147 958	665	1 500	43 275	193 397
AL. Mazin	79 800	1 680	81 480	259	1 500	19 239	102 478
B. Roze	49 909	0	49 909	2 078	0	25 501	77 488
F. Rivière de Précourt	19 873		19 873	0	0	278	20 151
<b>Total</b>	<b>444 408</b>	<b>7 608</b>	<b>452 016</b>	<b>3 001</b>	<b>3 000</b>	<b>136 760</b>	<b>594 777</b>

Les rémunérations attribuées aux membres du Conseil de Surveillance se sont élevées à 15 000 euros pour l'année 2008.

Il est proposé à l'Assemblée générale de fixer à 18 000 euros le montant global des jetons de présence au Conseil de Surveillance pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

#### Effectifs

Catégorie	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Cadres	741	738	448
ETAM	98	104	128
<b>Total</b>	<b>839</b>	<b>842</b>	<b>576</b>

#### Stocks options

Deux plans d'options de souscription d'action sont ouverts dont l'un deviendra caduc le 15 mai 2009. Aucune option de souscription n'a été exercée au cours de l'exercice.

En conséquence, le nombre d'options de souscriptions d'actions au 31 décembre 2008 s'élève à 32 500 soit 1,003% du capital après dilution.

#### Etat des sûretés réelles et autres engagements donnés

En K€	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Avances et acomptes reçus			
Nantissements fonds de commerce	392	400	367
Autres cautions	0	76	283
Nantissement de titres	7 591	8 400	
<b>Total</b>	<b>7 983</b>	<b>8 876</b>	<b>650</b>

### Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires facturés par les commissaires aux comptes sur l'exercice se détaillent de la façon suivante. La charge globale de 2008 comprend une régularisation d'honoraires 2007 pour 15 k€..

En K€	SOLIS MDA	GRANT THORNTON	JP AUDIT	THIERRY LAROQUE	Total
Exercice 2008	87.1	22.5	21.8	7.1	138.4
Régularisations 2007	11.8	3.7			15.5
Exercice 2007	78.5	16.2	19.4	7.5	121.6

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 Décembre 2008

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SODIFRANCE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes de l'annexe :

- 3.9 relative à l'écart d'acquisition,
- 3.14 relative au suivi de la valeur des actifs non courants,
- 5.1 relative aux écarts d'acquisition au 31 décembre 2008.

## 2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans les notes 3.9, 3.14 et 5.1 de l'annexe, les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Dans un contexte économique incertain, nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des données et hypothèses retenues.

Nous nous sommes assurés de la cohérence et la pertinence de la méthode retenue et de son application.

Enfin, nous nous sommes assurés que les notes annexes délivrent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Rennes et Saint Grégoire, le 27 avril 2009

**Yvon Robbe**  
Le Commissaire aux Comptes  
Grant Thornton  
Membre français de Grant Thornton International

**Marc Dherbey**  
Le Commissaire aux Comptes  
SOLIS – M. DHERBEY & ASSOCIES

# IV. COMPTES SOCIAUX

## 4.1. BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2008

<b>ACTIF</b>	<b>MONTANTS NETS 31 DECEMBRE 2008 (en K€)</b>	<b>MONTANTS NETS 31 DECEMBRE 2007 (en K€)</b>
Capital souscrit non appelé	0	0
Frais d'établissement	0	0
Logiciels	127	152
Immobilisations en cours	0	0
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>127</b>	<b>152</b>
Terrains		
Constructions	0	0
Installations techniques, matériels	12	27
Autres immobilisations corporelles	257	94
Immobilisations en-cours		
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>270</b>	<b>121</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>25 440</b>	<b>24 408</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>25 837</b>	<b>24 682</b>
Avances et acomptes	39	6
Clients et comptes rattachés	4 437	1 080
Autres créances	7 491	7 833
Valeurs mobilières de placement	1 678	4 021
Disponibilités	15	3
Comptes de régularisation	345	333
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>39 841</b>	<b>37 958</b>

<b>PASSIF</b>	<b>MONTANTS 31 DECEMBRE 2008 (en K€)</b>	<b>MONTANTS 31 DECEMBRE 2007 (en K€)</b>
<b>Capital</b>	5 000	5 000
<b>Primes</b>	9 506	9 506
<b>Réserves</b>	5 401	5 305
<b>Report à nouveau</b>	0	0
<b>Amortissements dérogatoires</b>	141	141
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>791</b>	<b>97</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>20 839</b>	<b>20 048</b>
Provision pour risques & charges	79	99
Emprunts et dettes financières	8 327	9 686
Fournisseurs	1 419	892
Dettes fiscales et sociales	1 139	583
Autres dettes	8 038	6 651
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>39 841</b>	<b>37 958</b>



## 4.2. COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2008

En K€	MONTANTS 31 décembre 2008	MONTANTS 31 décembre 2007
Ventes de services	6 358	4 817
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>6 358</b>	<b>4 817</b>
Subventions d'exploitation	287	135
Reprise sur provision d'exploitation	0	0
Autres produits d'exploitation	73	18
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>6 718</b>	<b>4 970</b>
Autres achats et charges externes	3 385	2 845
Charges de personnel	1 996	1 838
Autres charges d'exploitation	17	14
Impôts et taxes	123	145
Dotations aux amortissements et provisions	132	156
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>5 653</b>	<b>5 000</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 065</b>	<b>- 29</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-99</b>	<b>- 54</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>966</b>	<b>- 84</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-175</b>	<b>180</b>
Impôts sur les bénéfices	0	0
<b>RESULTAT NET</b>	<b>791</b>	<b>97</b>

## 4.3. ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

### 1.1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

#### Prise de participation

SODIFRANCE a fait l'acquisition de 90% du capital de la société SOFT-MAINT TUNISIE au mois de novembre 2008 pour un montant converti en Euro égal à 5 718.

### 1.2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.

#### Constitution de HP2M, holding de SODIFRANCE – Projet d'Offre Publique d'Achat sur les titres SODIFRANCE

Les actionnaires historiques de SODIFRANCE, à savoir le Concert Mazin et Monsieur Lennon, ont annoncé la réalisation, le 16 janvier 2009, des opérations d'apport, au prix de 4€ par action, de l'ensemble des actions SODIFRANCE qu'ils détenaient au profit de HP2M, société détenue conjointement par le Concert Mazin, Monsieur Lennon, UEO, Sodero Gestion, Grand Sud Ouest Capital et Synergie Finance. A l'issue de ces opérations, HP2M détient 36% du capital et 35.98% des droits de vote théoriques de SODIFRANCE.

Conformément à la réglementation applicable, HP2M a déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers un projet d'offre publique d'achat visant la totalité des actions SODIFRANCE non encore détenues par HP2M, au prix de 4 euros par action.

Le Conseil de Surveillance de SODIFRANCE s'est réuni le 19 janvier 2009, afin de rendre son avis motivé sur le projet d'offre publique d'achat, après avoir examiné le rapport du cabinet ARC, expert indépendant missionné dans le cadre de cette offre publique d'achat. Le Conseil de Surveillance a recommandé aux actionnaires de SODIFRANCE d'apporter

leurs actions à l'offre publique d'achat de HP2M.

Le Conseil de Surveillance a autorisé, conformément aux dispositions de l'article L 225-68 du Code de commerce l'apport à l'Offre Publique d'Achat de la totalité des titres détenus en autocontrôle.

#### Offre Publique d'Achat sur les titres SODIFRANCE du 6 février 2009 au 12 mars 2009

Le 3 février 2009, SODIFRANCE et HP2M ont obtenu le Visa de l'Autorité des Marchés Financiers portant sur l'Offre Publique d'Achat des actions SODIFRANCE par la société HP2M au prix de 4 Euros par action.

La note d'information publiée par HP2M et la note en réponse de SODIFRANCE ont reçu respectivement les visas n° 09-023 et n° 09-024 de l'Autorité des Marchés Financiers, en date du 3 février 2009.

Le 12 février 2009, HP2M a annoncé avoir franchi le seuil de détention des 2/3 du capital social de SODIFRANCE.

L'Autorité des Marchés Financiers a fait connaître le détail du résultat de l'Offre Publique d'Achat de HP2M à savoir :

- 430 085 actions SODIFRANCE ont été apportées à l'Offre,  
- 1 223 237 actions SODIFRANCE ont été achetées sur le marché au prix unitaire de 4 €.

Au 26 mars 2009, HP2M détient 87,55% du capital de SODIFRANCE et 87,35% des droits de vote.

### 1.3. PRINCIPES COMPTABLES, REGLES ET METHODES D'EVALUATION

#### Principes généraux

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### Méthodes d'évaluation

##### Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont évalués à leur coût d'acquisition. Ils sont amortis sur une période de 1 à 8 ans.

Les durées d'amortissements ont été revues sur certains actifs conformément aux nouvelles normes comptables prévues au CRC 2002.10

Ces modifications de durée, pour lesquelles ont été appliquées la méthode rétrospective, ont entraîné la comptabilisation d'un amortissement dérogatoire au passif correspondant au total du surplus de dotation calculée compte tenu de la durée appliquée initialement pour un montant s'élevant à 81 130 euros au 31/12/2008.

##### Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat H.T. majoré des frais accessoires).

Les amortissements économiques pratiqués sont calculés en linéaire en fonction de la durée de vie prévue, à savoir :

Constructions	20 ans
Aménagement des constructions	5 à 20 ans
Aménagement, agencement, installations	5 à 10 ans
Matériel et outillage d'exploitation	3 à 5 ans
Matériel de bureau	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans

#### Immobilisations financières

Elles sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'entrée. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale. Pour les titres de participations, ils sont, le cas échéant, dépréciés lorsque leur valeur d'inventaire déterminée en fonction de l'actif net comptable réestimé, de la rentabilité et des perspectives d'avenir, s'avère inférieure au coût d'acquisition.

Des frais d'acquisition de titres ont été comptabilisés en titres de participation pour les acquisitions des titres API GROUP SAS et ONEXT CONTENT SYSTEM SAS en 2007 pour un montant global de 202 230 €. Ces frais sont amortis par le biais de l'amortissement dérogatoire sur 5 ans. La dotation 2008 s'élève à 40 446 €.

#### Créances

Elles sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

#### Stocks

Néant

#### Valeurs mobilières de placement

Elles sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée. L'évaluation de la valeur des titres SODIFRANCE détenus en autocontrôle a été effectuée sur la base du prix retenu pour l'OPA soit au prix unitaire de 4 €.

#### 1.4. NOTES SUR LE BILAN

##### Actif immobilisé

Valeurs brutes détaillées : variations de l'exercice

En Euros	31.12.2007	Augmentations	Cessions et réductions	Virements et divers	31.12.2008
Frais d'établissement					
Concessions, brevets, marques					
Fonds commercial					
Logiciels	925 454	39 302			964 756
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>925 454</b>	<b>39 302</b>			<b>964 756</b>
Terrains					
Constructions					
Installations, matériel, outillage	129 130	3 904		- 6 688	126 346
Autres immobilisations corporelles	495 536	215 474		6 688	717 698
Immobilisations en cours					
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>624 666</b>	<b>219 378</b>			<b>844 044</b>
Participations	24 117 095	1 045 619			25 162 714
Créances sur participations					
Autres titres immobilisés	236				236
Prêts					
Autres immobilisations financières	291 080	26 655	40 872		276 863
<b>Immobilisations financières</b>	<b>24 408 411</b>	<b>1 072 274</b>	<b>40 872</b>		<b>25 439 813</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>25 958 531</b>	<b>1 330 954</b>	<b>40 872</b>		<b>27 248 614</b>

Amortissements et provisions des immobilisations : variations de l'exercice

En Euros	31.12.2007	Augmentations	Cessions et réductions	Virements et divers	31.12.2008
Frais d'établissement					
Concessions, brevets, marques					
Fonds commercial					
Logiciels	773 018	64 378		226	837 622
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>773 018</b>	<b>64 378</b>		<b>226</b>	<b>837 622</b>
Terrains					
Constructions					
Installations, matériel, outillage	95 140	3 413		15 455	114 007
Autres immo. corporelles	408 387	67 604		-15 689	460 302
En-cours et avances					
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>503 526</b>	<b>71 017</b>		<b>-234</b>	<b>574 543</b>
Participations					
Créances sur participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immo. financières					
<b>Immobilisations financières</b>					
<b>TOTAUX</b>	<b>1 276 544</b>	<b>135 395</b>		<b>-8</b>	<b>1 411 939</b>

##### Capitaux propres

##### Composition du capital social

Le capital est ainsi composé de 3 207 426 actions de 1.56 Euros de valeur nominale.

Variation des capitaux propres (en Euros)	Au 31 décembre 2007	Affectation du résultat par l'AGO	Autres variations	Au 31 décembre 2008
Capital	5 000 000			5 000 000
Primes	9 506 335			9 506 335
Réserve de réévaluation				
Réserve légale	393 302	4 831		398 133
Réserves réglementées				
Autres réserves	4 911 220	91 771		5 002 991
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	96 602	-96 602	791 098	791 098
Provisions réglementées	140 956		-119	140 837
<b>TOTAUX</b>	<b>20 048 415</b>		<b>790 979</b>	<b>20 839 394</b>

Le nombre d'actions détenues en autocontrôle est de 227 764.

Deux plans d'options de souscription d'action sont ouverts dont l'un deviendra caduc le 15 mai 2009. Aucune option de souscription n'a été exercée au cours de l'exercice.

En conséquence, le nombre d'options de souscription d'action au 31 décembre 2008 s'élève à 32 500 soit 1, 003% du capital après dilution.

##### Variation des provisions inscrites au bilan

Nature des provisions (en Euros)	31.12.2007	Augmentations	Diminutions	Virements et divers	31.12.2008
Provision pour investissement					
Amortissements dérogatoires	121 695		40 565		81 130
Amort. dérogatoires/frais d'acquisition de titres	19 261	40 446			59 707
Autres provisions réglementées					
<b>Provisions réglementées</b>	<b>140 956</b>	<b>40 446</b>	<b>40 565</b>		<b>140 837</b>
Litiges et contentieux	77 000		8 000		69 000
Garanties données aux clients					
Impôts					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques	21 693	10 000	21 693		10 000
Autres provisions pour charges					
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>98 693</b>	<b>10 000</b>	<b>29 693</b>		<b>79 000</b>
Sur immobilisations corporelles					
Sur immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation	18 812	387 016	18 812		387 016
<b>Provisions pour dépréciations</b>	<b>18 812</b>	<b>387 016</b>	<b>18 812</b>		<b>387 016</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>258 461</b>	<b>437 462</b>	<b>89 070</b>		<b>606 853</b>

Les provisions pour litiges et contentieux se ventilent de la façon suivante :

- Perte sur retenue de garantie ..... 69 000 Euros

Le poste « Autres provisions pour risques et charges » se ventile ainsi :

- Contrôle URSSAF ..... 10 000 Euros

Le poste « *Autres provisions pour dépréciation* » se ventile ainsi :

- Dépréciation des valeurs mobilières de placement ..... 387 016 Euros

#### Etat des échéances des créances et des dettes

Rubriques et postes (en Euros)	Montants nets	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances de l'actif immobilisé	276 863		276 863	
Créances de l'actif circulant	11 965 933	11 965 933		
Charges constatées d'avance	345 142	345 142		
Capital souscrit-non appelé				
<b>Créances</b>	<b>12 587 938</b>	<b>12 311 075</b>	<b>276 863</b>	
Dettes financières	8 310 090	1 660 394	5 303 319	1 346 377
Dettes non financières	10 595 686	10 595 686		
Concours bancaires et soldes créditeurs banques	16 691	16 691		
Produits constatés d'avance				
<b>Dettes</b>	<b>18 922 467</b>	<b>12 272 771</b>	<b>5 303 319</b>	<b>1 346 377</b>

- Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan : 38 745

Fournisseurs et comptes rattachés 38 745

- Nature des autres créances : 7 490 573

Créances sociales et fiscales 1 635 050

Avance de trésorerie groupe 5 135 429

Subventions 449 212

Autres créances diverses 270 882

- Charges à payer incluses dans les postes du bilan : 805 537

Dettes fournisseurs et comptes rattachés 196 597

Dettes fiscales et sociales 346 356

Charges financières 235 000

Autres charges à payer 27 584

- Nature des autres dettes : 8 038 264

Dettes sur acquisition d'immobilisations 1 020 000

Avance de trésorerie groupe 5 331 933

Economie d'IS liée à l'intégration fiscale 1 427 729

Créditeurs divers 258 602

- Charges constatées d'avance : 345 142

Locations immobilières 111 566

Maintenances 177 932

Cotisations d'assurance 42 698

Autres charges 12 946

#### Valeurs mobilières de placement

en Euros	31.12.2007	31.12.2008
Sicavs	2 989 095	670 543
Certificat dépôt négociable	0	0
Contrat de liquidité	84 414	139 413
Actions propres	966 052	1 255 358
<b>Total valeurs mobilières de placement brut</b>	<b>4 039 560</b>	<b>2 065 314</b>
Provision pour dépréciation	- 18 812	- 387 016
<b>Total valeurs mobilières de placement net</b>	<b>4 020 748</b>	<b>1 678 298</b>

#### 1.5 . NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

##### Ventilation du chiffre d'affaires

en Euros	31.12.2007	31.12.2008
France	4 817 372	6 358 025
Export		
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>4 817 372</b>	<b>6 358 025</b>

##### Résultat financier

Il est composé des principaux éléments suivants :

en Euros	31.12.2007	31.12.2008
Produits et charges d'intérêts (nets)	- 82 293	- 364 540
Autres dotations et reprises sur provisions financières	- 454	- 368 205
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	28 542	33 917
Différences nettes de change		
Dividendes reçus		600 000
<b>Résultat financier</b>	<b>- 54 205</b>	<b>- 98 828</b>

##### Résultat exceptionnel

Il est composé des principaux éléments suivants :

en Euros	31.12.2007	31.12.2008
Autres produits et charges sur opérations de gestion (net)	- 4 098	- 121 883
Produits et charges sur exercices antérieurs	232 028	- 69 784
Dotations et reprises sur provisions exceptionnelles	- 7 524	16 673
Subventions accordées aux entreprises liées		
Autres produits et charges sur opérations en capital (net)	- 40 256	7
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>180 150</b>	<b>-174 987</b>



### Ventilation de l'impôt sur les bénéficiaires

Dans le cadre de l'intégration fiscale, aucune charge d'impôt calculée sur le résultat n'est exigible pour le groupe intégré sur l'exercice. En l'absence d'intégration fiscale, compte tenu de ses reports déficitaires, la société n'aurait pas constaté de charges d'impôt. Le montant total des déficits reportables dont disposerait la société si elle avait été imposée séparément se monterait à 6 628 991 Euros.

Le montant total des déficits reportables du groupe d'intégration fiscale se monte à 3 247 500 euros.

La convention d'intégration fiscale conclue entre SODIFRANCE SA, SODIFRANCE ISIS SAS, SOFT-MAINT SAS, MIA SOFT-WARE SAS, CONSYL SA, API GROUP SAS et APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL INFORMATIQUE SARL prévoit que l'économie d'impôt résultant pour le groupe intégré des déficits des filiales est comptabilisée comme une simple économie de trésorerie dans un compte au crédit.

### 1.6. AUTRES INFORMATIONS

#### Informations concernant le crédit bail

Les caractéristiques des principales immobilisations financées par le crédit bail ou la location financières sont les suivantes :

En Euros	Valeur brute	Loyers 2008	Loyers antérieurs	Loyers restant dus	Valeur résiduelle	Amortissements exercice	Amortissements cumulés
Immobilisations incorporelles	775 373	0	820 068	0	0	83 797	607 781
Immobilisations corporelles	494 528	65 966	255 440	181 214	9 550	94 233	316 367
<b>TOTAL</b>	<b>1 269 901</b>	<b>65 966</b>	<b>1 075 508</b>	<b>181 214</b>	<b>9 550</b>	<b>178 030</b>	<b>924 148</b>

#### Droit individuel à la formation

Le nombre de jours acquis au titre du droit individuel à la formation au 31.12.2008 est de 1 967.

#### Engagements hors bilan

##### Indemnité de départ à la retraite

Le montant de l'engagement relatif aux indemnités de fin de carrière est calculé sur la base du salaire prévisionnel de fin de carrières en retenant la somme des droits individuels acquis au jour du départ à 65 ans et tient compte des paramètres suivants :

- départ en retraite : 65 ans ;
- table de mortalité prescrite par le code des assurances : T0002
- taux annuel de capitalisation inflation comprise : entre 4 % et 5% ;
- taux d'évolution des salaires inflation comprise : 2.5 % ;
- inflation : 2 % ;
- taux de charges sociales : 45 % ;
- frais sur cotisation : 2% ;
- application d'un taux de turn-over dégressif en fonction de l'âge.

Il a été demandé à plusieurs actuaires de déterminer l'engagement de retraite. Compte tenu de la difficulté à évaluer de façon appropriée le turnover en fonction des catégories d'âge, les évaluations sont estimées entre 314 K€ et 620 K€.

Le Groupe a souscrit un contrat d'assurance pour prendre en charge une partie des engagements en faveur des salariés.

Le montant du Fonds de Garantie CNP s'établit à 447 K€ au 31/12/2008.

Il a été considéré que le montant actuel du Fonds couvre pour tout ou partie la charge d'indemnité de départ en retraite. De fait, l'écart entre l'actif de couverture et le passif maximal reste non significatif.

#### Autres engagements donnés

Cautions données sur emprunts

	Montant initial	Montant résiduel	Sûreté
Emprunt pool bancaire	8 000 000	7 256 788	Nantissements titres des filiales
Emprunt CIO 2007	400 000	334 417	Nantissements titres ONEXT
Emprunt Palatine 2007	400 000	258 434	Nantissement de fonds de commerce
Emprunt CIO 2003	685 128	133 214	Nantissement de fonds de commerce

#### Engagements reçus

Clause de retour à meilleure fortune sur abandon de créance 2004 SODIFRANCE ISIS origine ISL : 1 471 237 euros.

Clause de retour à meilleure fortune sur abandon de créance 2004 SOFT-MAINT : 1 343 750 euros.

#### Personnel

Effectif moyen	31.12.2008	31.12.2007
Cadres	18	17
Employés, techniciens, Agents de Maîtrise	10	9
<b>TOTAUX</b>	<b>28</b>	<b>26</b>

### Rémunérations des mandataires sociaux et jetons de présence

Les rémunérations attribuées aux membres du Directoire se sont élevées à 594 777 euros pour l'année, dont 7 608 euros au titre des avantages en nature.

Détail par personne :

En Euros	Fixe	Avantage en nature	Fixe + Avantage en nature	Regul diverses	Rémunération membre directoire	Rémunération variable	Total
F. Mazin	150 000	2 796	152 796	0	0	48 467	201 263
Y. Lennon	144 826	3 132	147 958	665	1 500	43 275	193 397
AL. Mazin	79 800	1 680	81 480	259	1 500	19 239	102 478
B. Roze	49 909	0	49 909	2 078	0	25 501	77 488
F. Rivière de Précourt	19 873	0	19 873	0	0	278	20 151
	<b>444 408</b>	<b>7 608</b>	<b>452 016</b>	<b>3 001</b>	<b>3 000</b>	<b>136 760</b>	<b>594 777</b>

Les rémunérations attribuées aux membres du Conseil de Surveillance se sont élevées à 15 000 euros pour l'année 2008.

Il est proposé à l'Assemblée générale de fixer à 18 000 euros le montant global des jetons de présence au Conseil de Surveillance pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

#### Attributions d'actions gratuites

Sur délégation de l'Assemblée générale du 24 juin 2005, les Directoires des 27 juillet 2006 et 27 juin 2007 ont attribué à des cadres dirigeants un total de 18.000 actions gratuites SODIFRANCE, conditionnées à la réalisation des chiffres d'affaires et du résultat opérationnel tels qu'arrêtés dans les budgets 2007 et 2008.

A la date du 16 janvier 2009, les bénéficiaires ont établi des renoncations individuelles aux attributions gratuites d'actions.

Il n'y a pas d'autres plans d'attribution gratuite d'actions en vigueur.

#### Filiales et participations (détentions directes)

FILIALE	Capital Social	Autres Cap. Propres	% détenu	Res. Net 12/08	Valeur des titres brute	Valeur des titres nette
SODIFRANCE-ISIS	14 649 131	1 642 915	85%	437 682	12 576 489	12 576 489
CONSYL	38 112	42 361	100%	-966	2 119 986	2 119 986
SOFT-MAINT	304 899	2 663 605	66%	105 433	206 389	206 389
SOFT-MAINT BENELUX	62 000	44 847	100%	82 918	62 000	62 000
MIA SOFT-WARE	40 000	215 546	100%	453 561	40 000	40 000
ONEXT CONTENT SYSTEM	37 000	36 801	100%	-120 144	452 300	452 300
API GROUP	76 225	52 792	100%	134 712	9 699 830	9 699 830
APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL INFO.	7 622	60 033	75%	64 091	0	0
SOFT-MAINT TUNISIE	5 432	0	90%	-1 902	5 718	5 718

Une procédure a été introduite à l'encontre de SODIFRANCE SA relativement au paiement de l'earn-out du prix d'achat d'une société acquise en 2007.

La SA SODIFRANCE est cotée au second marché depuis avril 1999. Le Groupe SODIFRANCE établit des comptes consolidés dont la SA SODIFRANCE est la société mère.

#### Détail des comptes concernant les entreprises liées

Postes (en Euros)	Actif	Passif	Compte de résultat
Immobilisations financières	25 168 915		
Créances	4 434 809		
Créances financières	5 135 430		
Dettes financières		5 331 937	
Dettes non financières		711 541	
Produits financiers			979 589
Charges financières			-112 006
<b>TOTAUX</b>	<b>34 739 154</b>	<b>6 043 478</b>	<b>867 582</b>

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

## Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SA SODIFRANCE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Saint-Grégoire et Rennes, le 27 avril 2009  
Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
Membre français de Grant Thornton International  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris  
Représentée par Yvon Robbe

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements pris en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonction ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participations et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

**SOLIS – M. DHERBEY & ASSOCIES**

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes  
Représentée par Marc Dherbey

### Situation fiscale latente de la société

Il s'agit des éventuels accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Rubriques et postes (en euros)	Base	Impôt
Provisions réglementées	140 837	46 941
Autres		
<b>Accroissement de la dette future d'impôt</b>	<b>140 837</b>	<b>46 941</b>
Provisions non déductibles temporairement		
Ecart d'évaluation sur titres OPCVM		
Ecart de conversion passif		
Charges non déductibles temporairement	5 455	1 818
<b>Allègement de la dette future d'impôt</b>	<b>5 455</b>	<b>1 818</b>

### Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

Exercices concernés - Nature des indications	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	4.934.858,24	4.934.858,24	4.934.858,24	5.000.000	5 000 000
Nombre des actions ordinaires existantes	3.207.426	3.207.426	3.207.426	3.207.426	3.204.426
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations					
Par exercice de droits de souscription					
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	5.146.577	5.328.462	4.824.587	4.817.372	6 358 030
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 4.793.330	- 322.881	611.117	191.959	1 274 890
Impôts sur les bénéfices	65 949	6.424	60 000	0	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice				0	
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 1.251.023	- 220.756	466 029	96 .602	791.097
Résultat distribué				0	0
<b>Résultats par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	- 0,97	- 0,10	0,17	0,08	0,40
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 0,25	- 0,07	0,15	0,04	0,25
Dividende attribué à chaque action					
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	37	29	27	26	28
Montant de la masse salariale de l'exercice	1.416.677	1.294.125	1.267.926	1.270.578	1.368.242
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	616.583	568.710	561.875	567.899	627.319

# Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L.225-86 du Code de commerce.

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours du dernier exercice.

## SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AVEC CLAUSE DE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE A SODIFRANCE ISIS (ORIGINE ISL)

Personne concernée :

- M. Franck MAZIN, Président du Directoire

### Objet et modalités essentielles de la convention :

Considérant le rôle économique et commercial majeur assuré par sa filiale dans l'obtention tant des contrats de référencement que des marchés publics et parapublics, attribués directement ou indirectement à votre société, il a été décidé le 15 décembre 2004 d'octroyer une subvention exceptionnelle au profit de SODIFRANCE ISIS (origine ISL) et ce jusqu'au retour à meilleure fortune de ladite société si ses possibilités financières le permettent.

La meilleure fortune s'entendait du retour à des bénéfices nets comptables après impôts représentant un minimum de 10 % du capital social et de la prime de fusion, tels que figurant au bilan de la société détenant l'activité au 31 décembre 2005, et cela dans un délai fixé à 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2007.

Cette subvention exceptionnelle a été prolongée par acte du 15 décembre 2007. Les nouvelles modalités de cette convention sont les suivantes :

La meilleure fortune s'entendra du retour à des bénéfices nets comptables après impôts représentant un minimum de 7% du capital social et de la prime de fusion, tels que figurant au bilan de la société SODIFRANCE ISIS au 31 décembre 2007, et cela dans un délai fixé à 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2010.

A ce titre, le montant résiduel de 1 471 237 euros reste en engagements dus au 31 décembre 2008.

## SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AVEC CLAUSE DE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE A SOFT-MAINT

Personnes concernées :

- M. Franck MAZIN, Président du Directoire,

### Objet et modalités essentielles de la convention :

Considérant le rôle économique et commercial majeur assuré par sa filiale dans l'obtention tant des contrats de référencement que des marchés publics et parapublics,

attribués directement ou indirectement à votre société, il a été décidé le 15 décembre 2004 d'octroyer une subvention exceptionnelle au profit de SOFT-MAINT et ce jusqu'au retour à meilleure fortune de ladite société si ses possibilités financières le permettent.

La meilleure fortune s'entendait du retour à des bénéfices nets comptables après impôts représentant un minimum de 10 % du capital social et de la prime de fusion, tels que figurant au bilan de la société détenant l'activité au 31 décembre 2005, et cela dans un délai fixé à 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2007.

Cette subvention exceptionnelle a été prolongée par acte du 15 décembre 2007. Les nouvelles modalités de cette convention sont les suivantes :

La meilleure fortune s'entendra du retour à des bénéfices nets comptables après impôts représentant un minimum de 10% du capital social et de la prime de fusion, tels que figurant au bilan de la société SOFT-MAINT au 31 décembre 2007, et cela dans un délai fixé à 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2010.

A ce titre, le montant résiduel de 1 343 750 euros reste en engagements dus au 31 décembre 2008.

## PRESTATIONS DE SERVICES RENDUES PAR LA SOCIETE JOUSSET CONSEILS

Personne concernée :

- M. Gérard JOUSSET, Membre du Conseil de Surveillance.

### Objet et modalités essentielles de la convention :

Votre Conseil de Surveillance du 7 novembre 2007 a autorisé la convention de prestations avec la Société JOUSSET Conseils, représentée par la personne sus visée en précisant que cette convention entrait dans le champ d'application de l'article 225-86 du Code de commerce.

Au titre de l'exercice 2008, la charge supportée par SODIFRANCE au titre de cette convention s'est élevée à 16 000€. La convention signée le 9 octobre 2007 pour une durée de 12 mois a été renouvelée par acte du 1er octobre 2008 jusqu'au 30 septembre 2009.

## CONVENTION DE TRESORERIE DU GROUPE SODIFRANCE

Personnes concernées :

- M. Franck MAZIN, Président du Directoire,
- M. Yves LENNON, Membre du Directoire.

### Objet et modalités essentielles de la convention :

Votre Assemblée Générale du 20 décembre 2000 a approuvé la convention de trésorerie groupe que la société SODIFRANCE et ses filiales ont signé le 16 décembre 1999.

Les sociétés signataires de cette convention ont convenu de mettre en place un système de centralisation de la trésorerie des sociétés du groupe au niveau de la société mère SODIFRANCE, qui a reçu mandat pour cette gestion.

Les excédents de trésorerie dégagés par les filiales donnent lieu à une rémunération calculée au taux annuel EURIBOR 3 mois du trimestre précédent - 1 % et versée par SODIFRANCE.

Inversement, les soldes débiteurs des filiales donnent lieu au paiement à la société SODIFRANCE d'agios calculés au taux annuel EURIBOR 3 mois du trimestre précédent + 1 %.

En rémunération de son activité de gestionnaire, SODIFRANCE perçoit en sus de chaque société filiale une commission dite administrative égale à 0,25 % l'an des montants débiteurs hors groupe.

Au 31 décembre 2008, le solde des avances consenties par les filiales du Groupe à votre société dans le cadre de cette

convention s'élevait à 4 712 505 euros, alors que le solde des avances faites par votre société aux différentes filiales du Groupe s'élevait à 5 113 430 euros.

A ce titre, votre société a enregistré une charge financière de 112 006 euros et un produit financier de 379 589 euros dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

## MISE A DISPOSITION DE VEHICULES DE FONCTION

Personnes concernées :

- M. Franck MAZIN, Président du Directoire,
- Mlle Anne-Laure MAZIN, Membre du Directoire,
- M. Yves LENNON, Membre du Directoire.

### Objet et modalités essentielles de la convention :

Votre Conseil de Surveillance du 20 avril 2000 a autorisé la mise à disposition de véhicules de fonction pour les personnes sus visées en précisant que cette convention entrait dans le champ d'application de l'article 225-86 du Code de Commerce.

Le tableau suivant présente par personne le type de véhicule attribué et l'avantage en nature constaté sur l'exercice clos le 31 décembre 2008 en fonction du nombre de mois sur lesquels la mise à disposition a été effective.

Personnes concernées	Avantage en Nature déclaré
M. Franck MAZIN	2 796 euros
Mlle Anne-Laure MAZIN	1 680 euros
M. Yves Lennon	3 132 euros

## PRESTATIONS DE DIRECTION OPERATIONNELLE

Personnes concernées :

- M. Franck MAZIN, Président du Directoire,
- M. Yves LENNON, Membre du Directoire.

### Objet et modalités essentielles de la convention :

Votre société refacture à ses filiales les frais de Direction Générale Opérationnelle proportionnellement à l'implication des Directeurs Généraux dans les différentes entités.

Cette refacturation est faite sans marge, sur la base des charges de personnel supportées à ce titre par votre société.

L'application de cette convention a conduit à constater un produit au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 de 270 580 euros réparti comme suit :

Sociétés concernées	Direction Opérationnelle
SOFT-MAINT	78 544
SODIFRANCE ISIS	58 908
SOFT-MAINT BENELUX	28 908
API GROUP	74 220
<b>TOTAL</b>	<b>270 580</b>

Saint-Grégoire et Rennes, le 27 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

## Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Représentée par Yvon Robbe

## CONTRAT D'ASSISTANCE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

Personnes concernées :

- M. Franck MAZIN, Président du Directoire,
- M. Yves LENNON, Membre du Directoire.

### Objet et modalités essentielles de la convention :

Votre Assemblée Générale du 25 juin 2004 a approuvé le «contrat d'assistance et de prestations de services» conclu entre votre société et ses filiales, le 3 juillet 2003, avec effet rétroactif au 1er janvier 2003. Aux termes de ce contrat, la société SODIFRANCE s'engage à fournir aux filiales concernées son assistance et ses conseils dans les domaines suivants :

- domaines comptables, financiers et contrôle de gestion,
- domaine du personnel,
- domaines de la communication et du marketing,
- domaine informatique,
- domaine des services généraux.

Ces frais de siège sont répartis entre les différentes sociétés du groupe sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé par chaque société du groupe. Ce pourcentage fixé provisoirement en début d'exercice sur des bases budgétaires est arrêté en fin d'exercice sur la base du chiffre d'affaires réel des filiales.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, votre société avait décidé, à titre exceptionnel et en raison des opérations de restructuration intervenues au cours de l'exercice, de ne pas revoir ce pourcentage et avait maintenu le taux calculé en 2003, à savoir 5,5%.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, ce pourcentage a été fixé conformément aux modalités prévues par la convention d'origine et s'est élevé à 5 % du chiffre d'affaires.

L'application de cette convention a conduit à constater un produit au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 de 3 959 622 euros réparti comme suit :

Sociétés concernées	Frais de siège
SOFT-MAINT	775 321
SODIFRANCE ISIS	1 893 097
SOFT-MAINT BENELUX	223 654
MIA SOFTWARE	75 217
ONEXT	56 348
API GROUP	927 106
API APPRENTISSAGE	8 879
<b>TOTAL</b>	<b>3 959 622</b>

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## SOLIS – M. DHERBEY & ASSOCIES

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

Représentée par Marc Dherbey



# Rapport du Président du Conseil de Surveillance

Conformément aux dispositions de l'article L 225-68 alinéa 7 du Code de Commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de Surveillance ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

## **1. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

### **1.1. COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Nous vous rappelons que le Conseil de Surveillance de SODIFRANCE est composé de quatre membres, sans rôle opérationnel dans la société. Le Président du Conseil est accompagné dans sa mission par trois membres du Conseil de Surveillance dont deux membres sont des personnalités réputées du secteur ayant occupé d'importantes fonctions dans de grandes SSII.

Il n'y a pas de règlement formalisé régissant le fonctionnement du Conseil de Surveillance.

### **1.2. FRÉQUENCE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Outre les conseils trimestriels examinant le rapport du Directoire, le Conseil se réunit aussi souvent que la situation l'exige.

Les commissaires aux comptes sont convoqués et présents aux Conseils d'arrêtés des comptes semestriels et annuels.

Le Conseil de Surveillance s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice 2008. Le taux de présence moyen au Conseil de Surveillance est de 90%.

Les représentants du Comité d'Entreprise sont régulièrement convoqués et assistent aux réunions du Conseil de Surveillance.

### **1.3. TRAVAUX DU CONSEIL**

Le président du Directoire et le Directeur Administratif et Financier présentent les comptes annuels, semestriels et trimestriels au Conseil de Surveillance.

Après avoir entendu l'avis des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et semestriels, le Conseil arrête les comptes sous leur forme définitive. Les comptes semestriels consolidés sont arrêtés, les comptes annuels consolidés sont arrêtés pour être ensuite présentés pour approbation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Les membres du Conseil disposent des documents nécessaires à l'examen de l'ordre du jour, en particulier les comptes trimestriels, semestriels et annuels, les situations et budgets de trésorerie, les budgets annuels (avec révision semestrielle).

Le Conseil de Surveillance est régulièrement informé par le Président du Directoire.

### **1.4. COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS**

Un Comité des Rémunérations a été mis en place en 2004 afin d'examiner les conditions de rémunérations du Président du Directoire.

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil de Surveillance a déterminé la rémunération des mandataires sociaux avec notamment les principes suivants :

- La partie variable représente 20% du salaire total et peut

aller jusqu'à 25%.

- Les éléments de partie variable sont calculés en fonction d'atteinte d'objectifs quantitatifs tels que croissance du chiffre d'affaires, trésorerie, amélioration du BFR, résultat d'exploitation ou résultat net suivant les priorités de l'entreprise pour l'année en cours.

### **1.5. POSITION RELATIVE AUX RECOMMANDATIONS MEDEF-AFEP**

Lors de sa réunion du 12 novembre 2008, le Conseil de Surveillance a pris connaissance des recommandations MEDEF et AFEP publiées le 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées et décidé d'adhérer à ces recommandations bien que la grande majorité d'entre elles ne reçoive pas application au sein de la société SODIFRANCE, notamment il n'existe pas d'engagement spécifique aux mandataires sociaux tels que retraite, clause de parachute, stock-option, action gratuite, prime d'arrivée...

## **2. RAPPORT SUR LE CONTROLE INTERNE**

### **2.1. RAPPEL DES OBJECTIFS EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE**

La prise de risques calculés est un acte volontaire et nécessaire, intrinsèque à toute entreprise. Pour être en mesure de croître avec une assurance raisonnable de sécurité opérationnelle, juridique, financière et comptable, SODIFRANCE met en place une gestion des risques s'appuyant sur des procédures, des méthodes et des outils qui se traduit notamment dans l'investissement réalisé ces trois dernières années dans le système d'information autour d'un ERP.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Les procédures de gestion des risques, ou de contrôle interne, ont notamment pour objectifs de :

- recenser les risques potentiels et les évaluer (probabilité d'occurrence, impact), qu'ils soient comptables et financiers ou opérationnels ;
- définir et mettre en œuvre des actions de maîtrise et de contrôle de ces risques.

Dans le domaine comptable et financier, les procédures de contrôle les plus importantes (susceptibles d'avoir un impact sur les comptes) visent à maîtriser les processus suivants :

- reconnaissance du chiffre d'affaires (avancement des projets, dépassement et risques de facturation, notamment) ;
- trésorerie ;
- gestion des risques dans les projets au forfait.

### **2.2. ORGANISATION JURIDIQUE ET POUVOIRS**

SODIFRANCE est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Ses filiales opérationnelles françaises sont toutes des sociétés par actions simplifiées détenues

directement ou indirectement à 100% dont la présidence est assurée par SODIFRANCE SA, hormis les filiales Soft-Maint, Mia-Software et Soft-Maint Benelux dont la Présidence est assurée par M. LENNON, Directeur Général Groupe.

Les services fonctionnels sont centralisés en grande partie.

### **2.3. ORGANISATION DU SYSTÈME COMPTABLE – SYSTÈME D'INFORMATION**

Centralisée au siège de la société holding, la Direction Administrative et Financière comprend :

- les services comptables
- le contrôle de gestion
- le service juridique
- les services généraux
- la direction informatique
- la gestion de la trésorerie et le recouvrement.

### **2.4. RÔLE DE LA DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DU GROUPE :**

Dans son rôle de fonction centrale, la direction financière du groupe s'assure du respect des normes comptables et financières appliquées et en est garante vis-à-vis du Directoire. Elle coordonne et anime les processus budgétaires et de reporting. Elle rend compte au Président du Directoire et assure la production des comptes sociaux et consolidés et le suivi de la trésorerie.

## **3. PROCEDURES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE**

### **3.1. PROCEDURES BUDGET/REPORTING MENSUEL**

Un budget annuel mensualisé est établi en début d'année. Une révision budgétaire est établie en cours d'année si nécessaire.

Chaque mois, un reporting mensuel est établi pour le Directoire comprenant un état par offre.

Les comptes sont détaillés jusqu'au résultat d'exploitation après charges Groupe et les éléments du réalisé sont comparés avec le budget et avec les performances de l'année N-1.

Un reporting régulier de la trésorerie est effectué, comprenant notamment :

- la situation nette de la trésorerie du Groupe et des entités juridiques,
- les prévisions de trésorerie,
- la situation de l'endettement.

Le chiffre d'affaires est publié et diffusé trimestriellement. Avis dans un journal financier et publication au BALO le cas échéant.

### **3.2. CYCLE TRÉSORERIE**

Traditionnellement considéré comme un processus sensible, SODIFRANCE a mis en place une organisation avec séparation des tâches.

- Pour le cycle décaissements : personnes différentes pour les tâches suivantes : délivrance d'un bon à payer / émission du titre de paiement / signature du titre de paiement (chèque, virement) / comptabilisation / rapprochement bancaire / contrôle rapprochement bancaire.

- Pour le cycle encaissements : personnes différentes pour les tâches suivantes : relance clients / réception des titres de paiement client / remise à l'encaissement / comptabilisation / rapprochement bancaire / contrôle rapprochement bancaire.

### **3.3. L'ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET LES OUTILS DE GESTION**

Le déploiement d'un ERP (AXAPTA) associé à des développements spécifiques ont permis de sécuriser les processus de gestion d'activité des collaborateurs (intercontrat, plan de charge...) ainsi que la gestion des projets (gestion financière, gestion commerciale et gestion opérationnelle).

L'ensemble des processus internes de SODIFRANCE ont été définis et écrits, appuyés par la mise en place de la certification CMMI niveau 2 et d'un delivery center (SODIFRANCE Delivery Center).

Chaque profil d'intervenant de SODIFRANCE a connaissance d'une procédure à respecter. La Direction dispose de droits GO NOGO dans les processus.

Saint-Grégoire, le 16 avril 2009

# Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société SA SODIFRANCE pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SA SODIFRANCE, et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2008.

Il appartient au Président du Conseil de surveillance d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnelle requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des

Saint-Grégoire et Rennes, le 27 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

**GRANT THORNTON**  
Membre français de Grant Thornton International  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris  
Représentée par Yvon ROBBE

informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- Prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et la documentation existante ;
- Déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

## Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

**SOLIS – M. DHERBEY & ASSOCIES**

Membre de la Compagnie Régionale de Paris  
Représentée par Marc DHERBEY

## V. RÉSOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 JUIN 2009

### V.1. ORDRE DU JOUR DE L'AGM DU 25 JUIN 2009

#### 1.1. ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

- Rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- Rapport du Président du Conseil de surveillance sur les travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne ;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- Affectation du résultat ;
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes et approbation des conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce ;
- Autorisation à donner en vue d'un nouveau programme de rachat par la Société de ses propres actions ;
- Fixation du montant annuel des jetons de présence au Conseil de surveillance ;
- Renouvellement des mandats des actuels membres du Conseil de surveillance ;
- Nomination de M. Stéphane KERLO (UNI EXPANSION OUEST) en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance ;
- Nomination de M. Antony LEMARCHAND (SODERO GESTION) en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance ;
- Nomination de M. Rémi LOISET (SYNERGIE FINANCE) en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance ;
- Renouvellement et/ou nomination des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant compte tenu de l'échéance des mandats de la société SOLIS-Marc DHERBEY & Associés et de M. Bernard BLANCHARD ;
- Questions diverses.

#### 1.2. ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

- Réduction du capital par annulation de titres et cessions de titres aux salariés adhérents d'un PEE dans le cadre du programme de rachat de titres ;
- Délégation de compétence au Directoire à l'effet de décider toute émission d'actions ou de valeurs mobilières, y compris des bons autonomes ou détachables, donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances avec droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence au Directoire à l'effet de décider toute émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances sans droit préférentiel de souscription ;
- Augmentation du nombre d'actions ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence au Directoire à l'effet de décider d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes ;
- Augmentation de capital réservée aux salariés ;

- Modifications statutaires afférentes à la composition et aux modalités de fonctionnement du Conseil de surveillance ;
- Questions diverses.

#### 1.3. ORDRE DU JOUR MIXTE

- Pouvoirs.

### V.2. PROJET DU TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DES ACTIONNAIRES

Remarque liminaire :

Le projet définitif du texte des résolutions soumises au vote des actionnaires sera publié au BALO conformément aux dispositions de l'article R 225-73 du Code de commerce.

#### PREMIERE RESOLUTION (ORDRE DU JOUR ORDINAIRE)

L'Assemblée générale, après entendu les rapports du Directoire, du Président du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes, les observations du Conseil de surveillance et pris connaissance des comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et les comptes consolidés au 31 décembre 2008 tels qu'ils ont été présentés par le Directoire ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée générale approuve le montant des charges non déductibles des résultats imposables soit 10 383 € ainsi que l'impôt supporté à raison de ces dépenses qui correspondent à des amortissements excédentaires. L'Assemblée générale constate que le rapport de gestion inclut le rapport sur la gestion du Groupe.

#### DEUXIEME RESOLUTION (ORDRE DU JOUR ORDINAIRE)

L'Assemblée générale constate que le bénéfice distribuable de l'exercice correspond, savoir :

. au bénéfice de l'exercice, soit 791.097 €

. diminué du prélèvement pour la dotation de la réserve légale, soit 39.555 €

soit une somme de 751.542 €

Sur proposition du Directoire, l'Assemblée générale décide, outre la dotation à la réserve légale ci-dessus rappelée, d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice au compte des réserves facultatives.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des Impôts, l'Assemblée générale prend acte de ce qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois exercices précédents.

#### TROISIEME RESOLUTION (ORDRE DU JOUR ORDINAIRE)

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions conclues ou exécutées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 qui y sont mentionnées.



#### **QUATRIEME RESOLUTION (ORDRE DU JOUR ORDINAIRE)**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, l'autorise, conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce et pour une durée de 18 mois à compter de la présente assemblée, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital social, en vue de, par ordre de priorité :

- assurer la liquidité ou animer le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI,
- conserver lesdites actions et procéder à des échanges ou remise de titres en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe (dans la limite de 5 % du capital) ;
- céder des actions aux salariés de la société ou de son groupe dans le cadre d'un ou plusieurs plans d'épargne entreprises créés dans lesdites sociétés dans les conditions et selon les modalités prévues par les articles L.3332-1 et suivants du Code du Travail,
- annuler ultérieurement des actions acquises par réduction du capital de la société.

L'Assemblée générale fixe à 5 Euros le prix maximum d'achat des actions et à 500.000 Euros le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat.

Le Directoire pourra procéder à l'acquisition, à la cession et au transfert des actions de la société par tous moyens, par intervention sur le marché ou de gré à gré, notamment par achat de blocs de titres et à tout moment, y compris en période d'offre publique d'achat et /ou d'échange, dans le respect de la réglementation en vigueur.

La part du programme réalisée par voie d'utilisation de blocs de titres pourra atteindre l'intégralité du programme de rachat d'actions.

Les actions propres acquises par la société dans le cadre des précédentes autorisations seront prises en compte pour la détermination du nombre d'actions détenues par la société tant dans la limite précitée de 10 % que de la limite légale applicable à l'éventuelle annulation des dites actions.

Le Directoire donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée générale annuelle les informations relatives aux rachats d'actions et aux cessions ainsi réalisées.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Directoire avec faculté de subdélégation à son Président, pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes, effectuer toutes informations qu'il appartiendra et, de manière générale, faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

#### **CINQUIEME RESOLUTION (ORDRE DU JOUR ORDINAIRE)**

L'Assemblée générale fixe à 18.000 € le montant global des jetons de présence au Conseil de surveillance pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

#### **SIXIEME RESOLUTION (ORDRE DU JOUR ORDINAIRE)**

Les mandats de la société SOLIS – MARC DHERBEY & Associés et de M. Bernard BLANCHARD respectivement Commissaires aux comptes titulaire et suppléant, expirant à l'issue de la présente assemblée, l'Assemblée générale décide, sur proposition du Directoire, de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes titulaire dont la dénomination sociale est désormais « SOLIS – M. DHERBEY & Associé » et de nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de M. Bernard BLANCHARD :

La société « ARPEGE AUDITEUR ASSOCIES »

Dont le siège est à SAINT GREGOIRE (35760) – Parc d'Affaires Edonia, rue de la Terre Victoria Bâtiment C.

Lesdits Commissaires aux comptes sont renouvelés ou nommés pour six exercices conformément aux dispositions de l'article L 225-229 du Code de commerce, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

#### **SEPTIEME RESOLUTION (ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE)**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, autorise le Directoire à céder des actions, en une ou plusieurs fois, aux conditions qu'il déterminera, aux salariés de la société SODIFRANCE ou de son groupe, dans le cadre d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise créés dans les sociétés du groupe, dans les limites du nombre maximal d'actions provenant du plan de rachat d'actions de la société, et ce pour une durée de 3 ans.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Directoire à l'effet d'accomplir toutes formalités ou diligences permettant la mise en place et la réalisation de la cession d'actions à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise, dans les conditions ci-dessus et dans les limites autorisées par les textes en vigueur.

Cette décision annule et remplace, à compter de ce jour, la précédente autorisation.

#### **HUITIEME RESOLUTION (ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE)**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Directoire sur ses seules délibérations et aux époques qu'il appréciera, à annuler tout ou partie des actions acquises par la société conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce.

Cette réduction ne pourra porter sur plus de 10 % du capital social par période de vingt-quatre mois.

La différence entre la valeur nette comptable des actions ainsi annulées et le montant nominal de la réduction de capital effectuée sera imputée par le Directoire sur les postes de primes ou de réserves disponibles selon les modalités qu'il déterminera.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Directoire à l'effet de fixer souverainement les conditions et les modalités de l'opération de réduction de capital ainsi autorisée, modifier corrélativement les statuts et accomplir les formalités nécessaires.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter de la présente assemblée.

#### **NEUVIEME RESOLUTION (ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE)**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des articles L. 225-127 et suivants du Code de commerce :

1°) délègue au Directoire, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée, sa compétence, à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières - y compris de bons de souscription émis de manière autonome - donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation avec des créances.

2°) décide que le montant nominal d'augmentation de capital en résultant ne pourra être supérieur à dix (10) millions d'euros.

3°) décide que le Directoire, pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire, pourra dans l'ordre qu'il déterminera :

- limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues à condition qu'il atteigne au moins les trois-quarts de l'émission décidée ;

- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;

- les offrir au public en tout ou partie.

4°) reconnaît que l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces titres ou valeurs mobilières pourront donner droit.

Le Directoire, aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente délégation à l'effet de procéder aux émissions, en fixer les conditions, constater la réalisation des augmentations qui en résultent et procéder à la modification corrélative des statuts et, plus généralement, prendre toutes dispositions pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées.

#### **DIXIEME RESOLUTION (ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE)**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des articles L. 225-127 et suivants du Code de commerce :

1°) délègue au Directoire, sa compétence, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée, à l'effet de décider en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, l'émission d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières - y compris de bons de souscription émis de manière autonome - donnant accès ou pouvant donner

accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation avec des créances ;

2°) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières diverses ;

3°) décide que le montant nominal d'augmentation de capital en résultant ne pourra être supérieur à dix (10) millions d'euros.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra, dans l'ordre qu'il déterminera :

- limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues à condition qu'il atteigne au moins les trois-quarts de l'émission décidée ;

- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;

- les offrir au public en tout ou partie.

4°) reconnaît que l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces titres ou valeurs mobilières pourront donner droit.

Le Directoire, aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente délégation à l'effet de procéder aux émissions, en fixer les conditions, constater la réalisation des augmentations qui en résultent et procéder à la modification corrélative des statuts et, plus généralement, prendre toutes dispositions pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées.

#### **ONZIEME RESOLUTION (ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE)**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce l'Assemblée générale décide que le Directoire pourra augmenter dans la limite du plafond global de dix (10) millions d'euros fixé précédemment, le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation du capital social avec ou sans droit préférentiel de souscription dans les trente jours de la clôture de la souscription, dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix.

#### **DOUZIEME RESOLUTION (ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE)**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire,

1°) délègue au Directoire sa compétence, pour une durée de vingt six (26) mois à compter de la présente assemblée, à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants ou de la combinaison de ces deux modalités ;

2°) décide que le montant d'augmentation de capital en résultant ne pourra excéder le montant nominal de cinq (5) millions d'euros ;

3°) confère au Directoire, avec faculté de subdélégation, tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution et en assurer la bonne fin.



#### **TREIZIEME RESOLUTION (ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE)**

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et agissant pour se conformer aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, autorise le Directoire à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, par émission d'actions à souscrire en numéraire réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne Groupe. Le nombre total d'actions qui pourront être souscrites ne pourra pas dépasser 1 % du capital social.

L'Assemblée générale décide de renoncer expressément au droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre au bénéfice des salariés adhérents au plan d'épargne entreprise de la société.

Cette autorisation est valable pour une durée de deux ans à compter de la présente assemblée.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Directoire à l'effet d'arrêter l'ensemble des modalités de la ou des opérations à intervenir et notamment déterminer le prix d'émission des actions nouvelles. Elle lui confère tous pouvoirs à l'effet de constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence et, généralement, faire le nécessaire.

#### **QUATORZIEME RESOLUTION (ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE)**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de limiter à huit le nombre des membres du conseil de surveillance, d'instaurer une majorité qualifiée et de supprimer la condition de nomination des membres du Conseil de surveillance liée à la qualité d'actionnaire de la société.

L'Assemblée générale décide, en conséquence, de supprimer l'article 21 des statuts intitulé « qualité d'actionnaire » et de modifier les articles 20-I et 22-II des statuts relatif au Conseil de surveillance ainsi qu'à son organisation et son fonctionnement.

#### **QUINZIEME RESOLUTION (ORDRE DU JOUR ORDINAIRE)**

Le mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Eric DERAM arrivant à échéance à l'issue de la présente assemblée, l'Assemblée générale décide de le renouveler pour une durée d'un an.

Ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

#### **SEIZIEME RESOLUTION (ORDRE DU JOUR ORDINAIRE)**

Le mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Bernard ANGOT arrivant à échéance à l'issue de la présente assemblée, l'Assemblée générale décide de le renouveler pour une durée d'un an.

Ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

#### **DIX-SEPTIEME RESOLUTION (ORDRE DU JOUR ORDINAIRE)**

Le mandat de membre du Conseil de surveillance de

M. Gérard JOUSSET arrivant à échéance à l'issue de la présente assemblée, l'Assemblée générale décide de le renouveler pour une durée d'un an.

Ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

#### **DIX-HUITIEME RESOLUTION (ORDRE DU JOUR ORDINAIRE)**

Le mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Gérard CLAVERIE arrivant à échéance à l'issue de la présente assemblée, l'Assemblée générale décide de le renouveler pour une durée d'un an.

Ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

#### **DIX-NEUVIEME RESOLUTION (ORDRE DU JOUR ORDINAIRE)**

L'Assemblée générale décide de nommer en qualité de membre du Conseil de surveillance pour une durée d'un an soit jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 :

- M. Stéphane KERLO, représentant la société UNI EXPANSION OUEST.

M. Stéphane KERLO a préalablement déclaré accepter cette fonction et n'être frappé d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de lui interdire l'exercice régulier de ce mandat.

#### **VINGTIEME RESOLUTION (ORDRE DU JOUR ORDINAIRE)**

L'Assemblée générale décide de nommer en qualité de membre du Conseil de surveillance pour une durée d'un an soit jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 :

- M. Antony LEMARCHAND représentant la société SODERO GESTION.

M. Antony LEMARCHAND a préalablement déclaré accepter cette fonction et n'être frappé d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de lui interdire l'exercice régulier de ce mandat.

#### **VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION (ORDRE DU JOUR ORDINAIRE)**

L'Assemblée générale décide de nommer en qualité de membre du Conseil de surveillance pour une durée d'un an soit jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 :

- M. Rémi LOISET représentant la société SYNERGIE FINANCE.

M. Rémi LOISET a préalablement déclaré accepter cette fonction et n'être frappé d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de lui interdire l'exercice régulier de ce mandat.

#### **VINGT-DEUXIEME RESOLUTION (ORDRE DU JOUR MIXTE)**

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée générale pour l'accomplissement des formalités légales.

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission de diverses valeurs mobilières ou d'actions avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription**

### **Assemblée générale mixte du 25 juin 2009**

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L.225-135, L.225-138 et L.228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégations au directoire de différentes émissions d'action et de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes amenés à vous prononcer.

Votre directoire, vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose le cas échéant de supprimer votre droit préférentiel de souscription :

- Augmentation de capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions, titres de capital ou titres, ou valeurs mobilières y compris de bons de souscription émis de manière autonome, donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation avec des créances (neuvième résolution).
- Augmentation de capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions, titres de capital ou titres, ou valeurs mobilières y compris de bons de souscription émis de manière autonome, donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation avec des créances (dixième résolution).

Le montant nominal d'augmentation de capital susceptible d'être réalisée au titre des neuvième et dixième résolutions ne pourra être supérieur à 10 millions d'euros.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, votre directoire pourrait, dans l'ordre qu'il déterminera selon la neuvième et dixième résolutions :

- Limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues à condition qu'il atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée ;
- Répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- Les offrir au public en tout ou partie

Il appartient à votre directoire d'établir un rapport

Saint-Grégoire et Rennes, le 27 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

**GRANT THORNTON**  
Membre français de Grant Thornton International  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris  
Représentée par Yvon ROBBE

conformément aux articles R.225-113, R.225-114 et R.225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du directoire relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du directoire.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la neuvième et dixième résolutions nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'émission sera réalisée, et par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre directoire en cas d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions, titres de capital ou titres, ou valeurs mobilières y compris de bons de souscription émis de manière autonome, donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.

**SOLIS - M. DHERBEY & ASSOCIES**

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes  
Représentée par Marc DHERBEY

## Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

### Assemblée générale du 25 juin 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital réservée aux salariés d'un montant nominal maximal de 1% du capital social, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 du Code du travail.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une période de deux ans le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R.225-114 et R.225-115 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

**Yvon Robbe**  
**Le Commissaire aux Comptes**  
**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton International**

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Directoire.

Rennes et Saint-Grégoire, le 27 avril 2009

**Marc Dherbey**  
**Le Commissaire aux Comptes**  
**SOLIS – M. DHERBEY & ASSOCIES**

## Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions, proposée à l'assemblée générale du 25 juin 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction de capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre

Rennes et Saint-Grégoire, le 27 avril 2009

**Yvon Robbe**  
**Le Commissaire aux Comptes**  
**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton International**

société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L225-209 du Code de commerce Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre Directoire vous demande de lui déléguer, pour une période de 18 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

**Marc Dherbey**  
**Le Commissaire aux Comptes**  
**SOLIS – M. DHERBEY & ASSOCIES**

## VI. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

### 6.1. CARTE D'IDENTITÉ

#### 1.1. DÉNOMINATION SOCIALE ET ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

SODIFRANCE – Parc d'Activités La Bretèche - CS 26804 - 35768 Saint Grégoire cedex

#### 1.2. FORME JURIDIQUE

Société anonyme de droit français à Directoire et Conseil de Surveillance.

#### 1.3. REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

383 139 102 RCS RENNES

#### 1.4. DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

SODIFRANCE a été immatriculée le 7 octobre 1991 pour une durée initiale de 99 ans soit jusqu'au 7 octobre 2090, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévues par la loi.

#### 1.5. EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

#### 1.6. OBJET SOCIAL

La Société a pour objet tous services concourant à la gestion des administrations et des entreprises industrielles, commerciales ou financières, et notamment :

- toutes prestations de services, d'assurances techniques, d'études et de conseils relatifs au traitement de l'information et aux moyens de paiement,
- tous achats, ventes, locations et courtages de tous matériels et de toutes fournitures susceptibles d'avoir une application directe ou indirecte dans les domaines du traitement de l'information et des moyens de paiement,
- toutes actions de formation technique,
- la participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, d'alliance ou société en participation,
- toutes prestations de nature administrative et comptable au profit de ses filiales,
- et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant à des fins d'applications domestiques ou industrielles ou se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et à tous les objets similaires ou connexes.

#### 1.7. NUMÉRO RCS ET CODE NAF

383 139 102 RCS Rennes - Code NAF : 6202A.

#### 1.8. CONSULTATION DES REGISTRES JURIDIQUES

SODIFRANCE – Parc d'Activités La Bretèche - CS 26804 - 35768 Saint Grégoire cedex.

Pendant la durée de validité du document d'enregistrement, les documents suivants peuvent être consultés sur support physique, le cas échéant :

- l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur,
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement. Il n'existe pas d'évaluations et déclarations établies par un expert à la demande de l'émetteur.
- les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement.

#### 1.9. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (EXTRAIT DES STATUTS)

Les Assemblées générales sont convoquées soit par le Directoire soit, à défaut, par le Conseil de Surveillance.

Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

La convocation est faite au moyen d'un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins sont convoqués par lettre ordinaire.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'action qu'il possède, sous réserve de justifier de son identité et de sa qualité d'actionnaire au moment de l'assemblée.

Il est justifié du droit de participer à l'Assemblée générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

Un actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil



de Surveillance ou, en son absence, par le vice-président ou par un membre du Conseil de Surveillance spécialement délégué à cet effet par le Conseil.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

### 1.10. AFFECTATION ET RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, y compris tous amortissements et provisions constituent le bénéfice ou les pertes de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi. Ainsi, il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur le bénéfice, l'Assemblée générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions, proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

L'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, inscrites à un compte spécial, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

### 1.11. DROITS DE VOTE

Dans les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les Assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

Sous réserve du droit de vote double ci-après prévu, le droit de vote attaché aux actions du capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent,

est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins du même actionnaire, soit de nationalité française, soit ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne.

## 6.2. ACTIONNARIAT ET CAPITAL

### 2.1. CAPITAL SOCIAL

Le capital est de 5 000 000 € divisé en 3 207 426 actions de 1,56 € chacune, entièrement libérées, et toutes de même catégorie.

### 2.2. CAPITAL AUTORISÉ

#### ● Attribution gratuite d'actions

L'Assemblée générale du 13 juin 2008 a autorisé le Directoire à attribuer, en une ou plusieurs fois, aux conditions qu'il déterminera, au profit des membres du personnel salarié ou de certains d'entre eux et des mandataires sociaux de SODIFRANCE et/ou des autres entités de son groupe, des actions gratuites de la société, existantes (détenues en portefeuille ou à acquérir) ou à émettre, dans la limite de 10 % du capital social.

Cette autorisation, valable pour une durée de 38 mois à compter du 13 juin 2008, vaut renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription dans l'hypothèse d'une émission d'actions nouvelles.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de 2 ans à compter de leur attribution. Les bénéficiaires doivent également conserver ces actions pendant une durée minimale de 2 ans à compter de leur attribution définitive.

Cette faculté d'attribuer des actions gratuites n'a pas été utilisée par le Directoire au cours de l'exercice 2008.

Par ailleurs, à la date du 16 janvier 2009, les deux plans d'attribution gratuite d'actions en vigueur sont devenus caducs soit parce que les conditions d'attributions n'étaient pas remplies soit parce que les bénéficiaires ont renoncé individuellement aux actions qui leur avaient été attribuées gratuitement.

En conséquence, aucun plan d'attribution gratuite d'actions n'est actuellement en vigueur.

#### ● Emission d'actions, titres ou valeurs mobilières diverses

L'Assemblée générale du 22 juin 2007 a délégué sa compétence au Directoire, dans le cadre des articles L. 225-127 et suivants du Code de commerce, pour une durée de vingt-six (26) mois à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières - y compris de bons de

souscription émis de manière autonome - donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation avec des créances. Le montant nominal d'augmentation de capital en résultant ne pourra être supérieur à quinze (15) millions d'euros. Le Directoire pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire, pourra dans l'ordre qu'il déterminera :

- limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues à condition qu'il atteigne au moins les trois-quarts de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- les offrir au public en tout ou partie.

L'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces titres ou valeurs mobilières pourront donner droit.

L'Assemblée générale du 22 juin 2007 a en outre délégué au Directoire sa compétence, pour une durée de vingt-six (26) mois à l'effet de décider en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, l'émission d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières - y compris de bons de souscription émis de manière autonome - donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation avec des créances.

L'Assemblée générale du 22 juin 2007 a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières diverses.

Le montant nominal d'augmentation de capital en résultant ne pourra être supérieur à quinze (15) millions d'euros.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra, dans l'ordre qu'il déterminera :

- limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues à condition qu'il atteigne au moins les trois-quarts de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- les offrir au public en tout ou partie.

L'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces titres ou valeurs mobilières pourront donner droit.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, l'assemblée générale du 22 juin 2007 a autorisé le Directoire à augmenter dans la limite du plafond global de quinze (15) millions d'euros fixé précédemment, le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre

en cas d'augmentation du capital social avec ou sans droit préférentiel de souscription dans les trente jours de la clôture de la souscription, dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix.

#### ● Augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices

L'Assemblée générale du 22 juin 2007 a délégué au Directoire sa compétence, pour une durée de vingt six (26) mois à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants ou de la combinaison de ces deux modalités ; Le montant d'augmentation de capital en résultant ne pourra excéder le montant nominal de cinq (5) millions d'euros.

#### Délégations accordées par l'Assemblée Générale au Directoire dans le domaine des augmentations de capital

Date	Objet de la délégation	Durée	Montant nominal (Plafond global)	Utilisation exercice 2008
22/06/07	Emission de valeurs mobilières avec droit préférentiel de souscription	26 mois (échéance 22/08/2009)	15 millions €	Néant
22/06/07	Emission de valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription	26 mois (échéance 22/08/2009)	15 millions €	Néant
22/06/07	Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.	26 mois (échéance 22/08/2009)	5 millions €	Néant

### 2.3. ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS EN VUE D'EN RÉGULER LE COURS

L'Assemblée générale du 13 juin 2008, agissant dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce, a autorisé le Directoire à négocier en bourse des actions de la société notamment en vue de :

- assurer la liquidité ou animer le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEL,
- conserver lesdites actions et procéder à des échanges ou remise de titres en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe (dans la limite de 5 % du capital) ;
- attribuer des actions gratuites aux salariés ou mandataires de la société ou de son groupe conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce,
- céder des actions aux salariés de la société ou de son groupe dans le cadre d'un ou plusieurs plans d'épargne entreprises créés dans lesdites sociétés dans les conditions



et selon les modalités prévues par les articles L.443-1 et suivants du Code du Travail,

- annuler ultérieurement des actions acquises par réduction du capital de la société.

#### Bilan du contrat de liquidité

Au titre du contrat de liquidité confié à la Société de Bourse Gilbert Dupont puis à compter du 1er juillet 2008, à la Société de Bourse Portzamparc, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 31 décembre 2008 :

- 14 246 titres SODIFRANCE
- 45 567,60 €.

Depuis le début du programme de rachat (13 juin 2008) :

- 61 614 titres SODIFRANCE ont été achetés dans le cadre du contrat de liquidité
- 56 967 titres SODIFRANCE ont été vendus dans le cadre du contrat de liquidité.

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, la société SODIFRANCE a procédé aux rachats de titres suivants en vue d'opérations de croissance externe et d'attribution gratuite d'actions aux salariés du Groupe :

- le 19/05/2008 : 440 actions au prix moyen unitaire de 4,91 €
- le 20/05/2008 : 960 actions au prix moyen unitaire de 4,8328 €
- le 21/05/2008 : 1 096 actions au prix moyen unitaire de 4,8206 €
- le 22/05/2008 : 1 151 actions au prix moyen unitaire de 4,86 €
- le 23/05/2008 : 693 actions au prix moyen unitaire de 4,8928 €
- le 26/05/2008 : 190 actions au prix moyen unitaire de 4,90 €
- le 27/05/2008 : 1 055 actions au prix moyen unitaire de 4,86 €
- le 28/05/2008 : 1 062 actions au prix moyen unitaire de 4,9075 €
- le 29/05/2008 : 1 151 actions au prix moyen unitaire de 4,8935 €
- le 30/05/2008 : 160 actions au prix moyen unitaire de 4,98 €
- le 02/06/2008 : 500 actions au prix moyen unitaire de 5 €
- le 03/06/2008 : 1 163 actions au prix moyen unitaire de 4,9694 €
- le 04/06/2008 : 1 068 actions au prix moyen unitaire de 4,9488 €
- le 05/06/2008 : 957 actions au prix moyen unitaire de 4,8512 €
- le 06/06/2008 : 954 actions au prix moyen unitaire de 4,8249 €
- le 09/06/2008 : 995 actions au prix moyen unitaire de 4,774 €
- le 10/06/2008 : 1 033 actions au prix moyen unitaire de 4,7404 €
- le 11/06/2008 : 24 463 actions au prix moyen unitaire de 4,64 €
- le 11/06/2008 : 1 057 actions au prix moyen unitaire de 4,7064 €
- le 11/06/2008 : 21 530 actions au prix moyen unitaire de 4,64 €

soit un total de 61 678 actions SODIFRANCE rachetées au cours de l'exercice 2008 dans le cadre du programme de rachat d'actions.

Au 31 décembre 2008, SODIFRANCE détenait 231 809 actions en autocontrôle soit 7,23 % du capital social.

Dans le cadre de l'Offre Publique d'Achat initialisée par la Société HP2M sur les titres SODIFRANCE :

- il a été procédé, le 6 février 2009, à la cession des 231 809 titres SODIFRANCE autodétenus conformément à l'autorisation donnée par le Conseil de Surveillance de SODIFRANCE le 19 janvier 2009 ;

- le contrat de liquidité souscrit avec la Société de Bourse Portzamparc a été résilié le 4 février 2009 et les 14 246 titres SODIFRANCE apportés à l'OPA le 11 mars 2009.

En conséquence, au 31 mars 2009, la Société SODIFRANCE ne détient plus d'actions propres.

#### Modalités du prochain programme de rachat d'actions :

L'autorisation de négocier des actions de la société donnée au Directoire par l'Assemblée générale du 13 juin 2008 arrivant à échéance en cours d'exercice, le Directoire a décidé de solliciter de la prochaine assemblée une nouvelle autorisation selon les modalités définies à l'article L 225-209 du Code de Commerce et avec les objectifs suivants :

- assurer la liquidité ou animer le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI,
- conserver lesdites actions et procéder à des échanges ou remise de titres en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe (dans la limite de 5 % du capital) ;
- céder des actions aux salariés de la société ou de son groupe dans le cadre d'un ou plusieurs plans d'épargne entreprises créés dans lesdites sociétés dans les conditions et selon les modalités prévues par les articles L.3332-1 et suivants du Code du Travail,

- annuler ultérieurement des actions acquises par réduction du capital de la société.

Cette autorisation sera sollicitée pour une durée de 18 mois dans les conditions suivantes :

- prix maximum d'achat : 5 Euros par action
- montant global maximum de 500 000 Euros
- nombre maximum d'actions à détenir fixé à 10 % de celui des actions existantes.

#### Nantissements

Les titres des sociétés API GROUP, SODIFRANCE-ISIS et SOFT-MAINT inscrits à l'actif de l'émetteur font l'objet d'un nantissement en garantie des emprunts souscrits pour l'acquisition de la Société API GROUP.

Les titres de la société ONEXT CONTENT SYSTEM inscrits à l'actif de l'émetteur font l'objet d'un nantissement en garantie de l'emprunt souscrit pour l'acquisition de la Société.

#### Capital potentiel : plan d'options de souscription d'actions

Cf chapitre 7

#### Politique de distribution de dividende

Aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

### 6.3. RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE (Données nettes)

(Au 31 mars 2009)

Nom ou désignation	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
<b>Dirigeants</b>				
DERAM Eric	1*	0	1	0
ANGOT Bernard	1	0	2	0
JOUSSET Gérard	1*	0	1	0
CLAVERIE Gérard	1*	0	1	0
<b>HP2M</b>	2 807 965	87.5	2 807 965	87.35
<b>PUBLIC</b>				
Public Nominatif	7 191	0.22	14 372	0.45
Public	392 266	12.23	392 266	12.20
<b>TOTAL</b>	<b>3 207 426</b>	<b>100</b>	<b>3 214 608</b>	<b>100</b>

\* prêt de consommation d'action

(Au 29 février 2008)

Nom ou désignation	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
<b>Dirigeants</b>				
MAZIN Eliane	1	0	1	0
MAZIN Franck	502 221	15.66	937 320	23
MAZIN Anne-Laure	454 456	14.17	886 301	21.74
LENNON Yves	190 344	5.93	350 688	8.60
ANGOT Bernard	1	0	2	0
DERAM Eric	100	0	200	0
JOUSSET Gérard	90 000	2.81	90 000	2.21
CLAVERIE Gérard	150	0	150	0
<b>Public</b>				
Public Nominatif	13 548	0.42	24 936	0.61
Public	1 786 474	55.70	1 786 474	43.83
Actions propres ou auto-contôlées	170 131	5.30		
<b>TOTAL</b>	<b>3 207 426</b>	<b>100</b>	<b>4 076 072</b>	<b>100</b>

(Au 28 Février 2007)

Nom ou désignation	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
<b>Dirigeants</b>				
MAZIN Eliane	1	0	1	0
MAZIN Franck	502 221	15.66	937 320	21.26
MAZIN Anne-Laure	454 456	14.17	886 301	20.10
LENNON Yves	190 344	5.93	350 688	7.95
ANGOT Bernard	1	0	2	0
DERAM Eric	100	0	100	0
<b>Institutionnels</b>				
Société SEFITEC	320 269	9.99	640 538	14.53
<b>Public</b>				
Public Nominatif	13 638	0.43	23 555	0.53
Public	1 571 299	48.99	1 571 299	35.63
Actions propres ou auto-contôlées	155 097*	4.84	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 207 426</b>	<b>100</b>	<b>4 409 804</b>	<b>100</b>

\* Inclus contrat de liquidité

#### 3.1. DROIT DE VOTE DOUBLE

L'Assemblée Générale du 29 juin 1998 a décidé de conférer un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire, ainsi qu'aux actions nominatives attribuées à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Ce droit est conféré aux actionnaires français ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne. La conversion au porteur d'une action, le transfert de sa propriété, la perte par son propriétaire de la qualité de ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, fait perdre à l'action le droit de vote double susvisé.

#### 3.2. FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Les obligations de déclaration de franchissement de seuils sont prévues par l'article L233-7 du Code de commerce.

Afin de mieux appréhender l'actionnariat de la société, les statuts de la société ont introduit une obligation supplémentaire d'information en cas de détention d'une fraction du capital ou de droits de vote inférieure à celle du vingtième prévue par la loi. Le pourcentage de détention retenu est égal ou supérieur à 1% ou un multiple de cette fraction au plus égal à 5 %.

L'article 10 des statuts a été ainsi complété :

«Outre l'obligation légale d'informer la société de la détention de certaines fractions du capital ou des droits de vote, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à détenir ou qui cesse de détenir une fraction – du capital, de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la société – égale ou supérieure à 1 % ou un multiple de cette fraction au plus égal à 5 %, sera tenue de notifier à la société par lettre recommandée, dans un délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils, le nombre total d'actions, de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital, qu'elle possède seule directement ou indirectement ou encore de concert.

L'inobservation de ces dispositions est sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions ou droits y attachés excédant la fraction non déclarée et ce pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus, si l'application de cette sanction est demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant 1 % au moins du capital de la société. Cette demande est consignée au procès-verbal de l'assemblée générale».

### 3.3. FRANCHISSEMENTS DE SEUILS INTERVENUS EN 2008 ET DÉBUT 2009

Les obligations de déclaration de franchissement de seuils sont prévues par l'article L 233-7 du Code de commerce.

Aucun franchissement de seuil n'est intervenu au cours de l'exercice 2008.

Les franchissements de seuils intervenus depuis la clôture de l'exercice 2008 sont les suivants :

- Le 16 janvier 2009, le Concert MAZIN et M. Yves LENNON ont déclaré avoir franchi à la baisse les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25% et 1/3 du capital et des droits de vote de SODIFRANCE du fait de l'apport à la Société HP2M de l'intégralité de leurs participations détenues dans SODIFRANCE et ne plus détenir d'action de la société SODIFRANCE.
- Le 16 janvier 2009, la Société HP2M a déclaré avoir franchi à la hausse les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25% et 1/3 du capital et des droits de vote de SODIFRANCE du fait de l'apport à HP2M de l'intégralité des participations du concert familial MAZIN et de M. Yves LENNON détenues dans SODIFRANCE.
- Le 4 février 2009, la Société HP2M a déclaré avoir franchi à la hausse les seuils de 50% du capital et des droits de vote de SODIFRANCE.
- Le 4 février 2009, la Société Sycomore Asset Management, agissant pour le compte de fonds dont

elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi à la baisse les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de SODIFRANCE et ne plus détenir aucune action de la société pour le compte desdits fonds.

- Le 9 février 2009, la Société SODIFRANCE a déclaré avoir franchi à la baisse, par suite de la cession des 231 809 actions auto-détenues à la société HP2M dans le cadre de l'Offre Publique d'Achat en cours initiée par cette dernière, le seuil de 5% du capital.
- Le 12 février 2009, la Société HP2M a déclaré avoir franchi à la hausse les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de SODIFRANCE

### 3.4. EVOLUTION DU CAPITAL

Date	Nature de l'opération	Augmentation du capital	Prime d'apport, d'émission ou de fusion	Nombre total d'actions	Nominal des actions	Montant du capital
7 oct. 1991	Constitution	250 000 F	0 F	2 500	100 F	250 000 F
31 déc. 1992	Fusion SODIFRANCE	9 750 000 F	0 F	2 500	4 000 F	10 000 000 F
30 juin 1997	Apport en numéraire	556 000 F	3 961 500 F	2 639	4 000 F	10 556 000 F
30 juin 1997	Incorporation de réserves	7 917 000 F	0 F	2 639	7 000 F	18 473 000 F
29 juin 1998	Fusion SODINAL	35 000 F	434 167 F	2 644	7 000 F	18 508 000 F
29 juin 1998	Division du nominal par 700		0 F	1 850 800	10 F	18 508 000 F
16 avril 1999	Augmentation de capital	5 150 000 F	34 133 717 F	2 365 800	10 F	23 658 000 F
4 juillet 2001	Augmentation de capital	397 700 F	0 F	2 405 570	10 F	24 055 700 F
19 déc. 2001	Conversion en euros - incorporation de réserves	32 372,2 €	0 €	2 405 570	1,53 €	3 700 000 €
22 déc. 2004	Augmentation de capital – apport en numéraire	1 234 858,24 €	3 576 277,76 €	3 207 426	1,54 €	4 934 858,24 €
22 juin 2007	Augmentation de capital – incorporation de réserves	65 141,76 €		3 207 426	1,56 €	5 000 000 €

### 3.5. IDENTITÉ DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES DÉTENANT UNE PARTICIPATION SIGNIFICATIVE

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous informons que :

Les personnes physiques ou morales détenant plus du vingtième, du dixième, du cinquième du capital social ou des droits de vote aux Assemblées générales sont :

#### Au 31 décembre 2008

- Participation excédant le cinquième du capital ou des droits de vote :
  - M. Franck MAZIN
  - Melle Anne-Laure MAZIN
- Participation excédant le vingtième du capital ou des droits de vote :
  - M. Yves LENNON
- Participation excédant le dixième du capital ou des droits de vote :
  - Société Sycomore Asset Management SA (24-32, rue Jean Goujon - 75008 Paris)

Au 31 décembre 2008 la Société SODIFRANCE détenait 321 809 titres en autocontrôle (hors contrat de liquidité) dont 61 678 titres acquis en 2008 dans le cadre du programme de rachat. L'autocontrôle représentait alors 7,23% du capital social à la même date.

**Au 12 février 2009**, la Société HP2M a déclaré avoir franchi à la hausse les seuils des 2/3 du capital et des droits de vote de la Société SODIFRANCE dans le cadre de l'Offre Publique d'Achat visant les actions SODIFRANCE.

Les 231 809 actions SODIFRANCE autodétenues au 31 décembre 2008 ont été apportées à l'Offre Publique d'Achat le 6 février 2009 conformément à l'autorisation donnée par le Conseil de Surveillance de SODIFRANCE du 19 janvier 2009.

A la date du 31 mars 2009, la Société SODIFRANCE ne détient plus d'actions propres.

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires chez l'émetteur.

### VI.4. MARCHÉ DES TITRES DE SODIFRANCE

Les actions de la Société SODIFRANCE sont admises à l'EUROLIST de Euronext Paris sous le code valeur fr0000072563.

#### FTSE Sector Classification :

Economic Group : TECHNOLOGY  
Sector : Software & Computer services  
Sub sector : Computer Services.

Les titres ne font pas l'objet de cotation sur une autre place. SODIFRANCE est la seule société cotée du Groupe.



## VII. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

### 7.1. CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DIRECTOIRE

Depuis le 21 décembre 1999, SODIFRANCE a adopté le mode dualiste à Directoire et Conseil de Surveillance.

#### 7.1.1. DIRECTOIRE AU 31.12.2008

**M. Franck MAZIN** – Président du Directoire depuis le 21 décembre 1999

Administrateur de SODIFRANCE SA depuis 1993.

Diplômé d'un troisième cycle en sciences économiques (Maîtrise option Finances DESS option Marketing), M. Franck MAZIN a exercé différentes fonctions de management commercial et marketing au plan international.

**M. Yves LENNON** – membre du Directoire depuis le 21 décembre 1999.

Titulaire d'un DEA d'informatique et d'un DESS de l'IAE, M. LENNON a débuté dans l'enseignement supérieur avant de diriger de grands projets informatiques puis de devenir consultant. M. LENNON a créé en 1984 une société spécialisée en rénovation de logiciels avant de rejoindre SODIFRANCE en 1993 pour développer cette activité.

**Melle Anne-Laure MAZIN** – membre du Directoire depuis le 20 décembre 2000.

Titulaire d'un DEA en relations internationales et d'un DESS en marketing, Melle MAZIN a rejoint SODIFRANCE en 2000 en qualité de Directeur Marketing et Communication après avoir occupé des fonctions de direction marketing au sein de grandes SSII et chez des éditeurs de logiciels internationaux.

**M. Benoît ROZE** – membre du Directoire jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2008, date de démission de son mandat de membre du Directoire.

**M. Frédéric RIVIERE de PRECOURT** - nommé membre du Directoire en remplacement de M. Benoît ROZE ;

Diplômé de Sciences Po Paris, d'un DEA Finances et Fiscalité et d'une Maîtrise en Droit, M. Frédéric RIVIERE de PRECOURT dispose d'une expérience professionnelle de 28 ans. Il a notamment travaillé 16 ans pour une grande SSII où il a occupé en dernier lieu le poste de Directeur Général Adjoint Finances & Support aux opérations dans l'Ouest.

Les mandats des membres du Directoire ont été renouvelés pour une durée de 3 ans par le Conseil de Surveillance réuni à l'issue de l'Assemblée Générale du 13 juin 2008. M. Frédéric RIVIERE de PRECOURT a été nommé pour la durée du mandat restant à courir de M. Benoît ROZE.

Il n'existe pas de règlement intérieur au sein du Directoire.

#### 7.1.2. CONSEIL DE SURVEILLANCE AU 31.12.2008

**M. Bernard ANGOT** – membre du Conseil de Surveillance depuis le 28 mars 2002 et vice-président du Conseil de Surveillance depuis le 25 septembre 2003.

Diplômé d'un 3<sup>ème</sup> cycle en structures de la matière, M. ANGOT débute sa carrière au sein du groupe anglais de consulting PA. En 1971, il crée sa propre structure, la société SOFREL puis en 1985 la joint-venture Kenwood Electronic Bretagne. De 1990 à 2001, il devient Président du Directoire du Groupe Lacroix après l'entrée de celui-ci dans le capital de SOFREL. Depuis 2001, il préside Bretagne International et ESC Rennes depuis 2006.

**M. Eric DERAM** – Président du Conseil de Surveillance depuis le 22 juin 2007 et membre du Conseil de Surveillance depuis le 24 juin 2004. M. Eric DERAM, titulaire d'un MBA Harvard, est un expert des activités de Private Equity. Directeur de Deutsche Bank Capital Venture Partners jusqu'en 2004, il a également été

un des fondateurs de Estithmaar Venture, un fonds de capital risque créé en partenariat avec le gouvernement de Dubaï. Il a occupé des fonctions à responsabilités au Crédit Suisse et à BNP Paribas. Il est actuellement Président du Conseil d'Administration de Euro-Private Equity, fonds d'investissement qu'il a créé.

**M. Gérard JOUSSET** – membre du Conseil de Surveillance depuis le 22 juin 2007. Ingénieur ISEN, M. JOUSSET a réalisé sa carrière dans le secteur informatique. Il a débuté au sein d'IBM. Il a ensuite été le Fondateur en 1987 d'AXONE dont il a été le Président Directeur Général jusqu'en 1997. En 1997, il devient Directeur Général d'IBM France et Directeur Général d'IBM Global Services Ouest Europe, fonction qu'il occupe jusqu'en 2001. De 2001 à 2005, il est Directeur Général Exécutif du Groupe CS Communication & Systèmes. Il est actuellement administrateur de plusieurs sociétés et du Groupe d'écoles d'ingénieurs ISEN.

**M. Gérard CLAVERIE** – membre du Conseil de Surveillance depuis le 22 juin 2007.

Ingénieur InSA, M. CLAVERIE a effectué la majorité de sa carrière professionnelle au sein d'IBM, notamment en qualité de Directeur de la Division Intégration de Systèmes en France, Directeur Général d'AXONE puis Président des filiales services et édition de logiciels d'IBM France jusqu'en 2006. Administrateur de Syntec Informatique depuis 1998, il est à ce jour 1<sup>er</sup> vice-Président de Syntec Informatique, membre de la Commission Innovation-Recherche du Medef.

Les mandats des membres du Conseil de Surveillance ont été renouvelés par l'Assemblée générale du 13 juin 2008 pour une durée d'un an.

Il n'existe pas de règlement intérieur au sein du Conseil de Surveillance.

La société n'a accordé aux membres du Conseil de Surveillance et membres du Directoire aucun prêt ou garantie.

La société n'a accordé aucun régime complémentaire de retraite spécifique.

Les personnes nommées ci-dessus n'ont pas fait l'objet ou n'ont pas été associées au cours des cinq dernières années au moins à toute condamnation pour fraude, faillite, mise sous séquestre ou liquidation hormis la liquidation judiciaire de la SAS SODIFRANCE-C2S, prononcée le 30 décembre 2003, dont la SA SODIFRANCE était présidente.

Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre ces mêmes personnes par les autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés). Aucune de ces personnes n'a déjà été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins. Il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur de l'une des quelconques personnes désignées ci-dessus et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

#### 7.1.3. CONFORMITE AU REGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE EN VIGUEUR

L'entreprise applique les meilleurs pratiques de gouvernance concernant les rémunérations des mandataires sociaux (comité des rémunérations, pas de cumul d'un mandat social et d'un contrat de travail, pas de retraite spécifique...) En outre le vice-Président du Conseil de Surveillance est un administrateur

indépendant, rapporteur du comité des rémunérations.

Cependant l'entreprise ne divulgue pas les critères retenus pour qualifier un administrateur indépendant, n'a pas d'administrateur élu par les salariés, n'a pas nommé de censeur. En outre la société n'a pas mis en place de comités d'audits à l'exception du comité stratégique.

Voir sur le sujet le rapport du Président du Conseil de Surveillance.

### 7.2. MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2008

#### 7.2.1. DIRECTOIRE

**M. Franck MAZIN** : Président du Directoire de la Société SODIFRANCE SA.

Président de la SAS H.P.2.M.

Administrateur de la Société SOFT-MAINT BENELUX.

Administrateur de la Société CONSYL. Gérant des Sociétés SIREVE, SIREVE INGENIERIE, APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL INFORMATIQUE et SOFT-MAINT Tunisie Délégué Régional Grand-Ouest de Syntec Informatique depuis 2002.

Administrateur de l'Ecole des Mines de Nantes.

**M. Yves LENNON** : Membre du Directoire de la Société SODIFRANCE SA.

Directeur Général de la Société SODIFRANCE depuis le 26 mai 2004.

Directeur général de la SAS H.P.2.M.

Président de la société SOFT-MAINT.

Président de la Société MIA-SOFTWARE.

Président du Conseil d'Administration de la société CONSYL

Administrateur Délégué de la Société SOFT-MAINT BENELUX.

**Melle Anne-Laure MAZIN** : Membre du Directoire de la Société SODIFRANCE SA.

Administrateur de la société CONSYL.

Directeur Marketing et Communication.

**M. Frédéric RIVIERE de PRECOURT** : Membre du Directoire de la Société SODIFRANCE SA depuis le 22 novembre 2008. Gérant associé de la Société TEFIP.

Directeur Administratif et Financier du Groupe SODIFRANCE.

#### 7.2.2. CONSEIL DE SURVEILLANCE

**M. Eric DERAM** - Président du Conseil de Surveillance de SODIFRANCE

Président du Conseil d'Administration de Euro-Private Equity SA

**M. Bernard ANGOT** - vice-Président du Conseil de Surveillance de SODIFRANCE

Président de Bretagne International – Président de l'ESC Rennes

**M. Gérard JOUSSET** - Membre du Conseil de Surveillance de SODIFRANCE

Administrateur au sein du Groupe Malakoff, Président du Conseil d'Administration de URRPIMMEC, Administrateur de SAPREM et CMAV, Administrateur de la Société Fédérés Gestion d'Actifs et vice-Président du Conseil de Surveillance de Fédérés Epargne Salariale, Administrateur de la Société Sycomore Asset Management ; Gérant de Jousset Conseils ; Président du Conseil d'Administration de ISEN-Brest (ASBL) et Administrateur du Groupe d'écoles ISEN

**M. Gérard CLAVERIE** - Membre du Conseil de Surveillance de SODIFRANCE.

Membre du Conseil de Surveillance de Generix, Membre du Conseil de Surveillance de Divalto, Administrateur et 1<sup>er</sup> vice-Président de Syntec Informatique.

### 7.2.3. REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Rémunérations versées aux mandataires sociaux : Prenant acte des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées adoptées par le MEDEF et l'AFEP et publiées le 6 octobre 2008, les membres du Conseil de Surveillance ont décidé, au cours de la séance du 12 novembre 2008, d'adhérer formellement à ces recommandations bien que la grande majorité d'entre elles ne reçoive pas application au sein de la société SODIFRANCE.

	Rémunérations brutes versées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2008		
	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rétribution Mandataire social
M. Franck MAZIN	150 000 €	48 467 €	
M. Yves LENNON	144 826 €	43 940 €	1 500 €
Mlle Anne-Laure MAZIN	79 800 €	19 498 €	1 500 €
M. Benoît ROZE <i>jusqu'en septembre 2008</i>	49 909 €	25 579 €	
M. Frédéric RIVIERE de PRECOURT	19 873 €	278 €	
M. Eric DERAM	15 000 €		

	Rémunérations brutes versées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2007		
	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rétribution Mandataire social
M. Franck MAZIN	144 996 €	53 461 €	
M. Yves LENNON	144 826 €	50 907 €	1 500 €
Mlle Anne-Laure MAZIN	76 224 €	29 910 €	1 500 €
M. Benoît ROZE	69 504 €	34 351 €	1 500 €
Mme Eliane MAZIN	12 004 €		
M. Eric DERAM	7 797 €		

	Avantages en nature	
	Avantages en nature déclarés en 2008	Avantages en nature déclarés en 2007
M. Franck MAZIN	2 796 €	2 796 €
M. Yves LENNON	3 132 €	3 132 €
Mlle Anne-Laure MAZIN	1 680 €	1 680 €
M. Benoît ROZE		2 304 €
M. Frédéric RIVIERE de PRECOURT		

	Jetons de présence	
	Jetons de présence versés en 2008 au titre de l'exercice 2007	Jetons de présence versés en 2007 au titre de l'exercice 2006
Mme Eliane MAZIN	2 000 €	5 000 €
M. Bernard ANGOT	2 000 €	4 000 €
M. Eric DERAM	5 000 €	5 000 €
M. Gérard JOUSSET	5 000 €	
M. Gérard CLAVERIE	6 000 €	



### 7.2.4. DETENTION ET INTERET DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE

A la date du 17 mars 2009, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à l'Offre Publique d'Achat émise par la Société HP2M, cette dernière détenait 87,55 % du capital et 87,35 % des droits de vote de la société SODIFRANCE.

La société H.P.2.M est une société par actions simplifiée contrôlée par le concert familial MAZIN (M. Franck MAZIN et Melle Anne-Laure MAZIN) à hauteur de 72,49 %, les autres associés étant M. Yves LENNON (14,99 %), quatre dirigeants de SODIFRANCE (3,43 % du capital) et un groupe d'investisseurs financiers (9,09 % du capital) composés d'Uni expansion Ouest, Sodero Participations, Bretagne Participations, Grand Sud-Ouest Capital, Synergie Finance et FCPR Suravenir.

### 7.3. FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION AU COURS DE L'EXERCICE 2008

Le Directoire s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice 2008. Le Conseil de Surveillance s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice 2008. Le taux de présence moyen au Directoire est de 96% et de 90% au Conseil de Surveillance.

Le Comité de Direction Groupe réunissant le Directoire et les Directeurs de Business Units ainsi que le Directeur des Ressources Humaines se tient tous les mois pour suivre les affaires et prendre les décisions opérationnelles.

### 7.4. SCHEMAS D'INTERESSEMENT DU PERSONNEL

#### Participation des salariés dans les conditions légales.

A ce titre, il a été versé les sommes suivantes sur les cinq dernières années :

Exercice 2004 : .....	néant
Exercice 2005 : .....	néant
Exercice 2006 : .....	néant
Exercice 2007 : .....	83 K€
Exercice 2008 : .....	36 K€

### 7.5. HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Le nombre de stocks options au 31 décembre 2008 s'élève à 32.500 actions soit 1,003% du capital après dilution. Aucune option de souscription n'a été exercée au cours de l'exercice ni des exercices précédents.

	PLAN 2 *	PLAN 3
Date de l'Assemblée	20/12/2000	20/12/2000
Date du Directoire	18/05/2001	26/04/2002
Date du Conseil	18/05/2001	
Nombre d'options attribuées	63 900	13 300
Dont aux membres du Directoire	23 500	
Nombre de bénéficiaires	59	14
Date de l'offre	18/05/2001	26/04/2002
Date d'expiration	15/05/2009	23/04/2010
Prix de souscription	13.10 €	14.30 €
Nombre d'options levées au 31 décembre 2008	0	0

\* Plan 1 : annulé

	PLAN 2	PLAN 3	Total
Nombre total d'options de souscription attribuées à l'ouverture du plan	63 900	13 300	77 200
Nombre total d'options de souscription abandonnées depuis l'ouverture du plan	36 000	8 700	44 700
Reliquat d'options de souscription au 31/12/2008	27 900	4 600	32 500
Dont mandataires sociaux	18 500	0	
Dont dix premiers attributaires salariés non mandataires sociaux	6 500	3 000	
Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2008	25	5	30

#### Options de souscription ou d'achats attribuées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2008 :

Néant

#### Options de souscription ou d'achats attribuées aux non mandataires sociaux au cours de l'exercice 2008 :

Néant

## VIII. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

### 8.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur Franck MAZIN, Président du Directoire

### 8.2. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

#### 2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

- Société "SOLIS Marc DHERBEY & Associés", Parc d'Affaires Edonia, rue de la Terre Victoria, Bâtiment C – 35760 Saint-Grégoire, représentée par Monsieur Marc DHERBEY, nommée par l'Assemblée Générale du 12 décembre 1997 dont le mandat court jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

- Société "GRANT THORNTON", représentée par Monsieur Yvon ROBBE, 43 Square de la Mettrie - 35000 RENNES, nommée par l'Assemblée Générale du 7 septembre 1998 dont le mandat court jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

#### 2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

- Monsieur Bernard BLANCHARD, Parc Club du Perray - 4 Rue de la Rainière - 44000 NANTES, nommé par l'Assemblée Générale du 12 décembre 1997 dont le mandat court jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

- Monsieur Benoît LECLERC, 8 Boulevard Ferdinand de Lesseps - 76000 ROUEN, nommé par l'Assemblée Générale du 7 septembre 1998 dont le mandat court jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

### 8.3. RESPONSABLES DE L'INFORMATION

**Information financière :** Monsieur Frédéric RIVIÈRE DE PRÉCOURT

Directeur Administratif & Financier.

**Information Groupe :** Mademoiselle Anne-Laure MAZIN

Directeur Marketing et Communication

**E-mail :** investors@sodifrance.com

**Agence Actifin :** 20 avenue Franklin Roosevelt - 75008 Paris

### 8.4. DOCUMENTS FINANCIERS DÉLIVRÉS À LA PRESSE ET AUX ANALYSTES FINANCIERS

Ces documents sont disponibles sur le site Internet de SODIFRANCE : [www.sodifrance.fr](http://www.sodifrance.fr)

Intitulé	Date
Chiffre d'affaires 2007.....	6 février 2008
Résultats 2007.....	12 mars 2008
Documents de référence 2007.....	30 avril 2008
Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2008.....	6 mai 2008
Descriptif d'un programme de rachat d'actions.....	10 juin 2008
Modification du code MNEMO de Sodifrance.....	15 juillet 2008
Chiffre d'affaires du 1er semestre 2008.....	5 août 2008
Résultats du 1er semestre 2008.....	18 septembre 2008
Nomination M. Rivière de Précourt au poste de Directeur Administratif & Financier.....	13 octobre 2008
Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2008.....	12 novembre 2008
Confirmation amélioration taux de ROC au 2ème semestre.....	17 novembre 2008
Signature d'un protocole d'accord avec des fonds pour une reprise de l'entreprise par ses dirigeants ...	15 décembre 2008
Dépôt d'un projet d'OPA visant les actions de la société Sodifrance par HP2M.....	20 janvier 2008
Chiffre d'affaires 2008.....	2 février 2009
Obtention de l'avis de conformité AMF - lancement prochain d'une OPA sur les actions Sodifrance - reprise de cotation le 4 février au matin.....	3 février 2009
Lancement de l'OPA sur les actions Sodifrance.....	5 février 2009
HP2M franchit le seuil des 2/3 du capital de Sodifrance.....	12 février 2009
Résultats 2008.....	25 mars 2009

Les dates de communication financière 2009 figurent dans le chapitre II page 9.

### Honoraires des commissaires aux comptes

Commissariat aux comptes	SOLIS		GRANT THORNTON		JP AUDIT		T. LAROQUE		TOTAL											
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007										
Emetteur	45,7	26,5	29,7%	21,8%	22,5	16,2	14,6%	13,3%	68,2	42,7	44,3%	35,1%								
Filiales intégrés	41,4	38,7	26,9%	31,8%			21,8	19,4	14,1%	16,0%	7,1	7,5	4,6%	6,2%	70,2	65,6	45,6%	54,0%		
Régularisation 2007	11,8		7,7%		3,7		2,4%								15,5		10,1%			
Autres diligences																				
Emetteur		13,3		11,0%													13,3	11,0%		
Filiales intégrés																				
<b>Sous total</b>	<b>98,9</b>	<b>78,5</b>	<b>64,2%</b>	<b>64,6%</b>	<b>26,2</b>	<b>16,2</b>	<b>17,0%</b>	<b>13,3%</b>	<b>21,8</b>	<b>19,4</b>	<b>14,1%</b>	<b>16,0%</b>	<b>7,1</b>	<b>7,5</b>	<b>4,6%</b>	<b>6,2%</b>	<b>153,9</b>	<b>121,6</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
Autres prestations sur filiales intégrés																				
Juridique																				
Autres																				
<b>Sous total</b>																				
<b>TOTAL</b>	<b>98,9</b>	<b>78,5</b>	<b>64,2%</b>	<b>64,6%</b>	<b>26,2</b>	<b>16,2</b>	<b>17,0%</b>	<b>13,3%</b>	<b>21,8</b>	<b>19,4</b>	<b>14,1%</b>	<b>16,0%</b>	<b>7,1</b>	<b>7,5</b>	<b>4,6%</b>	<b>6,2%</b>	<b>153,9</b>	<b>121,6</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

## IX. ATTESTATION

### 9.1. ATTESTATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste que, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

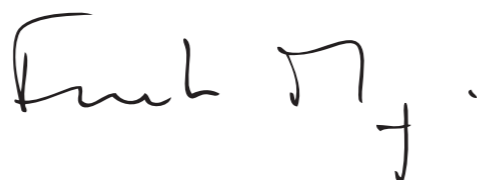
J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques relatives aux comptes consolidés 2006 ont fait l'objet d'un rapport des Commissaires aux Comptes figurant page 37 du document de référence N°D07-569 déposé le 8 juin 2007 qui contient l'observation suivante : « sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le changement de méthode comptable exposé dans la note de l'annexe 5.1.5.9 « Titres d'autocontrôle ».

Les informations financières relatives aux comptes consolidés 2008 ont fait l'objet d'un rapport des Commissaires aux Comptes figurant page 42 du présent document de référence qui contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes de l'annexe :

- 3.9 relative à l'écart d'acquisition,
- 3.14 relative au suivi de la valeur des actifs non courants,
- 5.1 relative aux écarts d'acquisition au 31 décembre 2008 ».



Saint-Grégoire, le 30 avril 2009

Franck MAZIN

Président du Directoire de SODIFRANCE

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

• Les comptes sociaux, le rapport général des commissaires aux comptes, les comptes consolidés et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 tels que présentés respectivement aux pages 24 à 47 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 8 juin 2007 sous le numéro D.07-569.

• Les comptes sociaux, le rapport général des commissaires aux comptes, les comptes consolidés et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels que présentés respectivement aux pages 21 à 45 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2008 sous le numéro D.08-361.

Les informations incluses dans ces deux documents de référence autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document de référence.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites de SODIFRANCE : [www.sodifrance.fr](http://www.sodifrance.fr) et de l'Autorité des Marchés Financiers, [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

Le présent document de référence inclut par ailleurs :

- le rapport sur les comptes consolidés et le rapport général sur les comptes annuels au 31 décembre 2008 des Commissaires aux Comptes (respectivement pages 42 et 53 du présent document de référence) comportant la justification des appréciations des Commissaires aux Comptes établie en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce ;

- le rapport des Commissaires aux Comptes (page 58 du présent document de référence) établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de surveillance de la société SODIFRANCE décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

## TABLE DE CONCORDANCE ET DE RÉFÉRENCE

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques conformément au règlement européen 809-2004.

<b>1. Personnes responsables</b> . . . . .	75
• Nom et fonction de la personne responsable . . . . .	75
• Attestation du responsable . . . . .	76
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b> . . . . .	75
<b>3. Informations financières sélectionnées</b> . . . . .	7 & 8
<b>4. Facteurs de risque</b> . . . . .	19 & 20
<b>5. Informations concernant l'émetteur</b> . . . . .	5, 6 & 65
• Histoire et évolution de la société . . . . .	4
• Investissements . . . . .	18
<b>6. Aperçu des activités</b> . . . . .	5
• Principales activités . . . . .	5 & 6
• Principaux marchés . . . . .	5, 6 & 8
<b>7. Organigramme</b> . . . . .	17
<b>8. Propriétés immobilières, usines et équipements</b> . . . . .	18
<b>9. Examen de la situation financière et du résultat</b> . . . . .	28 à 58
• Situation financière . . . . .	28 à 58
• Résultat d'exploitation . . . . .	28 à 58
<b>10. Trésorerie et capitaux</b> . . . . .	26, 37, 47
<b>11. Recherche et développement, brevets et licences</b> . . . . .	18 & 19
<b>12. Informations sur les tendances</b> . . . . .	10 & 15
<b>13. Prévisions ou estimations du bénéfice</b> . . . . .	NA
<b>14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale</b> . . . . .	72 & 73
• Information concernant les membres des organes d'administration et de direction de la Société . . . . .	72
• Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale . . . . .	72
<b>15. Rémunération et avantages</b> . . . . .	73
<b>16. Fonctionnement des organes d'administration</b> . . . . .	56, 74
<b>17. Salariés</b> . . . . .	20
<b>18. Principaux actionnaires</b> . . . . .	69
<b>19. Opérations avec des apparentés</b> . . . . .	12, 72
<b>20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b> . . . . .	28 à 58
• Informations financières historiques . . . . .	28
• Informations financières pro forma . . . . .	34
• Etats financiers . . . . .	28 à 58
• Vérification des informations financières historiques annuelles . . . . .	42 & 53
• Date des dernières informations financières . . . . .	NA
• Informations financières intermédiaires et autres . . . . .	NA
• Politique de distribution des dividendes . . . . .	68
• Procédures judiciaires et d'arbitrage . . . . .	19
• Changement significatif de la situation financière ou commerciale . . . . .	NA
<b>21. Informations complémentaires</b> . . . . .	
• Capital social . . . . .	66
• Acte constitutif et statuts . . . . .	65
<b>22. Contrats importants</b> . . . . .	20
<b>23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b> . . . . .	NA
<b>24. Documents accessibles au public</b> . . . . .	9
<b>25. Informations sur les participations</b> . . . . .	18





[www.sodifrance.com](http://www.sodifrance.com)



**SODIFRANCE**  
CONSEIL, TECHNOLOGIES & SERVICES IT